



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

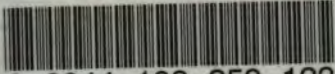
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 2044 103 259 123

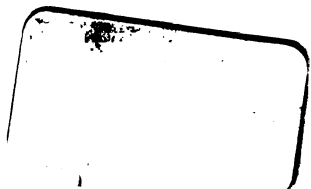
Recd. May 1915



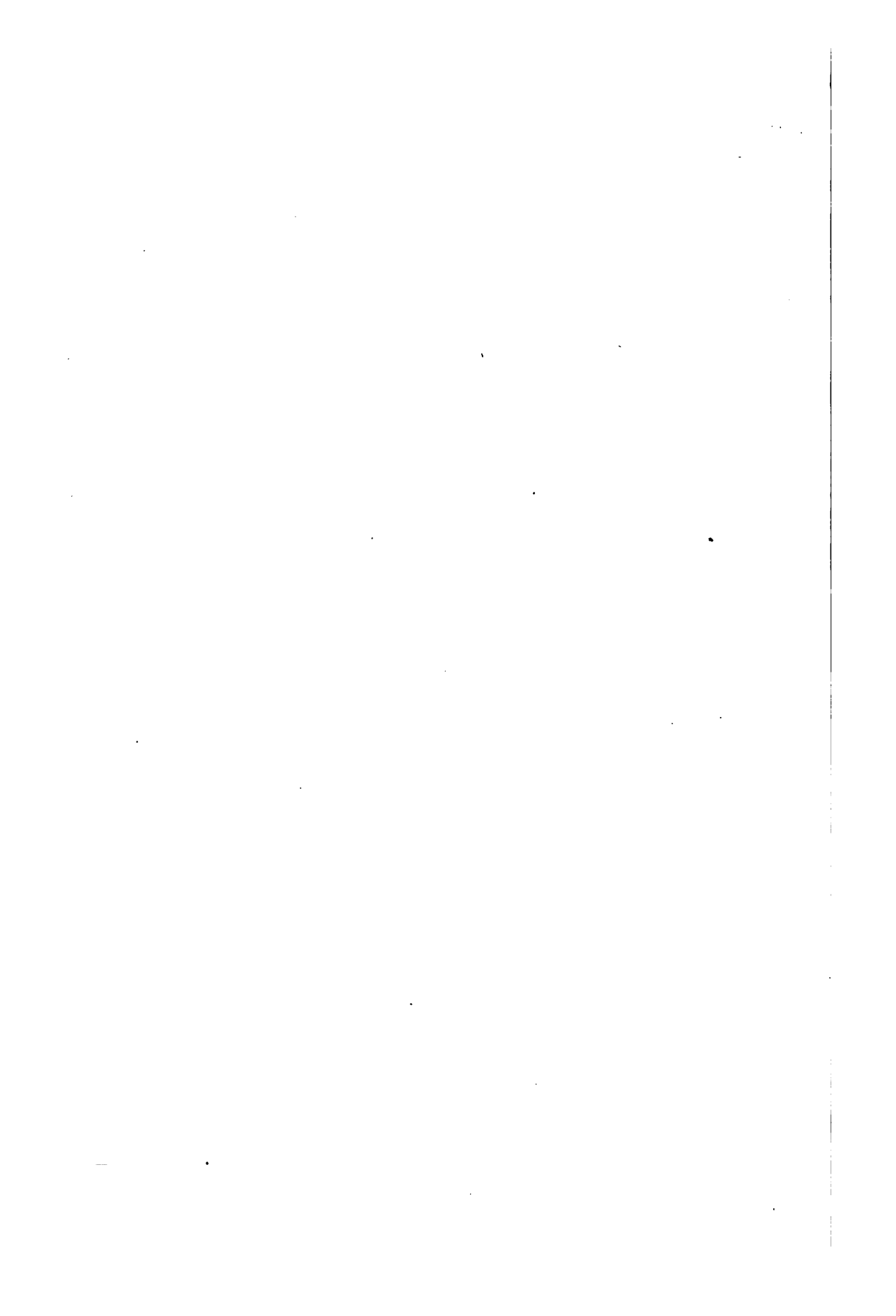
HARVARD LAW LIBRARY

GIFT OF

Received FEB 15 1915







*

S.
C^o

BULLETIN OFFICIEL

du

VIII^e CONGRÈS UNIVERSEL DE LA PAIX

tenu à

HAMBOURG

du 12 au 16 août 1897



Rédigé et publié par les soins

du

BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX

à BERNE



PRIX: 1 fr. 50 ct., port compris



BERNE

Imprimerie Michel & Bùchler

1897.

FEB 15 1915

PROGRAMME DU VIII^e CONGRÈS.

- 1° Inauguration.
 - 2° Nomination du Bureau définitif du Congrès.
 - 3° Désignation des Commissions.
 - 4° Rapport du Bureau international sur les événements de l'année intéressant le mouvement pacifique.
 - 5° Arbitrage international.
 - 6° Droit international.
 - 7° Comités internationaux de conciliation.
 - 8° Rapport éventuel de la Commission d'étude sur la transformation des armées.
 - 9° Rapport de la Commission d'étude sur le choix d'une langue internationale.
 - 10° Participation à l'Exposition universelle de 1900 à Paris.
 - 11° Coopération des instituteurs.
 - 12° Pétitionnements.
 - 13° Correspondances entre étudiants.
 - 14° Propagande par la presse.
 - 15° Relations avec les groupes parlementaires de la Paix.
 - 16° Eventuellement: Question du duel.
 - 17° Eventuellement: Question relative au désarmement.
 - 18° Siège et date du IX^e Congrès.
 - 19° Appel aux nations.
-

Allgemeines Programm des Organisations-Komitees in Hamburg.

Donnerstag den 12. August 1897.

- Morgens 9 $\frac{1}{2}$ Uhr: Begrüssung durch den Senat in der Alsterlust.
Wahl des Vorstandes und der Kommissionen.
Bericht des Berner Bureaus.
Lunch.
Alsterfahrt.
- Nachmittags 4 Uhr: Für diejenigen Teilnehmer, die nachmittags nicht für den Kongress beschäftigt sind, hat der hiesige Unternehmer H. Käse eine etwa 3 Stunden dauernde Rundfahrt durch Hamburg und Altona arrangiert.
Preis 2, 50 Mk. Abfahrt präcis 4 Uhr vom Alster-Pavillon.
- Abends 8 $\frac{1}{2}$ Uhr: *Volksversammlung bei Sagebiel, Gr. Drehbahn.*
Ansprachen von *Baronin Bertha v. Suttner*,
Frédéric Passy (Paris), *Felix Lacaze* (Paris),
Hodgson Pratt (London), *Dr. Nyström* (Stockholm).
Oberstlieutenant *v. Egidy* und *Otto Ernst*.

Freitag den 13. August.

- 9 $\frac{1}{2}$ - 12 Uhr: Plenar-Sitzung im Saale der Bürgerschaft
(Patriotisches Gebäude).
- 2 - 5 Uhr: Plenar-Sitzung daselbst.
- 5 $\frac{1}{2}$ Uhr: Besuch der Gartenbau-Ausstellung.
Sammelpunkt beim Holstenthor-Eingang.
- 7 Uhr: Bankett im Hauptrestaurant Böckenhauer.

Sonnabend den 14. August.

- 9 $\frac{1}{2}$ - 12 Uhr: Plenar-Sitzung im Patriotischen Gebäude.
- 2 - 4 Uhr: Plenar-Sitzung daselbst.

5 Uhr *précis*: Abfahrt von den St. Pauli Landungsbrücken durch den Hafen nach Blankenese. Abendessen auf dem Süllberg.

Sonntag den 15. August.

8 Uhr morgens: Abfahrt der „Cobra“ nach Helgoland. Abfahrt von Helgoland 5 Uhr nachmittags. (Preis der Karte 4, 60 Mk.)

Montag den 16. August.

9¹/₂ - 12 Uhr: Plenar-Sitzung im Patriotischen Gebäude.
2 Uhr: Schlussitzung daselbst.

Das Organisations-Komitee:

Otto Ernst, Präsident.
J. Lorenzen, Sekretär.
Dr Löwenberg.
A. Witt.
A. Volquardsen.
Struve.
George Kossodo.
J. Wolf.
Fräulein D. Ahlsvede.
Frau Lapp-Schlemm.

RÈGLEMENT

POUR LES CONGRÈS UNIVERSELS DE LA PAIX.

(Approuvé par les Sociétés).

I. Composition des Congrès.

1° Les Congrès universels de la Paix se composent :

- a) de délégués des Sociétés de la Paix ;
- b) de délégués d'Institutions publiques ou d'Autorités constituées ayant fait connaître au Bureau international de la Paix leur désir d'appuyer ses efforts ;
- c) de délégués de Sociétés qui n'ont pas la Paix pour but essentiel, mais ont adhéré au Bureau international de la Paix, en lui communiquant leurs statuts au moins six semaines à l'avance ;
- d) de membres des Sociétés de la Paix non délégués, mais adhérant au Congrès.

2° Toute Société de la Paix et toute Institution publique ou Autorité constituée adhérente a le droit de se faire représenter par un délégué aux Congrès de la Paix avec voix délibérative, si elle s'est annoncée au Comité d'organisation du Congrès avant l'ouverture de celui-ci.

3° En outre, toute Société de la Paix a droit à autant de voix qu'elle compte de fois 100 membres, d'après la déclaration écrite de son secrétaire, et cela jusqu'à concurrence de 10 voix, toute fraction de 100 membres comptant pour 100 membres.

4° La contribution de chaque Société pour les frais du Congrès est de 10 francs pour la première voix déléguée, plus 5 francs pour chacune des autres voix.

5° Tout particulier qui fait partie d'une Société de la Paix a le droit de se faire inscrire comme membre du Congrès, mais seulement avec voix consultative. Le Comité d'organisation du Congrès peut exiger de chacun d'eux une contribution, d'après les besoins. Cette contribution ne peut excéder 5 francs.

Les sociétés qui n'ont pas la paix pour but essentiel (Art. 1. c.) sont aussi admises avec voix délibérative, mais chacune d'elles ne peut avoir qu'une voix.

6° Nul ne peut disposer dans le Congrès de plus de 10 voix.

7° Le public est admis autant que possible dans les Congrès, mais sans avoir le droit de prendre part aux débats.

8° La vérification des pouvoirs se fait avant l'ouverture du Congrès. Chaque délégué légitimé reçoit une carte d'entrée; la couleur de cette carte indique le nombre de voix dont le délégué dispose.

II. Présidence et Bureau.

9° Aussitôt après les discours d'ouverture, le Congrès nomme son Président et autant de vice-présidents qu'il y a de nations représentées dans l'Assemblée. Il nomme aussi son Secrétaire général. Le Président, les Vice-présidents et le Secrétaire général constituent le Bureau, qui délibère sur les questions d'ordre que la Présidence estime ne pouvoir pas régler de son propre chef.

III. Secrétariat.

10° Les attributions du Secrétariat pour les délibérations (Secrétariat général) et celles du Secrétariat du Comité local d'organisation sont distinctes.

11° La tâche du *Secrétariat général* est

- a) de préparer les dossiers à remettre aux Commissions préconsultatives;
- b) de recevoir et de faire traduire, imprimer et distribuer les propositions de ces Commissions;
- c) de préparer et de faire afficher dans le local du Congrès l'ordre du jour en trois langues la veille de chaque séance;
- d) d'indiquer sur une planche noire, pendant la séance, l'objet en discussion;
- e) de remettre au Président du Congrès, avant et pendant la séance, les pièces et les informations utiles pour la marche des délibérations;

- f) de résumer en français les résolutions prises, sous la forme d'un procès-verbal très succinct, qui est mis à la disposition des membres et des journalistes dans le local du Secrétariat aussitôt après avoir été approuvé par le Président;
 - g) de pourvoir à la traduction orale résumée des discours et à la traduction écrite des propositions et des amendements;
 - h) de rédiger et de faire imprimer le Bulletin des délibérations du Congrès dans la forme accoutumée;
 - i) de donner aux Congressistes les renseignements qu'ils demandent sur la marche des délibérations.
- 12° Le *Secrétariat du Comité d'organisation* a pour tâche :
- a) de dresser la liste des membres du Congrès, délégués et adhérents;
 - b) d'encaisser les contributions d'entrée;
 - c) de remettre aux Congressistes la carte d'entrée, la décoration et les invitations;
 - d) de pourvoir au service de l'introduction des membres dans la salle des délibérations;
 - e) éventuellement, de faire le service de la vente des imprimés confiés en dépôt et celui de la remise des imprimés gratuits autres que ceux qui sont distribués dans la salle du Congrès pour les besoins de la discussion.

IV. Ordre du jour et Commissions préconsultatives.

13° La Commission du Bureau international de la Paix soumet aux Sociétés un premier projet d'ordre du jour et les invite à le compléter, dans un délai déterminé, par les propositions qu'elles désirent faire discuter par le Congrès.

14° Les réponses parvenues sont classées par le Bureau, qui en envoie l'analyse aux Sociétés, afin que celles-ci puissent donner à leurs délégués des instructions sur toutes les questions qui pourraient être soumises au Congrès.

15° L'ordre du jour définitif arrêté par la Commission du Bureau international de la Paix sert de base aux discussions.

16° L'ordre du jour est divisé en plusieurs groupes de propositions. Chacun de ces groupes est renvoyé à une Commission préconsultative.

17° Chacune des Commissions préconsultatives du Congrès est composée de 5 à 7 membres, choisis par le Bureau du Congrès parmi les personnes qui se sont inscrites au commencement de la séance d'ouverture ou qu'il saura devoir accepter cette mission.

18° Les Commissions préconsultatives peuvent entendre, à titre de renseignement, qui bon leur semblera : délégué, adhérent ou même étranger au Congrès.

19° Les discours proprement dits seront réservés aux séances plénières du Congrès, le rôle des Commissions étant de revoir, de rectifier, de préciser et de fusionner les rédactions des propositions formulées d'avance par les Sociétés de la Paix et figurant au programme définitif, ou de présenter des rédactions nouvelles sur les objets à elle soumis.

20° Toute proposition de révision d'une résolution précédente devra, pour être soumise à un Congrès, être présentée dans la forme ordinaire des autres propositions. Sur le rapport de la Commission préconsultative correspondante, le Congrès décidera préalablement s'il y a lieu de porter cette révision à son ordre du jour.

21° Le Congrès peut aussi décider la mise en discussion d'une question nouvelle, ne figurant pas à son ordre du jour, si la proposition lui en est faite par la Commission préconsultative correspondante.

22° Chacune des Commissions fera tout son travail dans le reste de la première journée et au besoin dans la matinée du second jour, de telle manière que ses conclusions, imprimées en trois langues, soient entre les mains des Congressistes au plus tard à l'ouverture de la séance où se discuteront les questions auxquelles se rapportent les dites conclusions.

23° Le rapport du Bureau international sur les événements de l'année sera lu à la fin de la séance d'inauguration du Congrès et remis à une Commission spéciale, qui présentera son rapport et ses conclusions écrites dans la séance suivante, consacrée aux questions d'actualité.

24° La dernière séance du Congrès sera consacrée exclusivement à l'adoption du texte de l'Appel aux nations et à la fixation du lieu et de la date du prochain Congrès.

V. Délibérations.

25° Aucun orateur, sauf les rapporteurs, ne peut parler sur un même sujet plus de dix minutes, et, à moins d'une autorisation expresse de l'assemblée, nul ne peut prendre la parole plus d'une fois sur le même sujet, sauf pour une réplique rectificative.

26° La discussion sur les motions d'ordre interrompt la discussion sur le fond du sujet.

27° La Présidence veille à ce que les orateurs ne s'écartent pas de l'objet en discussion.

28° L'Assemblée peut, à la majorité des voix, prononcer la clôture des débats.

29° Les résolutions sont prises à la simple majorité des suffrages.

30° Les amendements sont mis aux voix avant les questions principales auxquelles ils se rapportent.

31° Dans tous les cas douteux on applique les règles usitées dans les corps délibérants du pays désigné d'avance par le Bureau du Congrès.

VI. Traductions.

32° Avant le Congrès, chaque Société fait traduire pour son compte les documents qui lui sont adressés par le Bureau de Berne.

Elle ne peut plus en exiger la traduction au cours des séances du Congrès.

33° Les Sociétés parlant une même langue doivent s'efforcer de se faire assister par un traducteur pour les autres documents et pour la discussion.

34° Un sommaire de toute étude ou de tout discours qui serait lu au Congrès doit être préalablement déposé au Bureau, traduit au moins dans une langue, qui sera l'une de celles qui

auront été désignées par le Comité provisoire. Il est de l'intérêt des sociétés de présenter des sommaires en plusieurs langues ; ces sommaires seront mis à la disposition de ceux des délégués qui demanderaient des éclaircissements.

35° Toute résolution ou tout amendement doit être déposé au Bureau du Congrès après avoir été traduit dans au moins une des langues qui auront été désignées par le Comité provisoire.

36° Un traducteur est attaché au Bureau du Congrès ; celui-ci veille à ce que le règlement soit observé.

37° Les procès-verbaux des séances sont rédigés en français.

38° Les orateurs peuvent parler en français, en allemand, en anglais, en italien ou dans la langue du pays où se tient le Congrès. Les discours qui n'ont pas été prononcés en langue française sont résumés dans cette langue. Les traductions dans une autre langue ne sont faites que si elles sont demandées.



COMMUNICATIONS

parvenues au Comité d'organisation et au Bureau du Congrès.

Télégramme du Dr Maurice *Jokai*, à Budapest:

„La Société de la Paix pour les pays de la Couronne hongroise envoie son salut chaleureux aux délégués réunis au Congrès et appelle la bénédiction divine sur leur activité, consacrée aux plus hauts intérêts de l'humanité.“

Télégramme du *Groupe d'Ulm*:

„Den Verhandlungen wünscht besten Verlauf Ortsgruppe Ulm.“

Télégramme de l'*Akademischer Friedensverein Zürich*:

„Senden herzlichste Begrüssung und wünschen dem edlen Bestreben das beste Gedeihen. Rudolf, Präsident.“

Télégramme du *Groupe de Königsberg, Pr.*:

„Aus der Heimatstadt des grössten Friedensstifters Kant senden die Friedensfreunde dem Kongress die herzlichsten Grüsse. Möge derselbe eine weitere Förderung der menschenverbindenden Friedensidee anbahnen!“

Lettre de M. le pasteur *Umfrid*:

Möge, in diesen Tagen mächtiger Geisterbewegung, ein sturmgewaltig Brausen des heiligen Friedensgeistes vom Fels zum Meer vernommen werden! Möge dieser Geist sich auf die Stirnen derer niederlassen, die zu edlem Thun in Hamburgs Mauerring versammelt sind! Mögen die Worte, die sie in diesem Geiste reden, ein Echo finden im Palast und in der Hütte, in allen Ländern der Kultur, mögen sie wiederhallen von Ocean zu Ocean, von Gebirg zu Gebirg, bis es in neuen Zungen durch die Lande töne: „Friede auf Erden!“ Dies zum Gruss im Namen Tausender, die hier in Württemberg den Frieden lieben, insbesondere im Namen der Stuttgarter Ortsgruppe von

Stuttgart, 11. August 1897.

Otto Umfrid,

Vicepräsident der Stuttgarter Ortsgruppe.

Télégramme de la *Société de la Paix de Munich*.

Lettre de Mme D^r Paolina *Schiff*, contenant, au nom de la „Federa-
zione delle Leghe per la tutela degli interessi femminili a Milano,
Torino, Firenze, etc.“, la proposition suivante: „Einführung
internationaler Handels-Schiedsgerichte, bei denen auch Frauen
Sitz und Stimme zukäme.“

Lettre de la Loge maçonnique *Lealtad N° 6*, à Barcelone, qui
envoie au Congrès sa plus enthousiaste adhésion en lui souhai-
tant toutes sortes de prospérités pour le bien et le progrès de
l'œuvre humanitaire et de civilisation que les Sociétés de la
Paix accomplissent.

Télégramme de M. *Grelling*, retenu à Paris:

„Leider verhindert Kongress beizuwohnen, sende herzlichen
Gruss und wünsche besten Erfolg.“

Télégramme de M. *Cordeiro*, de Lisbonne:

„La Société de géographie de Lisbonne pour la Commission
de Paix et d'arbitrage et le Comité du centenaire de la décou-
verte de l'Inde saluent le Congrès avec la plus grande sym-
pathie, en le priant de reconnaître notre confrère Magalhaës
Lima comme délégué.“

Patrice Contamine. — Paris. Recommande a) la Création d'une
Fédération pour les Etats de race latine; b) la formation de
Comités locaux pour atteindre ce but.

Philibert Phosbaros. Ecrit en latin sur „la religion de l'esprit
et l'évangile naturel général.“

M. *Ehrke*, Tilzow (Rügen). Prie qu'on agisse auprès des grandes
Puissances pour qu'elles concluent une paix de 25 ou de 50
ans et en restent aux armements actuels.

Manifeste de la *Ligue internationale des femmes pour le désarme-
ment général*, à Paris, réclamant des adhésions pour un péti-
tionnement général en faveur de la création d'une Cour de
justice internationale.

Mlle *d'Ervioux*, à Paris. Deux mémoires remis au général Türr,
traitant l'un le côté économique, l'autre le côté politique des
questions se rapportant à la paix.

Lettre de M. *Fr. W . . . z*, à Bischweiler (Alsace), exposant les
causes des guerres et recommandant la conclusion non pas de
doubles ou de triples alliances, mais d'une alliance unique des
peuples.

- Lettre de C. A. *di Brazza*, déléguée de la Peace Union de Philadelphie, qui excuse son absence et recommande les 7 règles du Congrès national des mères tenu ce printemps à Washington.
- Der *Friedensbote*, de H. Böckmann, Hanovre. Mémoire de 120 pages, qui contient des statuts pour les sociétés de la Paix, un modèle de budget militaire, etc.
- Thomas Chase*, de Philadelphie, émet l'idée que l'année 1899 soit considérée comme une année de paix, pour préparer le 20^e siècle.
- Alfred J. Morgan*, Schawford, près Winchester, Angleterre, excuse son absence pour cause de maladie et recommande "Edmonds philosophical Language", comme langue universelle.
- M. E. *Potonié-Pierre*, à Fontenay-sous-Bois, envoie 2 imprimés contenant des conseils pratiques à l'adresse du Congrès (Petits plaidoyers contre la guerre).
- La *Peace Society*, d'Angleterre, ayant pour président M. Pease et pour secrétaire général M. le D^r Evans Darby, envoie un „Appel au peuple allemand“ en faveur d'une union plus intime des deux nations reliées par des affinités de race.
- Brochure sur la *Solution de la question sociale* par le désarmement et la paix non armée.
- M. *Otto Kühn*, à Berlin. Thèses et pétitions en faveur de la Paix.
- Industrie-Warte*, de Munich, N^o du 31 Juillet, avec une annexe sur „Luftschiffahrt, praktische Friedensstifterin nach Aussen und Innen.“
- Chr. Schmidt*, Président du Klub Mondlinguik. Adresse au VIII^e Congrès de la Paix.
- Général *Etienne Türr*. En route vers la Paix. (Extrait de la *Revue d'Orient*.)
- La Conquête de la Paix*, par un ancien élève de l'Ecole polytechnique. Montluçon, Grande imprimerie du Centre. A. Herbin 1897.
- Mémoire de M. *Gustave Koch*, de Munich, sur des questions se rapportant directement à la paix entre les nations.
-

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS,
Jeudi 12 août 1897, à 10¹/₂ heures du matin,
au Restaurant „Alsterlust“ à Hambourg.

Ordre du jour :

- 1° *Discours d'ouverture.*
 - 2° *Formation du Bureau du Congrès.*
 - 3° *Formation des Commissions.*
 - 4° *Lecture du Rapport sur les événements de l'année.*
-

I. Ouverture du Congrès.

M. le D^r Adolphe *Richter*, de Pforzheim, désigné par les sociétés allemandes de la Paix pour ouvrir le VIII^e Congrès, prononce l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs !

Le Comité d'organisation du 8^e Congrès de la Paix à Hambourg m'a chargé d'en ouvrir aujourd'hui la première séance et de vous souhaiter la bienvenue en son nom, ainsi qu'au nom de tous les groupes de la Société de la Paix allemande. Ce n'est pas sans émotion que je viens vous adresser ces paroles; vous le comprendrez, quand je vous rappellerai qu'à ma place devait se trouver notre cher ami et illustre collègue Franz Wirth, de Francfort s. M., qui après avoir tant fait pour la propagande de la Paix dans ma patrie est décédé en mai dernier, regretté de tous ses compatriotes et des amis de la paix du monde entier. Tous nous savions apprécier ses excellentes qualités et son zèle infatigable; je crois donc être l'interprète de vos sentiments en affirmant que nous lui conserverons toujours un souvenir de gratitude et d'affection.

La ville de Hambourg, la capitale du commerce allemand, nous a offert son hospitalité et a été désignée comme siège du 8^e Congrès universel de la Paix. C'est la première fois que les partisans de la Paix et de l'Arbitrage se rassemblent en Allemagne, dans ma patrie, qui, en comparaison des autres pays voisins et surtout des pays de langue anglaise, n'a commencé que bien tard à entrer dans le mouvement de la Paix. Certes, grâce aux efforts de notre honorable ami Hodgson Pratt, quelques petites sociétés de la Paix s'étaient formées dans les principales villes de l'ouest et du sud de l'Allemagne, il y a plus de vingt ans; mais elles avaient disparu tout à fait pendant que le mouvement de la Paix commençait déjà à prendre ailleurs des formes plus précises dans les Congrès universels de la Paix à Paris, à Londres et à Rome. J'ai assisté à ce dernier congrès en 1891 en qualité de délégué de la Ligue

internationale de la Paix et de la Liberté, qui avait alors son siège social à Genève; j'étais le seul délégué allemand assistant à ce congrès, mais j'ai affirmé là hautement et avec une pleine conviction que le peuple allemand a un caractère essentiellement pacifique et qu'une fois mise en œuvre la propagande pour la Paix prendrait en Allemagne de très grandes proportions. Après le 4^e Congrès, qui a eu lieu à Berne, un groupe central des amis de la Paix a été fondé à Berlin, grâce au vaillant appui de notre infatigable collègue Mme la baronne de Suttner, qui a déjà considérablement contribué à la propagation de nos idées et que nous avons le vif plaisir de saluer respectueusement dans cette salle. Maintenant la Société allemande compte déjà plus de 60 groupes locaux avec plus de 4000 membres; elle a commencé à tenir tête avec persévérance au militarisme, qui n'est, je le confesse, que trop enraciné dans les têtes de beaucoup de mes compatriotes. Mais l'idée de la Paix, d'abord fragile comme une petite plante qu'on vient de mettre en terre, s'est fortifiée déjà dans une forte mesure et deviendra dans l'avenir un grand arbre qui couvrira de son ombre le monde entier. Notre tâche est immense, mais ce Congrès n'est pas le dernier; ce que nous n'obtiendrons pas aujourd'hui, d'autres l'obtiendront demain. Il nous suffira d'avoir fait notre devoir.

Mesdames et Messieurs! Nous nous sommes réunis pour organiser la guerre contre la guerre; nous voulons simplement que la justice règle les relations entre les nations, comme elle règle déjà depuis longtemps les rapports entre les individus; nous voulons que personne ne soit juge dans sa propre cause, que la force ne prime plus le droit et enfin que les litiges entre les peuples soient résolus non plus à la pointe du glaive, mais par l'arbitrage. C'est l'humanité elle-même qui demande à grands cris qu'on fasse cesser enfin les guerres et les massacres, indignes de l'état de civilisation à la fin du XIX^{me} siècle. C'est elle qui veut qu'on emploie à des buts productifs, à l'amélioration du sort des classes malheureuses, les sommes énormes qu'on dissipe aujourd'hui dans la fabrication d'engins de destruction et dans des armements toujours plus formidables d'année en année.

Nos idées ont déjà gagné bien des cœurs, mais il reste encore bien plus à faire; nous savons que les préjugés sont tenaces; il faut qu'ils disparaissent, car les maux de notre société humaine sont la conséquence de nos erreurs. Il nous faut commencer par l'école, par l'éducation de nos enfants au sein de la famille, et c'est à vous, Mesdames, que je m'adresse pour que vous veniez à notre aide. Mais il faut aussi gagner l'opinion publique et la presse; il faut faire comprendre aux gouvernements et aux peuples qu'il est plus juste et plus équitable de faire régler les litiges internationaux par un tribunal d'arbitres que de les trancher par la force dans des guerres fatales même au vainqueur.

Espérons que nous réussirons ici à faire un pas en avant vers le but de nos Sociétés de la Paix! La tâche est rude, mais nous ne manquons pas de courage et nous croyons à la vérité de cet axiôme, que l'union fait la force. — Je désire aussi que vous emportiez d'ici, Mesdames et Messieurs, des souvenirs agréables et que les relations personnelles qui nous unissent deviennent de plus en plus intimes. Avec ces vœux je déclare que le VIII^{me} Congrès de la Paix est ouvert. — (Applaudissements.)

Herr Senator Dr. *Herz* begrüsst den Kongress im Namen des Senates der Stadt, der Behörden und der Bevölkerung.

Leider habe Hamburg noch nicht den Saal des neuen Rathauses den Friedensfreunden zur Verfügung stellen können, und auch sonst würden diese, da sie gewohnt sind, in europäischen Hauptstädten glänzend aufgenommen zu werden, vielleicht mancherlei vermessen, trotzdem das Komité der hiesigen Friedensgruppe Alles aufgeboten, um die Gäste würdig zu empfangen, und bei den Behörden gern Unterstützung gefunden hat. „Aber, meine Damen und Herren, Sie haben gewusst, dass Sie in unserer Stadt ein gutes Feld für Ihre Bemühungen und eine dem Frieden geneigte Bevölkerung finden. Das ist unstrittig der Fall. Wir hassen hier und verabscheuen, wie Sie, den Krieg und sind, wie Sie, der Meinung, dass ein vermeidlicher Krieg ein Verbrechen ist, dass es die erste Pflicht jeder Regierung und jedes Volkes ist, mit allen möglichen Mitteln den Krieg zu vermeiden.“ (Händeklatschen, lebhaftes Bravo.)

„Wenn wir nicht Alle in Ihren Reihen stehen, so ist, was uns trennt, nur der Umstand, dass Sie zu der Überzeugung durchgedungen sind, jeder Krieg sei schon vermeidlich und die Völker könnten im Vertrauen darauf auf den Ausdruck ihrer Wehrhaftigkeit verzichten. In dem Kampfe der Meinungen, der so besteht, sind unsere Wünsche und unsere Gefühle auf Ihrer Seite, und der Verstand sagt uns, dass man sich auch friedlich überall einigen könnte. (Lebhaftes Bravo.) Wann Das aber wirklich eintreten wird, das vermögen wir nicht zu sagen. Einstweilen freuen wir uns jedes Schrittes in der Richtung zu Ihrer Überzeugung hin. —“

Der Redner weist auf die Monarchenreden in Petersburg und manche anderen Friedensbestrebungen der letzten Jahre hin, und schliesst dann: „Wer in dieser Richtung zum Frieden thätig ist, verdient den Dank der Menschheit. Vorzugsweise sind Sie es, die in edler Begeisterung und heiligem Eifer sich dem Frieden der Nationen widmen. Fahren Sie fort, das öffentliche Gewissen wach zu halten, indem Sie der Menschheit den gräuelvollen Kriegesernst vor Augen halten und auf Mittel zu sinnen, um in Zukunft Kriege unmöglich zu machen.“ — Nochmals heisst Senator Dr. *Herz* den Friedens-Kongress in Hamburgs Mauern herzlich willkommen im Namen der Stadt und wünscht den Beratungen gute Erfolge, den Teilnehmern ein gutes Gefallen in Hamburg. (Allgemeine Bravorufe.)

M. le D^r *Haberland*, de Berlin:

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Société allemande de la Paix, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, à vous tous venus ici de tant de pays étrangers. Nous vous recevons chaleureusement à Hambourg, métropole du grand commerce allemand, ville qui, plus qu'aucune autre de notre patrie, remplit la grande tâche de nous rapprocher des autres nations par les relations pacifiques. De Hambourg, nos navires partent pour les pays les plus éloignés; ils portent le drapeau de la paix, et sous les plis de ce pavillon, le seul vraiment civilisateur, ils acquièrent à l'intelligence et au travail allemands l'estime des autres peuples et à notre nation allemande l'amitié des nations les plus diverses. Aucune autre ville de notre patrie ne nous semblait plus apte à accueillir les

amis de la paix de toutes les parties du globe, que celle qui nous ouvre aujourd'hui sa porte hospitalière; dans aucune autre nous ne saurions rencontrer plus de sympathies pour les grands buts vers lesquels nous tendons, que dans ce centre du commerce universel. En effet, mesdames et messieurs, le commerce est international par sa nature même, et en dépit des barrières que les lois douanières des gouvernements cherchent à lui imposer, il sait se frayer un chemin de pays en pays. Et, comme le commerce, la science et la culture intellectuelle et artistique sont internationales. Les puissances ténébreuses du préjugé et de l'ignorance cherchent à les refouler — qu'importe? le progrès les terrasse et s'ouvre un chemin victorieux sur toute la surface du globe.

Mesdames et messieurs, les tendances qui nous unissent ne signifient rien d'autre que le désir d'arriver à un degré plus élevé de la civilisation. Tous, nous considérons la guerre comme un reste d'un passé barbare. Nous sommes d'avis que le moment est venu où le genre humain, plus cultivé que jadis, amènera la solution des différends existant entre les diverses nations, non plus par la voie de la force brutale, mais par la voie du droit. Une grande partie de nos contemporains appellent cela une utopie, d'autres rient de nous en nous traitant d'idéologues et de rêveurs. Eh bien, si c'est une utopie que de croire que la guerre, non plus que le duel, ne saurait décider de quel côté est le droit entre les parties opposées, nous porterons volontiers le nom d'utopistes. Nous ne pouvons admettre que ce soit un pur rêve que de croire que le développement progressif de la civilisation humaine, qui a déjà résolu tant de problèmes ardu, finira par remporter aussi la victoire sur la guerre elle-même. Mille difficultés pourront s'opposer au succès de nos efforts; mais le jour viendra où la lumière irrésistible de la vérité triomphera définitivement des ténèbres du préjugé. Notre travail sera la semence dont l'arbre de l'amour et de la vérité sortira, peut-être seulement après de longues années de luttes. Mesdames et messieurs, les chemins que chacun de nous croit les plus directs pour arriver au but peuvent être fort différents, mais le but lui-même, la grande idée nous unit tous. Nous nous rencontrons aujourd'hui dans ce Congrès, sur le sol allemand, avec l'espoir que chacun de nous apportera à l'accomplissement de notre tâche une part, fût-elle minime. Si nos résolutions ne sont pas toujours suivies d'un succès immédiat, les Congrès internationaux de la paix ont néanmoins une importance certaine et inappréciable: ils rapprochent les hommes et par cela même les nations. Vous qui êtes venus ici de contrées si diverses, nous souhaitons que vous emportiez tous l'impression indestructible que nous autres Allemands nous pensons et sentons comme vous dans vos patries, que nous avons au fond du cœur les mêmes sentiments que vos compatriotes, hommes et femmes, et que la seule différence existe dans la langue, par laquelle nous exprimons des idées identiques. Nous tous, dans le monde entier, nous sommes des frères et des sœurs; les mêmes joies nous ravissent, les mêmes douleurs nous affligent, nous appartenons à une seule grande famille, celle du genre humain, si pauvre et pourtant si brillant. Nos efforts et notre travail doivent être consacrés à une grande cause unique: celle de nous délivrer de malheurs que nous créons et que nous nous infligeons à nous-mêmes. Voilà la tâche pour laquelle nous nous réunissons ici. Que ce jour nous

rapproche de notre but! c'est-là le souhait avec lequel, mesdames et messieurs, je vous reçois et vous accueille aujourd'hui de tout mon cœur! (Applaudissements).

Herr Dr Löwenberg (Hamburg) bewillkommnet den Kongress *im Auftrage des Organisations-Komitees:*

Meine Damen und Herren!

Im Auftrage des Organisationskomitee von Hamburg habe ich die ehrenvolle Pflicht, Sie aufs herzlichste in unserer Mitte zu begrüßen.

Von nah und fern, aus den verschiedensten Ländern unsres Erdteils sind Sie herbeigeeilt, um aufs neue zu bezeugen, dass es noch überall begeisterte, thatkräftige Anhänger der grossen Ideen der Menschlichkeit, der Gerechtigkeit, des Kulturfortschrittes giebt; denn dies Alles umschliesst die eine Idee des dauernden, allgemeinen Friedens.

Es ist merkwürdig: Alle Religionen huldigen dieser Idee und verknüpfen mit ihr einen idealen Zustand der Menschheit, sei es in der Vergangenheit, sei es in der Zukunft, alle Fürsten und Regierungen setzen heute einen Ruhm darein, als friedliebend zu gelten — alle Völker und Nationen wollen nichts als im Frieden arbeiten — und dennoch gilt es, darnach zu streben, diese Idee zu verwirklichen, wie gering auch die Zahl derer ist, die sich um ihre Fahne scharen.

Warum? Da ist die erdrückende Menge der Gleichgültigen, die da fragen: Wozu nützt es? Ihr habt ja doch nicht die Macht, Eure Pläne auszuführen. Leider nein! Aber so kommt doch und helft uns, die Macht zu erlangen. Wisst ihr denn nicht, dass Ihr selber einen Teil dieser Macht bildet, dass jeder von Euch uns einen Zuwachs an Kraft bringt, und haben wir erst Euch alle, Ihr Gleichgültigen, die Ihr müssig am Wege steht, zählen wir nicht nach Tausenden, sondern nach Millionen und Abermillionen, dann haben wir auch die Macht.

Dann kommen die Klugen, die da überlegen sprechen: Es ist eine Utopie, was Ihr anstrebt, es kann nicht verwirklicht werden. Gewiss, es ist eine Utopie, wie alle grossen und gewaltigen Bestrebungen, die den kurzsichtigen Augen so lange als unerreichbar gelten, bis sie die Erfüllung schauen. Hätte ein hellsehender Geist vor kaum zwei Menschenaltern Verkehrseinrichtungen, wie wir sie heute besitzen, vorahnend geschildert, man würde ihn auch einen Utopisten gescholten haben. Und doch fahren wir heute mit dem Dampf und der Elektrizität und sprechen mit unsern Brüdern in den fernsten Ländern. Streitigkeiten, die wahrscheinlich noch vor einem Jahrhundert ein Krieg entschieden hätte, werden schon heute durch ein Schiedsgericht beigelegt; haben wir doch erst kürzlich in Deutschland selber einen solchen Fall erlebt. Ob es sich dabei um ein kleines Ländchen handelte, — wie gross sind denn die Ursachen, um derentwillen Kriege entstehen? — Was heute noch als Utopie erscheint, ist es morgens vielleicht nicht mehr. Dann folgt eine kleine Zahl der Gegner, die da glauben, ohne den Krieg würde die Menschheit erschaffen und ihre schönsten Tugenden, der Mut, die Begeisterung, die Aufopferung würden zu Grunde gehen. Beruhigt Euch, „Mensch sein, heisst Kämpfer sein“, und wenn der Krieg uns auch fehlt, der Kampf wird uns nie fehlen.

Müssen doch sogar wir, die wir nichts als den Frieden wollen, kämpfen. Jeder Tag bringt seinen heissen Kampf. Die Matrosen auf sturmbewegter See, die Feuerwehrlente in den brennenden Häusern, die Ärzte und Pflegerinnen am Krankenbette können Euch zeigen, was Mut und Aufopferung heisst. Haben nicht die 13 auf dem Fram, die unter Nansens Führung in des Nordens Eisgefilde vordrangen, Thaten voll Mut und Begeisterung und Aufopferung vollbracht, wie sie grösser die Kriegsgeschichte nicht erzählt? Haben nicht vor 5 Jahren, als hier die grausige Cholera wütete, hunderte, tausende unserer Mitbürger gezeigt, dass unter dem schlichten Bürgerkleid das Herz so mutig und aufopferungsfreudig schlägt, wie unter dem bunten Militärrock? Wer jemals die engen, dumpfen Gassen einer Grossstadt durchwandert, wer je in den lichtlosen, niedern Kammern gestanden, in denen eingepfercht ganze Familien an Leib und Seele dahinsiechen, wer je in der grauen Morgendämmerung einen verhärmten Familienvater umherspähen sah: Gebt mir Arbeit, Arbeit! der weiss, dass es Kämpfe giebt, schwerer als die, von denen lobpreisend die Schlachtengeschichte meldet, dass es Kriege zu führen giebt, gewaltiger und rubmvoller als die, denen wir Denkmäler setzen: Kriege gegen das Elend, die Not, die Unwissenheit.

Solche Kriege helft uns führen, und die Millionen, die heute dem Moloch des Militarismus geopfert werden, weihet sie den höchsten Kulturaufgaben der Menschheit, die jetzt, unsanft ihr Recht heischend, Euch wie Bettler die leere Hand entgegenstrecken.

Dass man es noch nötig hat, solche Gedanken, die so einleuchtend, so selbstverständlich sind, auszusprechen! Das könnte demjenigen ein Rätsel erscheinen, der nicht die Macht des Vorurteils kennt, des Vorurteils, das von Jugend an in uns hinein erzogen wird.

Darum fassen wir es hier in Hamburg neben dem Bestreben, unsere Bewegung auf eine breite sociale Basis zu stellen und auch die Arbeiter zu uns heranzuziehen, als eine unsrer Hauptaufgaben auf, die Jugend vor dem Vorurteil, dass der Krieg für die Völker notwendig und gut sei, zu bewahren und sie im Sinne der Friedensgesellschaft zu beeinflussen. Wir können das um so leichter, als wir glücklicherweise eine grosse Anzahl Lehrer zu den Unsrigen zählen. Ja, meine Damen und Herren, die Lehrer vor allem müssen auf unsrer Seite stehen, die Jugend vor allem muss in unserem Sinne erzogen werden, wenn unser Streben erfolgreich sein soll. Dessen dürfen wir uns vielleicht rühmen, dass wir in Hamburg zu arbeiten verstehen, aber ein Zweifel beschleicht mich, wenn ich frage: Verstehen wir auch Feste zu bereiten? und dieser Zweifel wächst zum Bangen, gedenke ich, welch glänzender Empfang Ihnen im vorigen Jahr in Budapest zuteil wurde. Daran gemessen sind trotz des rühmenswerten Entgegenkommens eines hohen Senats unsere Mittel nur beschränkt; aber unsere Herzen sind weit, und was wir Ihnen bieten, bieten wir mit freudigem, vollem Herzen.

Und wir vertrauen unserm schönen, grossen Hamburg, vertrauen, dass es Ihnen viel Gutes und Herrliches zeigen kann, und dass es Ihnen darin gefallen werde. Wir sind stolz darauf, dass unser Hamburg zuerst unter allen deutschen Städten diesen Kongress empfangen durfte. Sie werden sich hier,

so hoffen und wünschen wir, bald heimisch fühlen; denn unsere freie und Hansastadt Hamburg ist in hervorragendem Sinne eine Friedensstadt. Was es gross und bedeutend gemacht hat, sind Werke des Friedens. Vertreter und Mitglieder aller Völker begegnen sich hier; die Laute aller Kultursprachen hören Sie hier erklingen, Frieden! tönt es Ihnen überall entgegen.

Schauen Sie um sich, meine Damen und Herren, sehen Sie dieses anmutige, hellstimmernde Alsterbecken, belebt von Kähnen und Booten, umkränzt von duftigen Gärten und freundlichen Villen, ein erfreuendes Bild, das Ihnen zuruft: *Friede ist Wohlstand!*

Und folgen Sie uns morgen zu unserer Internationalen Gartenbauausstellung, auf die Walstatt, auf der die Völker in edlem Wettstreit sich bethätigen, in einem Streit, wie er allein unserer Kultur würdig ist, sehen Sie dort in blendender Fülle die schönsten Gaben, die die Erde hervorbringt, erfreut sich Ihr Auge an dem lieblichen Gelände, an den prangenden Beeten, an den stolzen Hallen, dann drängt es sich Ihnen auf: *Friede ist Schönheit!*

Und wenden Sie sich mit uns einen Tag später dorthin, wohin leise rauschend die Alsterwellen ziehen, dann kommen Sie zu dem mächtigen Fluss, der nicht weit von hier seine Wogen zum Ocean sendet, zu der grossen länder- und völkerverbindenden Strasse; Sie kommen zum Hafen, wo Ihnen die Flaggen aller seefahrenden Nationen entgegenwinken, wo Güter und Waren aus allen Ländern aufgestapelt werden, wo sich die rührigste Thätigkeit, der emsigste Fleiss vor Ihren Blicken zeigt. Und jedes Schiff, das wir aus unserm Hafen hinaus senden, jedes Schiff, das zu unserem Hafen hereinkommt, ist ein Bote des Friedens und von seinen Masten weht es stolz: *Friede ist Arbeit!*

Ja, meine Damen und Herren, Friede ist Arbeit, schwere, anstrengende, aber auch lohnvolle Arbeit, und Arbeit sei auch unsere Losung. Was wir erreichen oder nicht, das kann uns nicht bekümmern. Schon dass wir hier, Franzosen und Engländer, Italiener und Spanier, Schweizer und Skandinavier, Östreicher und Deutsche und die Vertreter so vieler anderer Völker zusammengekommen sind, wir, die wir uns alle für getreue Patrioten halten, die ihrem Vaterlande mit heiliger Liebe zugethan sind, dass wir dennoch uns hier in gemeinsamer Arbeit zusammenthun, dass wir trotz aller Meinungsverschiedenheit im Einzelnen — denn vollständige Übereinstimmung wäre nicht Friede, sondern Tod — uns zusammenfinden in dem grossen Gedanken, dass das Wohl der Menschheit über dem des Vaterlandes steht, schon das ist ein grosses Friedenswerk. Ob der praktische Erfolg unserer Arbeit sich auch nicht gleich einstellt, der ideale wird nicht fehlen. Da mögen uns die schönen Worte trösten, mit denen im vorigen Jahre M. de Lavissee vor der Académie française die Lehrer begrüsst, die zum Studium der franz. Sprache nach Paris gekommen waren und deren Arbeit er auch als ein Friedenswerk schildert: „Je sais bien que nous ne changerons pas la face du monde. Ce que nous pouvons contre les lois d'airain de la politique c'est bien peu de chose, mais ce bien peu de chose, presque imperceptible, c'est tout de même quelque chose: L'avenir est obscur, mais la nécessité de l'effort est claire et certaine.“

„Die Zukunft ist dunkel, aber die Notwendigkeit uns anzustrengen, ist klar und gewiss.“ Und anstrengen müssen wir uns, meine Damen und Herren,

arbeiten, dass jene hohe Kulturstufe erreicht werde, auf die die erleuchteten Männer aller Nationen hinweisen, Männer wie Franklin und Stuart Mill, wie Victor Hugo und Tolstoi, wie Mancini und Jokai, wie Kant und Pestalozzi, und von der unser Göthe sagt: Es ist ein eigen Ding um den Nationalhass; auf den untersten Stufen der Kultur ist er immer am stärksten und heftigsten zu finden; aber es giebt eine Stufe, wo er ganz verschwindet, wo man gewissermassen über den Nationen steht und man ein Glück oder ein Weh seines Nachbarvolkes empfindet, als wäre es dem eignen begegnet.

Wohlan denn, meine Damen und Herren, solchem Ziele lassen Sie uns weiter entgegenstreben. Sei es Ihrer Tagung in unserer Stadt vergönnt, die Menschheit, wenn auch nur um einen kleinen Schritt, ihm näher zu bringen und mit diesem Wunsche rufe ich Ihnen noch einmal mit unserem herzlichsten Willkommen die Losung zu:

Friede ist Arbeit!

M. *Frédéric Passy*, de Paris:

Mesdames et Messieurs,

La tâche dont on me fait l'honneur de me charger en me priant d'être l'interprète de votre gratitude envers nos hôtes peut sembler bien difficile et quelque peu étrange. J'ai à répondre, dans une langue que tous peut-être ne comprennent pas, à des paroles prononcées dans une langue que je suis malheureusement hors d'état de comprendre. Je ne me récuse pas cependant. Et c'est sans hésitation et sans embarras que j'ose me lever en votre nom, parce que je sais que, si le sens littéral des mots, plus ou moins, nous échappe, leur sens intime ne nous échappe pas. Ce que l'oreille ne peut saisir, le cœur le comprend; nos cœurs, en cette journée, battent tous à l'unisson, et, je dirais volontiers, parlent tous la même langue.

Qu'allez-vous faire dans cette Babel? nous dit-on souvent lorsque nous parlons de nous rendre à ces réunions où l'on vient, comme à celle-ci, de tous les points de l'horizon, et où l'on entend se mêler tous les idiomes. C'est une Babel, en effet; mais d'un autre genre que celle dont nous parle la Bible. Celle-ci était la Babel de la confusion et de la dispersion. La nôtre est la Babel de l'union et de la fusion. Là, on se séparait en se maudissant, parce que l'on ne pouvait plus s'entendre. Ici, l'on se rapproche en se souhaitant la bienvenue, parce que l'on veut s'entendre. Et, à force de vouloir s'entendre, on s'entend. Les idées s'éclaircissent en se mêlant; les erreurs se dissipent; les préventions s'atténuent; les angles s'adoucissent; les sympathies se nouent; et les langues elles-mêmes, en se frottant les unes aux autres, se pénètrent et se fondent.

Ne l'avons-nous pas tous senti, Mesdames et Messieurs, en écoutant le discours que nous adressait tout à l'heure, au nom de la Ville de Hambourg, M. le sénateur Hertz, et celui que prononçait, au nom du comité d'organisation de ce Congrès, M. le vice-président Löwenberg?

Tous, oui tous, même ceux qui, comme moi, ne comprennent pas l'allemand, nous les avons compris, lorsqu'ils nous ont montré, dans le Commerce, dans ce Commerce libre, auquel le grand port voisin doit sa vie et sa richesse, un lien plus puissant, pour unir les peuples, que les alliances passagères que

noue et dénoue la politique des chancelleries; lorsque, avec des accents dont la flamme rendait transparente jusqu'à l'ombre des termes, ils ont célébré la paix, la sainte paix, comme la mère et la sauvegarde du travail, de la liberté, des sciences, des arts, de toutes les grandeurs et de toutes les splendeurs de la civilisation!

Oui, Mesdames et Messieurs, la paix est tout cela; et la guerre est le contraire de tout cela. Et voilà pourquoi nous aimons la paix et nous détestons la guerre.

Oui, cette ville, ruche laborieuse, rendez-vous des produits du sol et de l'industrie de tous les climats et de toutes les races, cette grande métropole du commerce, était bien faite pour recevoir ce concile des hommes et des femmes de bien, qui, de tous les points de l'Europe et de l'Amérique elle-même, après s'être tendu les mains à travers l'espace, tiennent à se rencontrer chaque année pour proclamer au grand jour, contre la violence, l'injustice et la haine, la protestation de la paix, de la justice et de l'amour.

Le Commerce, Messieurs, ce Commerce que certains aristocrates de la pensée se plaisent encore à reléguer parmi les besognes grossières du ménage humain, n'est pas seulement, comme il peut sembler au premier abord, l'un des facteurs nécessaires du progrès matériel; c'est l'une des conditions du progrès intellectuel et moral. Ce ne sont pas seulement ce qu'on appelle des marchandises et des produits que, dans son incessant va-et-vient, il apporte ou emporte; ce sont les idées qu'il fait circuler; ce sont les hommes eux-mêmes que, bon gré mal gré, il rend serviteurs et clients les uns des autres, les attachant à toute heure et sous mille formes par les mille liens de l'intérêt, avant de les attacher, d'une façon plus durable et plus digne, par les liens de la gratitude, de l'estime et de l'affection mutuelle. *Free trade, the great peace maker!* disait avec raison mon illustre ami Richard Cobden.

Me permettez-vous de rappeler que la même chose avait été dite, sous une autre forme, au siècle dernier, en France, par un homme qui, après avoir de ses mains taillé la pierre comme ouvrier, avait su manier agréablement la plume comme écrivain, l'auteur du *Philosophe sans le savoir*, Sedaine?

Dans cette aimable et honnête comédie, un gentilhomme français, que les circonstances ont amené à devenir, en Hollande, sous un nom d'emprunt, un riche négociant, voit son fils, trop imbu des préjugés de race qui interdisaient alors le commerce à la noblesse, rougir de la profession paternelle. Et, dans une apostrophe (dont je regrette de ne pouvoir rendre ici de mémoire la haute éloquence) il lui montre ce qu'est en réalité cette profession qui lui paraît indigne de lui.

Quel métier, lui dit-il, que celui de commerçant; quelle puissance que celle d'un homme qui, par ses achats et ses ventes, fait exécuter ses ordres sur tous les points du globe, et dont la signature, la simple parole même, sont acceptées partout comme des engagements d'honneur! C'est par nous que la vie circule à travers le monde. Nous sommes, nous autres négociants, comme autant de fils d'or tendus à travers les continents et les mers, et qui, par leur incessant mélange, tissent à toute heure la sainte trame de l'unité du genre humain! C'est par nous que les besoins sont apaisés; que le travail est entre-

tenu; que la paix est conservée ou rétablie. Quelques particuliers avides font armer les rois; la guerre éclate; le sang coule; les ruines s'amoncellent; les haines s'enveniment; mais lui, ce bon négociant, français, anglais, hollandais, allemand ou chinois, il reste au milieu de ce désordre général le serviteur de tout le monde, l'ennemi de la discorde, l'ami de l'humanité, l'avocat de la paix, par laquelle il vit et fait vivre. Et par les services qu'il rend, par le besoin que l'on a de lui, il ramène peu à peu vers cette paix, sans laquelle il n'y a ni travail, ni culture, ni sciences, ni arts, ceux qui avaient eu le malheur de s'en laisser détourner!

Ne dirait-on pas, Mesdames et Messieurs, qu'en traçant ce magnifique tableau des bienfaits du Commerce, mon compatriote Sedaine pensait par avance à cette ville qui nous reçoit et à ce Congrès que nous y venons tenir? Et m'en voudrez-vous de m'être souvenu de lui pour crier avec vous, en vous remerciant de l'hospitalité que vous nous avez offerte:

Vive la paix, et à bas la guerre!

(Applaudissements prolongés.)

II. Formation du Bureau du Congrès.

En application de l'art. 9 du Règlement, l'Assemblée approuve par acclamation la composition suivante du Bureau du Congrès:

Président: M. le Dr Adolphe Richter, de Pforzheim.

Secrétaires: M. Elie Ducommun, de Berne et
M. Lorenzen, de Hambourg.

Vice-présidents:

Pour l'Allemagne, M. Otto Ernst, de Hambourg.

„ l'Angleterre, M. Félix Moscheles.

„ l'Autriche, Mme Bertha de Suttner.

„ la Belgique, M. Henri La Fontaine.

„ le Danemark, M. Frédéric Bajer.

„ la France, M. Frédéric Passy.

„ la Hongrie, M. le général Etienne Türr.

„ l'Italie, M. Th. Moneta.

„ la Norvège, M. Sørensen.

„ les Pays-Bas, M. Baart-de la Faille.

„ le Portugal, M. Magalhaës Lima.

„ la Roumanie, M. Nicolas Fleva.

„ la Russie, M. Novicow.

„ la Suède, M. Edouard Wavrinsky.

„ les Etats-Unis d'Amérique, M. le Dr Benj. Trueblood.

La Suisse est représentée dans le Bureau par M. Elie Ducommun.

III. Formation des Commissions.

Le Bureau du Congrès a composé comme suit les trois Commissions préconsultatives :

Commission A.

Pour l'examen du Rapport sur les événements de l'année :

- M. Hodgson *Pratt*.
- „ Frédéric *Passy*.
- „ Th. *Moneta*.
- „ le D^r Adolphe *Richter*.
- „ le baron *de Suttner*.
- „ le D^r Evans *Darby*.
- „ le prof. *Ruyssen*.

Commission B.

- M. Emile *Arnaud*.
- „ Henri *La Fontaine*.
- „ Félix *Moscheles*.
- „ Nicolas *Flevo*.
- „ le D^r *Kolben*.
- „ *Lorenzen*.
- „ Félix *Lacaze*.

Cette Commission examinera les questions suivantes :

- Arbitrage international.
- Justice internationale obligatoire.
- Droit international.
- Comités internationaux de conciliation.
- Duel.
- Désarmement.
- Appel aux nations.

Commission C.

- M. Gaston *Moch*.
- Mme Bertha *de Suttner*.
- M. Magalhaës *Lima*.
- „ Otto *Ernst*.
- „ *Baart-de la Faille*.
- „ *Sørensen*.
- „ *Luzzati*.

Les questions soumises à l'examen de cette commission sont :

Exposition de 1900.

Coopération des instituteurs.

Pétitionnements.

Correspondance entre étudiants.

Propagande par la presse.

Relations avec les groupes interparlementaires.

Siège et date du IX^me Congrès.

Retour périodique des Congrès.

Ces Commissions tiendront leurs séances cette après-midi dès 3 heures dans le *Bâtiment patriotique*.

IV. Rapport sur les événements de l'année.

M. Elie *Ducommun* donne lecture du Rapport suivant du Bureau international de la Paix sur les événements de l'année 1896 à 1897 intéressant les relations internationales :

Berne, le 12 août 1897.

La révolution crétoise, la guerre turco-grecque et les négociations diplomatiques qui en ont été la conséquence ont pris une place si prédominante dans la politique de l'Europe depuis notre dernier Congrès, que ces trois manifestations extérieures d'une même cause semblent devoir absorber notre rapport tout entier. Comme notre intention est de vous entretenir aussi d'autres sujets, nous résumerons ici le plus possible nos appréciations sur les derniers incidents de cette perdurante *question d'Orient*.

Nous ne reviendrons pas sur les massacres d'Arméniens, qui ont fourni au VII^e Congrès universel de la Paix, tenu l'année dernière à Budapest, l'occasion de se faire l'interprète de l'opinion publique en lançant un chaleureux appel pacifique aux nations, en même temps qu'aux gouvernements des pays civilisés.

Le funèbre bilan des désastres était alors de 85,000 êtres humains tués (chiffre trouvé plus tard au-dessous de la réalité), 2500 villages détruits et 500,000 hommes, femmes et enfants, condamnés aux plus dures privations.

A la fin de l'année dernière, nous avons vu s'entasser les éléments d'une guerre prochaine entre la Turquie et la Grèce, guerre que des groupes irresponsables, ignorants de la situation vraie, ont déchaînée contrairement à la volonté des peuples et peut-être aussi des gouvernements.

Une souscription publique ayant pour but ostensible d'armer les musulmans, le bruit de nouveaux massacres de chrétiens, d'autre part la formation d'un camp grec à la frontière thessalienne et les incursions de corps de volontaires grecs ou étrangers en Macédoine, tels sont les prétextes, sinon les raisons, d'une guerre qui n'avait que des perspectives de ruines pour les deux belligérants.

A Pâques, la guerre entre la Grèce et la Turquie, déjà décidée, était

déclarée par cette dernière puissance, et les hostilités commençaient dans des conditions absolument désastreuses pour les armes grecques.

Dès le mois de juin, les six Puissances européennes imposaient leur médiation plus qu'elles ne l'offraient, l'armistice était signé et les négociations pour la paix s'annonçaient comme devant être longues et difficiles, à l'orientale.

On connaît aujourd'hui les clauses sur lesquelles seraient tombés d'accord le gouvernement ottoman et les Puissances auxquelles la Grèce a confié le soin de défendre ses intérêts. Elles se rapportent aux nouvelles frontières gréco-turques, à l'indemnité de guerre à payer par la Grèce et à l'évacuation de la Thessalie par les troupes ottomanes. Mais quand on négocie avec des monarques absolus plus Asiatiques qu'Européens, il y a généralement loin de la coupe aux lèvres.

La question d'Orient s'est compliquée encore, à la fin de l'année dernière, d'une *révolution dans l'île de Crète*, à laquelle le gouvernement grec s'est associé par l'envoi de troupes et la proclamation de l'annexion de l'île au royaume hellène. Combats corps à corps de village à village, massacre des vaincus, pillages, ruines, famine, épidémies, tel est le bilan de cette guerre civile, qui n'était d'ailleurs qu'un épisode de la lutte de l'islamisme et du christianisme, transportée comme un hors d'œuvre à une époque de scepticisme religieux.

Les Puissances ont obtenu l'autonomie de l'île de Crète, mais n'ont pas pris les mesures propres à rétablir l'ordre, la confiance et la paix dans cette malheureuse contrée. Il est encore impossible de déduire des contradictions de la diplomatie à l'égard des Crétois ce qui finalement adviendra d'eux.

Quelle influence dominante les peuples, amis de la paix, pouvaient-ils invoquer pour empêcher la guerre, alors que Grecs et Turcs se précipitaient les uns contre les autres sans entendre la voix de la raison et malgré la déclaration des Puissances qu'en aucun cas elles ne permettraient au vainqueur de tirer avantage de ses victoires ?

Malheureusement les idées de paix et d'arbitrage international n'ont point encore pénétré dans la Grèce et dans la Turquie. Dans le reste de l'Europe les Sociétés de la Paix ont fait de nouveaux appels aux nations et aux gouvernements; leur voix n'est certainement pas restée sans échos et leurs rangs se sont grossis d'un grand nombre d'éléments provenant de toutes les classes de la population; mais ce que n'ont pu faire ni le bon sens des masses, ni la ferme volonté des Puissances de prévenir la guerre, les groupes de la Paix, de date relativement récente, ne pouvaient pas l'obtenir d'un coup de baguette par la seule force de leur ardente conviction.

On a dit beaucoup de bien et plus encore de mal des résultats du *Concert européen*. Les grandes Puissances étaient incontestablement animées du désir sincère de maintenir la paix en Europe, et les amis de l'Oeuvre pacifique ne sauraient que les en féliciter. Ils doivent néanmoins exprimer le vœu que lorsque le Concert européen trouvera encore l'occasion de manifester son accord, il mette à la base de son action collective les règles de la justice internationale dont les Sociétés et les Congrès de la Paix n'ont cessé de recommander l'application. Là seulement se trouvent la véritable paix et la véritable force!

La lutte sanglante entre les *Cubains*, qui réclament leur indépendance, et l'Espagne, qui ne veut l'accorder à aucun prix, a continué pendant toute l'année

à dépeupler et à dévaster la plus belle île des Antilles. Que de sang inutilement versé par suite de la résistance désespérée des révoltés et de la politique à outrance du gouvernement espagnol, qui entend ne faire des concessions qu'à un adversaire écrasé! Si l'on avait agi, dès l'origine du conflit, avec un esprit de conciliation, l'entente entre la colonie et la métropole se serait faite, la population cubaine ne serait pas décimée et l'Espagne n'aurait pas perdu, dans les combats ou par la maladie, plus de 100,000 de ses plus braves soldats. En outre, ses relations avec les Etats-Unis d'Amérique seraient restées cordiales, tandis qu'on peut s'attendre chaque jour à une rupture entre Madrid et Washington.

Par un concours de circonstances qu'on pouvait prévoir, à la révolution cubaine s'est greffé le *soulèvement dans les îles Philippines*. Et les cadavres continuent à s'entasser, et l'œuvre de mort se poursuit avec acharnement, appelant l'épuisement complet de l'un des combattants, peut-être de tous les deux.

La nouvelle de l'assassinat du ministre Canovas nous parvient au dernier moment. Quelle que soit la réprobation qu'ont soulevée certains actes de cet homme d'Etat, un seul sentiment d'horreur accueille dans tous les rangs des amis de la Paix l'appel au meurtre, fût-ce même pour repousser l'injustice et l'oppression.

En novembre de l'année dernière, *la guerre d'Abyssinie* a pris fin et les débris de l'armée italienne ont dès lors regagné leurs foyers en attendant la conclusion définitive de la paix. Encore une guerre inutile, enregistrée par l'histoire à la suite de tant d'autres actes d'aveuglement, dont les annales humaines ont conservé le triste souvenir!

Comme dans l'année précédente, les *manifestations d'intentions pacifiques* n'ont pas fait défaut durant la période qui vient de s'écouler. La visite du czar aux différentes capitales de l'Europe et tout récemment celle de l'empereur d'Allemagne au czar, ont fourni le thème de maintes démonstrations d'amitié, qui certainement sont sincères au moment où elles sont faites, mais ne sauraient présenter les garanties d'application que réclamerait l'intérêt des peuples.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'idée de paix perce les nuages qui l'obscurcissaient et que la guerre inspire aux populations une répugnance toujours plus accentuée et plus générale. Les nouvelles de l'île de Cuba, de l'Erythrée, de l'île de Crète et de la Thessalie ont dépouillé la guerre du dernier des prétextes dont on avait coutume de voiler ses horreurs: un semblant de raison d'être par la solution qu'elle pouvait donner à des situations prétendues insolubles.

Insolubles! N'a-t-on pas affirmé, vers la fin de 1896, que la force seule était capable de déterminer les frontières de la Guyane anglaise et du Venezuela? Cependant — et c'est là un pas important dans la voie que préconisent les sociétés de la Paix — les Etats intéressés à cette délimitation ont trouvé, avant d'en venir aux mains, qu'un arrangement vaut toujours mieux qu'un appel aux armes, et ils ont institué, sans aucune difficulté, le tribunal arbitral qui doit trancher le différend.

La contestation primitive a même fait surgir l'idée de la conclusion d'un *traité d'arbitrage permanent* entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique. Ce traité a été signé par M. Pauncefote, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Washington et M. Olney, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Il a subi d'abord d'importantes altérations dans la discussion au sein du Sénat américain, puis, à la votation, sa ratification a réuni une forte majorité, mais cela ne suffisait pas, car il aurait fallu les deux tiers des suffrages émis, et il a manqué trois voix pour parfaire ce chiffre.

Cet échec n'est pas de nature à décourager les amis de la Paix, car le président actuel des Etats-Unis, sachant bien que la grande majorité du peuple américain, surtout dans les villes importantes, est favorable au traité d'arbitrage, a déclaré solennellement qu'il reprendrait le projet, „non seulement comme acte de sage politique, mais encore comme œuvre d'humanité“.

La *cause de l'arbitrage international* a été plaidée avec éloquence et succès dans plusieurs *parlements*, à la suite des résolutions de la Conférence inter-parlementaire; ainsi en France à propos d'un traité d'arbitrage à conclure avec les Etats-Unis, en Autriche le 3 décembre 1896, en Belgique les 4 et 5 mars 1897, en Norvège le 16 juin 1896. Ces tentatives ont pleinement réussi, tout ou moins au point de vue du principe, et elles ont eu l'avantage incontestable de provoquer des déclarations ministérielles favorables à l'œuvre de la Paix.

Nous devons, dans un sens analogue, une mention aux paroles essentiellement pacifiques qui ont été prononcées à l'occasion des fêtes pour le *soixantenaire du règne de la reine Victoria*.

Nous mentionnons aussi comme étant d'un bon augure la décision du gouvernement d'Allemagne de participer à l'*Exposition universelle de Paris en 1900*.

Le nombre des *Sociétés de la Paix* s'est sensiblement accru depuis l'année dernière. De louables efforts sont tentés aussi pour rendre la propagande plus active et pour rattacher au mouvement pacifique les groupes divers dont les buts spéciaux sont en connexion avec les aspirations humanitaires des amis de la Paix.

On a pu constater, dans cet ordre d'idées, les déclarations du *Congrès socialiste à Londres* contre la guerre et le militarisme, ainsi qu'une manifestation du même genre au récent *Congrès de la presse à Stockholm*.

En regard de cet accroissement des forces vives que chaque année amène à notre cause, nous avons le profond chagrin de signaler la perte de deux de nos plus zélés champions, l'un, Franz *Wirth*, de Francfort, parvenu à un âge avancé, mais toujours plein de vigueur et de jeunesse intellectuelle, l'autre, Charles *Brunet*, de la Société française de la Paix par le Droit, enlevé bien jeune encore à ses travaux de prédilection. La famille Brunet, désireuse de perpétuer les services rendus par Charles Brunet à la cause de la paix, a mis à la disposition de l'„Association de la Paix par le Droit“ la rente annuelle d'une somme de dix-mille francs au profit de la propagande pacifique.

Un troisième de nos amis, le comte Rodolphe *Hoyos*, est décédé depuis notre dernier Congrès, en léguant à la Société autrichienne de la Paix une

somme de 2500 florins, comme témoignage de son inaltérable attachement aux idées que cette société représente si dignement.

Enfin, dans le courant de janvier, la nouvelle du décès d'Alfred Nobel est venue attrister les personnes qui savaient combien il y avait de noblesse de sentiments chez ce savant et ce philanthrope.

Nous n'avons pas à entrer ici dans des explications détaillées sur les termes du testament d'Alfred Nobel, qui affecte à la cause de la paix la cinquième partie des intérêts du capital considérable laissé par lui comme produit de l'exploitation de ses inventions. Tout ce que nous savons de précis sur l'exécution de ses volontés, c'est que le Storting norvégien a rempli le mandat que lui a confié le défunt de désigner cinq commissaires pour la répartition annuelle de la partie de la succession attribuée à l'œuvre pacifique. Nous devons attendre patiemment, avec un profond sentiment de gratitude pour le testateur, la marche normale des opérations testamentaires, en nous abstenant de toute démarche ou discussion inopportune à ce sujet.

Pour le Bureau international de la Paix:

Le Secrétaire honoraire,

Elie DUCOMMUN.

Ce Rapport, dont la lecture est accueillie par des applaudissements, est renvoyé à l'examen de la Commission A, qui présentera au Congrès les propositions qu'elle jugera utiles touchant les questions soulevées par le Bureau international dans son travail.

Les délégués italiens soumettent d'urgence au Congrès la motion suivante:

„Les soussignés, citoyens du pays d'où malheureusement est sorti le fanatique qui a tué le président du Conseil des ministres d'Espagne, prient le Congrès de bien vouloir, avant de commencer ses travaux, envoyer ses condoléances à la veuve de Canovas de Castillo.

„Dévoués à la doctrine qui veut l'accord de la politique avec la morale, ils affirment que dans aucune circonstance et par aucune cause on ne doit violer le principe du respect de la vie humaine, raison d'être et but suprême de l'œuvre que poursuivent les Sociétés de la Paix.

E. T. *Moneta*, *Raqueni*, *Ippolito Luzzati*,
Paolo Robotti, *Vittore Prestini*.”

Le Congrès accepte cette motion sans opposition. En conséquence, le télégramme suivant sera adressé à la veuve de Canovas de Castillo:

„Le Congrès universel de la Paix, dévoué au principe de l'inviolabilité de la vie humaine, vous exprime, sur la proposition de ses membres italiens, son unanime réprobation de l'attentat qui vous a privée de votre époux.“

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE,

Vendredi 13 août 1897, à 10 heures du matin,
dans la Salle de la Bourgeoisie (Bâtiment patriotique).

Présidence de M. le D^r Adolphe *Richter*.

Sont appelés à prendre place aux fauteuils de la vice-présidence:

MM. *La Fontaine, Bajer* et *Otto Ernst*.

M. le Président indique quelles sont les places réservées aux délégués, aux adhérents et au public. Il annonce qu'un Bureau postal est installé dans une salle voisine.

Il prie les personnes, qui désirent prendre la parole de s'annoncer auprès de M. Lorenzen, secrétaire désigné pour ce service.

Ordre du jour:

- 1° *Communications diverses.*
 - 2° *Rapport de la Commission A sur le mémoire du Bureau international relatif aux événements de l'année intéressant l'œuvre de la Paix.*
 - 3° *Arbitrage international.*
-

I. Communications diverses.

Mme la baronne *de Suttner* fait remarquer que pour pouvoir apporter aux Congrès précédents des félicitations et des adhésions de Sociétés ou de personnages distingués elle était obligée de les solliciter, tandis que maintenant adhésions et félicitations viennent d'elles-mêmes. Elle dépose sur le bureau les mandats des sociétés suivantes, qui l'ont chargée de les représenter au Congrès:

Federazione delle leghe per la tutela degli interessi femminili a Milano, Torino, Firenze ecc. (Segretaria generale: D^r *Paolina Schiff*, Milano, Via Pontaccio 19).

Comitato delle Signore per la pace e l'arbitrato, Palermo. (Mme *Giovanna De Stefani*, présidente, Mme *Marietta Campo*, secrétaire).

The *Anglo-German Association* for the promotion of friendly relations between Germany and Great Britain. (Secrétaire: M. C. Abel Musgrave, United Services College, Westward Hs., North Devon. Membres du Comité: Earl of Dysard; Dean Farrer of Canterbury; Sir John Lubbock, etc. etc.)

Mme *Vincent*, de Paris, apporte les salutations des Sociétés coopératives ouvrières de France, qui comptent 150,000 membres, sans compter les ouvriers du Gros-Caillo et les nombreux membres des Sociétés féministes françaises. Elle exprime l'avis que les femmes feraient supprimer les budgets de la guerre si elles le voulaient énergiquement. Elle ajoute qu'on peut compter sur les associations ouvrières pour faire progresser l'idée pacifique, qui fait d'ailleurs son chemin, malgré le peu de développement que prennent en France les Sociétés de la Paix. Elle annonce que le Conseil municipal de Paris a voté un subside de 500 frs. pour la délégation des associations ouvrières de coopération au Congrès universel de la Paix qui se tient pour la première fois sur le sol allemand, et elle invite les membres de ce Congrès à visiter en 1900 l'Exposition de Paris.

M. le *Président* remercie Mme Vincent pour ses communications et exprime l'espoir qu'en Allemagne aussi les ouvriers comprendront la nécessité de combiner leurs efforts avec ceux des amis de la Paix.

Mlle *Ellen Robinson*, de Liverpool, présente les salutations des Sociétés de dames qui se sont formées en Angleterre pour soutenir le mouvement pacifique.

M. Th. *Snape*, de Liverpool, exprime le regret de M. Randal Cremer, de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

M. le Dr *Evans Darby* fait une communication analogue de la part de M. Houzeau-de la Haie, Président du Congrès de 1894 à Anvers.

Mme *Lina Morgenstern* présente les souhaits de la *Solidarité des femmes*, à Paris, de l'*Union universelle des femmes pour la Paix*, de la *Woman's Progressist Society* et de la *Gruppe der deutschen Frauen für den Frieden*, qu'elle représente au Congrès. Elle ajoute: Kürze ist Würze. Ich kann es nicht unterlassen, dem Kongress die Grüße derjenigen Frauenvereine zu überbringen,

die mich hiehergesandt haben. — Wir Frauen sind alle für den Frieden. Es ist die natürliche Bestimmung der Frau, die Versöhnung hineinzutragen in den Hader der Parteien. Die Mütter müssen wir gewinnen! Es ist uns eine besondere Freude, dass die Frauen in allen Friedensgesellschaften gleichberechtigt sind mit den Männern. Sie sollten die Frau nicht zu ihrem Publikum, sondern zu ihren Mitarbeitern machen. — Die Rednerin gedenkt ferner der Frauen, die in Hamburg die Frauenbewegung in Fluss gebracht haben.

Frl. *Otilie Hoffmann*, (Bremen), Delegierte des Bundes deutscher Frauenvereine, welcher 76 Gruppen und ungefähr 60,000 Mitglieder zählt. Die deutschen Frauenvereine erblicken in der Arbeit dieses Kongresses die eigene Sache. Die Friedensliebe bedeutet nicht Schwäche, sondern sie ist vielmehr von der Weihe der Kraft getragen. Wenn die Friedensbewegung auch von vielen als ein unerreichbares Ideal betrachtet wird, so hält uns dies nicht ab, an deren endliche Erfüllung zu glauben. In der Voraussetzung dieses Erfolges bringen wir dem Kongresse die besten Wünsche dar.

M. le *Président* exprime l'avis que si tant de Sociétés de dames travaillent pour la Paix, le succès est assuré.

Enfin, il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mme *Belva A. Lockwood* envoie de Washington l'expression de son profond regret de ne pouvoir prendre part cette année au Congrès.

II. Evènements de l'année.

Mr. *Hodgson Pratt*, as Reporter of Commission A in presenting the report said that he had nothing to add to the resolution approving of the Report of the Bureau at Berne on the events of the year. A few verbal alterations had been made, but none of any essential importance. He paid a high tribute to the zeal and ability which Monsieur Ducommun had devoted to the work of the Bureau.

M. J. G. *Alexander*, speaking for the Society of Friends in England said that that body was especially grateful for the work of the Bureau. He was sure that he represented the feeling of all workers in the cause of peace. Monsieur Ducommun was emphatically the right man in the right place. He hoped all friends of

peace would make an effort to secure adequate assistance for Monsieur Ducommun.

Par l'organe de son Rapporteur, M. Hodgson *Pratt*, la Commission A propose la résolution suivante :

„Le Congrès remercie le Bureau international de la Paix de son rapport sur les événements de l'année 1896—1897 intéressant les relations internationales, et il approuve les idées émises dans ce rapport.

„Il constate avec plaisir que le Bureau n'a perdu aucune occasion de manifester au dehors les opinions des Sociétés et des Congrès de la Paix dans la politique internationale, et il l'invite à prendre l'initiative de démarches analogues toutes les fois que cette intervention lui paraîtra utile à la cause.

„Le Congrès remercie tout particulièrement le Secrétaire honoraire du Bureau pour l'infatigable dévouement à son travail dont il n'a cessé de faire preuve.“

M. Félix *Lacaze* interrompt la discussion en se plaignant de ce qu'on n'a introduit aucune dame dans les Commissions que le Bureau du Congrès a nommées hier, alors même qu'on se félicite toujours de l'appui donné par les dames au mouvement pacifique. Il se plaint aussi de ce que le Bureau de Berne a imposé, dans le Règlement du Congrès, plusieurs articles qui gênent la libre manifestation des opinions au sein des Commissions préconsultatives. Enfin, il relève tout spécialement le fait que les délégations dont il a été honoré de la part d'une dizaine de Sociétés d'étudiants d'Allemagne n'ont pas été prises en considération, parce qu'elles n'ont été annoncées au Bureau de Berne que 4 semaines d'avance au lieu de 6. Il demande si l'on a agi dans tous les cas avec la même rigueur.

M. Elie *Ducommun* répond, au nom du Bureau international de la Paix, que le Règlement du Congrès a été soumis aux Sociétés de la Paix avec le programme provisoire, par une circulaire datée du 26 mars 1897 et envoyée en 170 exemplaires français, 282 allemands et 232 anglais. Le Règlement actuellement en vigueur est le résultat de cette consultation. Quant à la disposition selon laquelle une Société dont la Paix n'est pas le but essentiel doit, pour avoir voix délibérative au Congrès, s'être annoncée 6 semaines d'avance au Bureau international, elle a été prise par le Congrès

de Budapest après une discussion approfondie, et le Bureau de Berne n'a fait que remplir son devoir en l'appliquant dans tous les cas qui se sont présentés à lui. Jamais il ne se permettra d'aller à l'encontre d'une décision formelle d'un Congrès. (Marques d'approbation).

M. *Fleva* fait observer que M. Lacaze n'a rien dit, hier, quand on a donné connaissance de la composition des Commissions. Du reste, si une seule dame a fait partie d'une Commission, c'est que les autres n'ont pas manifesté le désir de prendre part aux travaux de préconsultation.

M. *La Fontaine*. Les membres du Congrès ont parfaitement su qu'il serait fait un choix parmi les personnes qui s'inscriraient, comme cela se pratique d'ailleurs dans tous les parlements. Cela a été publié et dit à satiété. On a voulu éviter ainsi la confusion qui s'est produite à Budapest, où les Commissions étaient de petits Congrès, composés d'un nombre indéfini de membres. Presque toutes les personnes qui s'étaient inscrites hier ont pu être attribuées à une des Commissions. M. Lacaze, qui s'était inscrit pour deux Commissions à la fois, n'a pu cependant être nommé que dans une, mais c'était justement celle qui avait à examiner ses propositions. Le Bureau du présent Congrès a rempli la mission qui lui était confiée. Si l'on trouve que la disposition admise n'est pas bonne, on peut mettre une révision du Règlement à l'ordre du jour; jusque là, le Règlement admis par les Sociétés doit être respecté.

M. *Lacaze* demande la parole.

M. le *Président* estime que l'incident est clos, mais il demande à l'assemblée si elle veut que la parole soit encore accordée à M. Lacaze.

A l'unanimité moins 3 voix, l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour.

La discussion est reprise sur le *Rapport relatif aux événements de l'année*.

M. *Ruysens*, président de l'*Association de la Paix par le Droit*, annonce, comme adjonction à la partie du Rapport où il est question de la mort de M. Charles Brunet, que la famille de ce regretté collègue a fait un don de 10,000 frs. à l'œuvre de la Paix. — Il sera pris note de cette communication dans le Rapport.

M. *Haberland* demande qu'on vote séparément sur la dernière partie de la résolution proposée par la Commission A, afin que le vote de remerciements à l'adresse de M. Elie Ducommun, secrétaire honoraire du Bureau international de la Paix, soit unanimement et clairement exprimé.

Cette demande étant appuyée, *les deux premiers alinéas du projet de résolution sont mis aux voix et adoptés.*

Le dernier alinéa est ensuite mis aux voix et *adopté à l'unanimité.*

III. Arbitrage international.

a) Examen de divers obstacles qui entravent l'Arbitrage international. (Proposition de M. Thomas Wright et rapport de M. Hodgson Pratt.)

b) Substitution de l'Arbitrage international à la guerre; nomination de collègues d'arbitres. (Proposition de l'Alliance des Savants et des Philanthropes.)

c) Clause d'arbitrage dans les traités d'alliance. (Proposition de M. Gaston Moch.)

M. Emile *Arnaud*, rapporteur de la Commission B (Commission juridique), présente un rapport verbal sur les questions relatives à l'Arbitrage international, que cette Commission était chargée d'examiner.

La Commission a pris connaissance de deux mémoires importants, l'un de M. Gaston *Moch* sur „la clause arbitrale considérée comme fondement des traités d'alliance défensive“, et l'autre de M. Hodgson *Pratt*, traitant des „questions soulevées par les négociations pour un traité anglo-américain en vue d'un Tribunal d'arbitrage permanent“.

Le premier de ces mémoires concluait par un projet de résolution ainsi conçu :

„Le Congrès, considérant le vœu précédemment émis en faveur de l'introduction de la clause arbitrale dans tous les traités, recommande notamment, à titre de première mesure facile à réaliser dès maintenant, l'introduction de cette clause dans les traités d'alliance.

„D'autre part, le Congrès émet l'opinion que, pour qu'un traité d'alliance puisse être considéré comme réellement défensif et pacifique, il doit reposer sur les bases suivantes :

- I. Les puissances contractantes s'engageront à prêter main-forte à celle d'entre elles qui subirait une agression inopinée de la part d'une tierce puissance quelconque.
- II. En outre, chacune d'elles s'engagera vis-à-vis de l'autre (ou des autres) à proposer l'arbitrage au sujet de tout litige pouvant s'élever entre elle et une tierce puissance, au cas où elle ne serait pas déjà liée à cette dernière par la clause arbitrale. Et toutes les puissances contractantes seront solidaires de leur alliée litigeante et lui devront main-forte:
 - 1° Si la tierce puissance refuse de soumettre la question à l'arbitrage;
 - 2° Si la tierce puissance ne se soumet pas à la sentence rendue.
- III. Le *casus foederis* est strictement limité aux trois cas ci-dessus indiqués aux articles I et II.
- IV. Toutes les clauses du traité seront portées à la connaissance de toutes les puissances, intégralement et sans restriction aucune."

Le mémoire de M. Hodgson *Pratt* avait pour conclusion un projet de résolutions dont voici la teneur :

- 1° Considérant que quelques hommes d'Etat pourraient éprouver une certaine hésitation touchant la conclusion de traités destinés à faire régler tous les litiges internationaux par leur renvoi automatique à un tribunal permanent d'arbitrage, le Congrès propose d'adopter, comme première étape, ce système pour le règlement des litiges de moindre importance, tels que ceux qui se rapportent aux questions d'indemnités, de droits et de privilèges.
- 2° Considérant la répugnance qu'éprouvent quelques gouvernements à forcer irrévocablement la nation à laquelle ils appartiennent à avoir recours à un tribunal permanent pour des réclamations territoriales et autres qui sont d'un intérêt vital, sans aucune option ou discussion préalable, le Congrès déclare que, si une question de ce genre n'a pas pu être réglée par les deux gouvernements, leurs représentants auront à décider dans une conférence si le litige peut être soumis à un tribunal conformément à la première clause du projet adopté par la Conférence interparlementaire de 1895.
- 3° Le Congrès estime que toutes les fois qu'un tribunal provisoire ou permanent a été constitué pour le règlement de différends internationaux, les juges constituant cette cour ne devraient appartenir à aucune des nationalités intéressées dans le litige.

Le Congrès estime en outre que tout tribunal international devrait être composé d'un nombre suffisant de juges — pas moins de cinq, sept ou neuf — parce que cette stipulation inspirerait une plus grande confiance dans le jugement et rendrait superflue la nomination de surarbitres ou la stipulation d'un pourvoi en appel. Cette seconde clause ne sera pas appliquée aux cas moins importants mentionnés dans la Résolution I.

La Commission a pris aussi connaissance de la décision suivante de la Conférence interparlementaire réunie à Bruxelles du 7 au 11 de ce mois :

„Tout en regrettant profondément que le Sénat des Etats-Unis ait refusé de ratifier le traité d'arbitrage anglo-américain, la Conférence est cependant heureuse du progrès que le principe de l'arbitrage a fait et de ce que des résolutions votées par le Parlement de la Grande-Bretagne, par le Congrès américain, la Chambre des députés de France et le Conseil national suisse, en faveur des traités d'arbitrage, pendant le cours de la dernière année, sont venues s'ajouter à celles des Parlements d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Norvège et de Suède.

„La Conférence exprime en outre le ferme espoir que les Parlements et les Gouvernements européens continueront à s'efforcer de conclure des traités d'arbitrage entre eux et avec les Etats d'Amérique en ouvrant des négociations aussitôt que possible avec les Gouvernements de ces pays.

„La Conférence apprend aussi avec satisfaction qu'on prépare un autre traité d'arbitrage, sur l'initiative du Président Mac-Kinley, et a pleine confiance que ce traité sera ratifié dans la prochaine session du Congrès.

„La Conférence présente ses sincères remerciements aux Gouvernements anglais et américain pour l'impulsion qu'ils ont donnée à la cause de l'arbitrage et de la paix par le grand projet qu'ils ont élaboré en vue de régler les différends sans violence ni effusion de sang.

„La Conférence se réjouit de ce que des hommes politiques responsables de deux des plus grands Etats du monde ont, par le traité qu'ils avaient projeté, admis la possibilité de l'arbitrage et la constitution d'un tribunal de Paix.

„Le président de la Conférence est invité à communiquer les précédentes résolutions à M. le Président Mac-Kinley, au président du Sénat des Etats-Unis d'Amérique, à Lord Salisbury et aux premiers ministres des autres Gouvernements.“

Enfin, elle se trouvait nantie d'un travail de M. Richard *Reuter*, de Naumburg, adressé à la Conférence interparlementaire, et d'un de M. *Journet*, ainsi que d'une motion du „*Deutscher Verein für obligatorische internationale Friedensjustiz*“ à Berlin, tendant à ce que les efforts qui se font en faveur de l'Arbitrage facultatif soient consacrés à l'introduction d'une *Justice internationale obligatoire*.

Voici un résumé du rapport de M. Emile *Arnaud*:

„Le jour où les peuples, jouissant tous de la liberté, auront conclu entre eux une convention fédérative, qui précisera le droit commun des confédérés et comportera l'organisation d'un tribunal international et d'un pouvoir exécutif disposant de moyens suffisants pour faire exécuter la loi commune, ce jour-là l'œuvre des congrès de la paix sera sinon terminée, du moins fort avancée.

„La situation internationale n'étant point telle aujourd'hui qu'une convention fédérative paraisse bientôt possible, il est nécessaire de rechercher, pour établir la paix, un autre lien de droit entre les nations. Quel peut être ce lien? — Le *fœdus pacificum* d'Emanuel Kant, qui est en substance, d'après M. Michel Revon, le principe même du traité d'arbitrage permanent.

„Depuis 1873, année où Charles Lemonnier rédigea sa première formule, les traités d'arbitrage permanent sont à l'ordre du jour dans les milieux pacifiques; depuis 1889 les Congrès universels de la paix et la Conférence interparlementaire en poursuivent la conclusion. La récente signature du traité anglo-américain, après la convention pan-américaine de 1890 et le traité de commerce hollando-portugais, prouvent qu'il est des gouvernements disposés à entrer dans la voie de ces traités. Une lettre du Département d'Etat de Washington, qui est en notre possession, et qui déclare que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est prêt à négocier de semblables traités avec les Républiques française et suisse, confirme autant qu'il est possible ces dispositions.

„Aussi avons-nous été surpris en entendant, pour la première fois, proposer aux Congrès de la paix l'abandon de toute propagande en faveur de l'arbitrage, comme illusoire et sans sanction.

„Notre surprise était d'autant plus grande que l'arbitrage est un système complet de juridiction, plus parfait même que le tribunal, — préférable à celui-ci (au moins tant que ce dernier ne sera pas appuyé par un pouvoir à même d'assurer l'exécution de ses jugements), les arbitres étant des juges choisis par les justiciables eux-mêmes. L'arbitrage, d'ailleurs, peut être sanctionné comme tout autre système de décisions judiciaires (les congrès précédents l'ont constaté et reconnu), l'arbitrage peut être sans limites, absolument applicable à tous les conflits. Il suffit, pour cela, que le traité comporte reconnaissance de l'autonomie des signataires et décide que la question de savoir si dans un conflit cette autonomie est ou non en jeu, sera résolue non par les parties elles-mêmes, mais par des juges, par un arbitrage préalable.

„Mais nous avons mal entendu : la proposition de M. Löwenthal relative à la *substitution à l'arbitrage de la justice internationale obligatoire*, proposition défendue au sein de la commission par M. Félix Lacaze, n'avait point le but que nous avons craint. En la formulant, nos Collègues voulaient simplement exprimer le regret que le Congrès ne fût point une fée dont la baguette pût instantanément transformer l'état du monde. Nous ne pouvons que regretter avec eux de n'avoir pas une telle puissance, mais nous pouvons aussi et nous devons nous engager à faire patiemment tous nos efforts pour que la situation change, pour que l'ordre juridique puisse être établi, pour qu'à défaut d'entente diplomatique les propositions d'arbitrage ou de médiation ayant échoué, le recours au tribunal s'impose aux nations comme aux individus.

„En attendant, votre commission a cru devoir ouvrir à votre activité une voie non point nouvelle, mais une voie sur laquelle les Congrès antérieurs n'avaient point suffisamment attiré votre attention : la voie de la *clause constitutionnelle d'arbitrage*. L'heure nous paraît d'autant plus propice pour ce rappel que l'Europe s'est laissée devancer dans cette voie par le Brésil, par le Vénézuéla; cette heure est celle où nous apprenons que l'Empereur d'Ethiopie, Ménélik, entend faire de l'arbitrage la base des relations internationales de son pays, où le Japon déclare que toute sa politique étrangère n'aura d'autre base que la justice. Et dans les pays parlementaires, l'opinion publique peut imposer d'un seul coup ce résultat considérable.

„Par les motifs qui précèdent, j'ai l'honneur, au nom de votre commission juridique, de vous proposer la résolution suivante :

„*Le Congrès, considérant que tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique,*

„*Exprime sa volonté de poursuivre l'amélioration des relations internationales, de manière à permettre la constitution d'un tribunal international auquel les Etats devraient obligatoirement recourir,*

„*Et il engage les Sociétés de la Paix à faire tous leurs efforts pour que l'obligation de soumettre les différends internationaux à l'arbitrage ou à toute autre voie juridique soit inscrite dans les Constitutions de tous les Etats policés.*“

Dans la 2^{me} partie de son rapport, M. Arnaud expose l'intérêt du mémoire de M. Gaston Moch, étudié par la Commission.

„La Commission juridique, dit-il, adresse ses vifs remerciements à M. Moch pour son œuvre utile, pour ses définitions de la *légitime défense* et du *traité d'alliance défensif et pacifique*, définitions utiles aux hommes d'Etat et que nous pouvons prendre comme *criterium*. Toutefois, la Commission ne propose pas au Congrès de sanctionner ces définitions par son vote. Les traités d'alliance, même défensifs, prévoient nécessairement la guerre, et alors que pour les gouvernements cette prévoyance est sage, il rentre plutôt dans notre rôle de la rendre inutile en rendant la guerre impossible, et en faisant nôtres seulement les règles qui peuvent contribuer à cette impossibilité.

„Mais nous devons approuver la 1^{re} résolution proposée par M. Moch et nous en inspirer pour, à l'occasion, en demander l'application à nos gouvernements respectifs.

„En conséquence, la Commission vous propose d'adopter la résolution suivante :

„*Le Congrès, considérant le vœu précédemment émis en faveur de l'introduction de la clause arbitrale dans tous les traités, recommande notamment, à titre de première mesure facile à réaliser dès maintenant, l'introduction de cette clause dans les traités d'alliance.*“

M. Arnaud, rapporteur, combat ensuite, au nom de la Commission, les deux premières propositions de M. Hodgson Pratt, rappelées précédemment : 1^o Comme contraires au sentiment public qui s'est nettement manifesté par la presse lors des modifications réductives apportées au projet de traité d'arbitrage anglo-américain par la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, et lors des amendements diminuant l'étendue et le degré d'obligation du traité, proposés au Sénat ; 2^o et comme contraires au rôle des Congrès de la Paix qui doivent toujours pousser à la conclusion des traités les plus généraux, les gouvernements ayant d'eux-mêmes beaucoup trop de tendances à restreindre leurs traités et à hésiter à s'engager dans une voie nouvelle, quelque sûre qu'elle soit ; 3^o et comme contenant une confusion entre l'arbitrage et le tribunal permanent.

M. Arnaud continue par l'analyse de l'étude de M. Hodgson Pratt sur les *Questions soulevées par les négociations relatives au traité d'arbitrage anglo-américain*.

Il rappelle, à cette occasion, que le Congrès d'Anvers a sanctionné l'œuvre remarquable d'un de ses membres, de son secrétaire général, M. Henri La Fontaine, le *Code de l'Arbitrage international*; et il montre que ce Code a prévu la plupart des difficultés signalées par M. Hodgson Pratt et les a résolues de la manière la plus conforme au droit et aux véritables principes pacifiques. Si ce Code eût été plus connu, si les négociateurs du traité anglo-américain s'en fussent inspirés, leur tâche eût été singulièrement facilitée, ils eussent accompli une œuvre plus parfaite que la leur, en évitant un certain nombre d'erreurs dans lesquelles ils sont tombés, — par exemple en ce qui concerne la nationalité des arbitres: ceux-ci ne doivent pas être pris parmi les citoyens des Etats en cause, parce que dans aucun système de justice les juges ne doivent être choisis parmi les intéressés dans le conflit. Si, en matière internationale on admettait le contraire, il faudrait, comme corrélation, instituer le droit de récusation, dont l'usage pourrait donner lieu à des dissentiments qu'il est prudent d'éviter. — Les articles 10 à 14 du Code de l'arbitrage international résolvent plusieurs des questions posées par M. Hodgson Pratt. Aussi la Commission juridique propose-t-elle le vote de la résolution suivante:

„Le Congrès invite le Bureau international de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements le Code de l'arbitrage international voté en 1894 par le Congrès d'Anvers et à attirer leur attention sur l'utilité d'appliquer ce Code dans les conventions arbitrales à intervenir.“

„Grâce à leur Congrès — conclut M. Arnaud, — les Sociétés de la Paix sont des institutions parfaitement armées pour prouver à quiconque que la justice est facilement applicable aux nations comme aux individus. Qu'elles ne négligent aucune de leurs richesses, dans l'intérêt suprême de la Justice et de l'Humanité!“

L'heure étant avancée, *la discussion sur ces propositions est renvoyée à l'après-midi* et la séance est levée.

TROISIÈME SÉANCE,

Vendredi 13 août 1897, à 2 heures de l'après-midi,
dans le Bâtiment patriotique.

Présidence de M. le Dr Adolphe *Richter*.

Sont appelés à prendre place aux fauteuils de la vice-présidence :
MM. *Passy*, *Baart-de la Faille* et *Moneta*.

Ordre du jour :

Arbitrage international (suite des débats).

Traduction est faite, en allemand par Mlle Bløemendal et en anglais par M. Fréd. Green, du rapport verbal de M. Arnaud, après quoi la discussion est ouverte successivement sur les trois résolutions proposées, en commençant par la dernière.

3^e Résolution.

Cette résolution, invitant le Bureau international de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements le Code de l'Arbitrage international, est votée sans opposition.

On discute ensuite la

2^e Résolution

relative à la *clause arbitrale dans les traités d'alliance*.

M. *Alexander* propose de supprimer les mots : „à titre de première mesure facile à réaliser dès maintenant.“

M. *Gaston Moch* ne voit aucun inconvénient à cette suppression. La résolution est une phrase extraite de la résolution générale qu'il avait proposée, concernant les traités d'alliance. Les mots en question étaient expliqués par les considérants et le contexte de cette proposition ; mais dans leur isolement actuel, ils n'ont plus de raison d'être.

Sans vouloir ouvrir un débat sur une proposition repoussée par la Commission, M. *Moch* tient à donner quelques explications à son sujet. La proposition était motivée par un mémoire, qui avait pour objet de définir la „légitime défense“, ce dont on ne semble pas s'être suffisamment préoccupé jusqu'ici. C'est là une notion que

L'on ne cesse de considérer comme intuitive; et pourtant, elle a bien besoin d'être définie, car il n'y a pas d'exemple d'une guerre où chacun des adversaires n'ait été convaincu qu'il se trouvait en état de légitime défense. Le rapporteur a déclaré que la Commission recommandait la définition proposée, „comme un criterium“, et que cette définition pourra trouver place dans le *code international*, quand la rédaction en sera venue à ce point, mais que le restant de la proposition devait être écarté, comme tendant à l'organisation de la guerre, c'est-à-dire comme contraire à l'objet même du Congrès.*

Sur le premier point, M. Moch est heureux de l'approbation de la Commission, mais sur le second il estime qu'elle a fait erreur. Si sa proposition vise l'organisation de la guerre, on peut en dire autant de ce principe fondamental du *Code international*: „Les nations ont le droit de légitime défense.“ Du moment que ce droit est reconnu, et qu'on est tombé d'accord sur les conditions dans lesquelles il peut être invoqué, il entraîne, pour les nations comme pour les particuliers, le devoir de secourir celui qui est en état de légitime défense. En d'autres termes, il existe un droit, et même un devoir de *légitime assistance*. Organiser cette légitime assis-

* A titre de renseignement, voici cette définition:

... En dehors du cas évident d'une agression inopinée, le droit de légitime défense peut être invoqué contre un Etat dont la conduite prouve clairement, en cas de différend, qu'il ne reconnaît que l'empire de la force.

Nous dirons donc en principe: *Il y a légitime défense contre un Etat auquel est loyalement offert le moyen de résoudre juridiquement un différend donné, et qui décline cette offre, ou en annule pratiquement les effets.*

(On remarquera que je ne m'occupe pas ici de la cause du différend donné. Ce qui nous intéresse, c'est uniquement la modalité suivant laquelle le différend existant sera tranché. Celle des parties litigantes qui accepte la solution juridique est évidemment pacifique et de bonne foi. Sa situation est bien celle de la défensive, dans l'acception militaire du mot.)

Donc, finalement, il y a légitime défense:

- 1° Contre un Etat qui, ayant été convié à soumettre un différend à l'arbitrage, repousse cette proposition en principe, ou en rend l'application impossible;
- 2° A plus forte raison, contre un Etat qui, une sentence arbitrale ayant été rendue, refuse de s'y soumettre;
- 3° A plus forte raison encore, contre un Etat qui en attaque un autre inopinément, c'est-à-dire sans pourparlers préliminaires tendant à la conciliation ou sans déclaration de guerre.

tance, établir des traités qui, n'ayant qu'elle en vue, ne sauraient porter ombrage à personne, ce n'est pas organiser la guerre, c'est opposer à la guerre le plus grand empêchement qu'on puisse concevoir en ce moment. — „En ce moment“, car il est évident que des traités de ce genre, que l'établissement de l'état juridique international finira par rendre eux-mêmes inutiles, présentent le caractère de simples mesures transitoires. A ce titre, la proposition pourra peut-être être reprise.

Ces réserves faites, M. Moch retire sa proposition, par déférence pour la Commission.

M. *Arnaud* répète qu'il espère que les Sociétés de la Paix et les Congrès futurs sauront utiliser le travail de M. Moch, mais il estime que, pour cela, la sanction du Congrès n'est pas nécessaire, et que celle-ci, donnée nécessairement sans examen approfondi, présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

M. *La Fontaine*, membre de la Commission, déclare que celle-ci n'insiste pas non plus sur sa rédaction. La question de savoir en quoi consiste la légitime défense est assez délicate; elle reste ouverte et réservée à une disposition transitoire à placer à la fin du code d'arbitrage international.

L'amendement de M. Alexander est voté sans opposition et la seconde résolution, ainsi amendée, est adoptée.

1^{re} Résolution :

M. *Hodgson Pratt* présente l'amendement suivant à la résolution proposée par la Commission, et relative à la solution par voie juridique des différends internationaux, au Tribunal international et à la clause constitutionnelle d'arbitrage :

“This Congress, considering that all differences between Peoples should be settled by juridical methods, expresses its desire to promote such an amelioration of relations between States as shall induce them to enter into treaties with each-other binding them to refer their disputes to one or more permanent Tribunals; it being left to the contracting States to do so under such terms and conditions as may suit them 1st as to the class of questions to be referred; and 2nd as to the *obligation* to refer all questions, *without distinction*, as they may find practicable.”

Traduction :

„Le Congrès, considérant que tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique, exprime le désir de poursuivre

l'amélioration des relations entre Etats de manière à engager ceux-ci à conclure entre eux des traités qui les obligent à déférer leurs différends à un ou plusieurs tribunaux permanents, en laissant aux Etats contractants le choix des termes et des conditions auxquelles il leur convient de s'engager 1° touchant la nature des questions à soumettre à l'arbitrage, ou 2° touchant l'obligation de soumettre à l'arbitrage toutes les litiges sans exception."

M. *Pratt* thought that while maintaining our ideal of universal arbitration, we should encourage governments to take any practical steps towards arbitration, even when of a limited character, and thus show the world that we were practical men and women as well as idealists.

M. *Pratt* motive son amendement en déclarant que par le mémoire qu'il a rédigé sur les questions soulevées par les négociations pour un traité anglo-américain en vue d'un Tribunal d'arbitrage permanent il a voulu signaler des difficultés qui existent et entravent la conclusion de traités de ce genre, mais non pas engager les Etats à limiter les questions susceptibles d'arbitrage. Ce sont les hommes d'Etat qui concluent les traités et il est utile de se rendre compte de ce qu'ils pensent. Il est non moins utile d'encourager les gouvernements à entrer dans la voie de l'arbitrage pas à pas, graduellement, comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient l'intention de le faire. A cet effet, on peut leur montrer que s'ils ne veulent pas d'un traité d'arbitrage complet et absolu, ils peuvent procéder par échelons. C'est dans ce but que l'orateur a recherché les causes de l'échec du traité anglo-américain, en laissant aux gouvernements la liberté de choisir le système qui leur convient le mieux. Une fois sur cette voie ils marcheront au but idéal que poursuivent les Sociétés de la Paix.

M. *Snape* supported M. *Pratt's* amendment. He was afraid that the refusal of the American Senate to ratify the Anglo-American Treaty would put back the movement in favour of arbitration.

Herr *Lorenzen*. Es ist durchaus notwendig, dass wir unser Princip wahren. Wir dürfen nicht aus Zweckmässigkeitsrücksichten von unserm Princip abgehen. Es scheint mir durchaus notwendig, dass wir einen dauernden Völkerfrieden wollen. Der ist allerdings nur dann gewährleistet, wenn die Regierungen verpflichtet werden alle Streitigkeiten vor ein Völkertribunal zu bringen. Es kann uns

nicht genügen, wenn zwei Staaten einen Vertrag abschliessen, um gewisse Streitigkeiten einem Schiedsgerichte zu unterbreiten. Wir begrüßen dies zwar auch freudig und werden der Abschliessung des englisch-amerikanischen Schiedsgerichtsvertrages gewiss mit Freuden zustimmen. Wir müssen jedoch auf irgend eine Weise versuchen, die Staaten zu verpflichten. Es hat dies viel Konfusion innerhalb der deutschen Friedensgesellschaft angerichtet, da man annahm, dass der Begriff Schiedsgericht stets nur als fakultativ aufzufassen wäre. Erst gestern wurden wir belehrt, dass ein Schiedsgericht auch obligatorisch sein könne. Wir haben daher mit Freuden dieser Resolution zugestimmt, indem wir diesen Ausweg gefunden haben. Wir fordern Sie namens der D. F. G. auf dieser Resolution Ihre Zustimmung zu geben.

M. Emile *Arnaud* rappelle que la question de la limitation des cas susceptibles d'arbitrage a été tranchée déjà dans des Congrès précédents. Il va sans dire que nous devons laisser aux gouvernements la liberté de faire un choix à cet égard; nous ne pouvons pas la leur ôter et il est inutile de dire qu'il leur est loisible d'en faire usage. Tout ce qu'ils feront dans un sens restreint ou absolu en faveur de la pratique de l'arbitrage international sera le bienvenu; mais il faut nous garder d'imiter le charretier qui retiendrait son attelage à la montée. La proposition telle qu'elle est formulée par la Commission n'a pas été combattue, si ce n'est par l'amendement de M. Pratt, qui constitue une adjonction plutôt qu'une modification. On peut donc voter la proposition de la Commission, sauf à se mettre d'accord ensuite sur la rédaction d'un nouvel article exprimant en substance l'idée de M. Pratt.

Dr *Trueblood* said that the majority of the American people had been mortified by the rejection of the treaty which they were determined to have. Perhaps the rejection had been a blessing in disguise. A new treaty was already being prepared and he believed that by next winter it would be adopted. He agreed with M. Pratt that while not losing sight of our idéal we should support every practical proposal, even of a limited character.

M. *Moscheles* recommande la marche par étapes et désire que l'on trouve une rédaction donuant satisfaction à l'idée de M. Hodgson Pratt.

M. *Pratt* retire sa proposition, dans l'espoir qu'on se mettra d'accord d'ici à demain sur une nouvelle rédaction.

M. *Trueblood* recommande à la Commission de supprimer de sa proposition le mot „obligatoirement“.

M. *Moch* fait observer qu'il n'y a pas concordance entre le texte français, d'une part, et les traductions allemande et anglaise de l'autre.

En conséquence, *l'assemblée, consultée par le Président, ajourne à demain le vote sur la 1^{re} résolution. Dans l'intervalle, les textes seront mis en harmonie.*

La séance est levée à 5 heures.

QUATRIÈME SÉANCE,

Samedi 14 août 1897, à 9 1/2 heures du matin,
dans le Bâtiment patriotique.

Présidence de M. le général *Türr*.

Vice-Présidents: Mme de *Suttner* et M. *Lima*.

Mme de *Suttner* annonce que M. Henri Dunant, fondateur de la Croix rouge, a fait adhésion pleine et entière à la cause de la Paix et elle donne connaissance de l'adresse suivante aux nations de l'Extrême Orient:

Adresse aux nations de l'Extrême Orient.

Des Européens qui combattent la guerre s'adressent, par cet écrit, aux Asiatiques de toutes races, nations, religions et opinions, pour leur demander de travailler fraternellement avec eux au progrès de la paix dans le monde entier.

Notre civilisation, dite Européenne, nous vient de l'Orient. Vous nous avez devancés de bien des siècles. Avant toutes choses, nous devons hautement reconnaître et nous voulons avouer avec une profonde tristesse que, pendant une longue durée de siècles, nos ancêtres, à nous, Européens, se sont trop souvent comportés en barbares envers les vôtres, peuples de l'Extrême Orient. Au lieu de profiter de vos antiques civilisations, tout en vous conviant à marcher dans la voie d'un sage progrès pacifique, ils ont injustement méprisé vos religions, vos lois, vos traditions et souvent se sont montrés avides et cruels. Oubliez et pardonnez-leur cette conduite, inséparable du *règne de la violence* qui, jusqu'à ce jour, malheureusement, a gouverné le monde.

Mais une ère nouvelle se lève. Les pacifiques se rallient pour tâcher de préparer l'avènement du règne de la paix et de la justice. Nous désirons obtenir le concours de tous les cœurs généreux, de tous les esprits élevés. C'est pour cela que nous venons vous demander de nous donner la main.

Nous sommes les pacifiques! Pour venir à vous, nous ne voulons pas d'autres noms que celui-là, car il est sublime.

Nous appartenons nous-mêmes à toutes sortes de nations, de religions, d'opinions et de races. Notre seul but est de chercher à faire cesser les guerres qui, partout, causent tant de malheurs et de ruines.

Nous désirons voir se conclure, le plus tôt possible, des traités permanents d'arbitrage entre tous les Etats du globe; et, en attendant, nous croyons qu'il est aussi naturel et aussi facile de déférer une querelle entre deux nations à un Tribunal arbitral international, que de soumettre à un juge de paix équitable un différend entre deux individus qui sont en désaccord.

Une entente fraternelle entre les nations augmentera la prospérité de tous.

Lorsque ces vérités seront de plus en plus comprises, les guerres deviendront beaucoup plus rares, elles seront rendues très difficiles et, finalement, elles seront impossibles.

Voilà où tendent nos vœux.

Aujourd'hui, les Souverains de l'Europe ne veulent pas la guerre. Dans les Gouvernements, dans les Parlements, nous avons des amis qui pensent comme nous et qui agissent pour notre cause.

Il s'est formé, presque partout en Europe et en Amérique, des Associations de Paix et d'Arbitrage. Enfin, la Ligue internationale de la Paix, qui demande la suppression des guerres, répand parmi toutes les classes des populations les idées de concorde et travaille à leur réalisation.

Nous nous adressons à vous tous, Peuples de l'Orient et de l'extrême Orient, et nous vous demandons avec instances de créer parmi vous des associations pacifiques comme les nôtres, avec lesquelles nous puissions correspondre, afin de répandre aussi ces idées dans vos pays, en agissant de concert avec nous dans un même but pour le bien de l'humanité. Chacune des associations que vous formerez aura son entière liberté d'action. Elles seront unies avec les nôtres par un simple lien d'amitié.

Nous nous adressons aux Souverains, aux grands seigneurs, à ceux qui gouvernent et qui rendent la justice, aux vieillards vénérables dont la sagesse guide les jeunes générations, aux lettrés, aux médecins, aux poètes et à tous les nobles cœurs des pays du Soleil Levant, — afin que tous nous accordent leur précieux patronage, leur sympathie, leur appui, en répondant favorablement à notre appel fraternel.

Pour cette Oeuvre, qui concerne l'humanité entière, il faut que toutes les Nations et les Races s'entraident.

Peuples de l'Orient, vous avez le droit et aussi le devoir de participer au travail général qui se fait actuellement pour amener la fraternité sur notre globe terrestre. Nous devons tous y prendre part, par la bienveillance, la bonté et l'amour de l'humanité; par la sage raison et par la tolérance réciproque; par l'échange de vos pensées avec les nôtres; par la communauté des efforts vers l'extinction des haines nationales, et vers l'universelle justice.

Dans cette guerre contre la guerre, nous demandons aux femmes de tous les pays du monde de nous donner, partout, leur aide et leur concours.

Août 1897.

H. DUNANT,

Fondateur de l'Oeuvre internationale de la Croix Rouge,
Promoteur de la Convention de Genève.

BERTHA SUTTNER,

Présidente de la Société autrichienne de la Paix, à Vienne;
Membre du Bureau international de la Paix, à Berne.

D^r ADOLPHE RICHTER,

Président du VIII^e Congrès universel de la Paix.

M. le général Etienne *Türer* se déclare prêt à faire son possible pour la création de Sociétés de la Paix en Orient.

Ordre du jour :

- 1° *Vote sur la 3^e proposition de la Commission B (Arbitrage international).*
- 2° *Participation à l'Exposition de 1900.*
- 3° *Pétitionnements.*
- 4° *Correspondances entre étudiants.*

I. Arbitrage international.

M. Emile Arnaud présente, au nom de la Commission B, le projet de résolution suivant, qui remplacerait le texte soumis hier au Congrès :

„Le Congrès,

„*Considérant que tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique,*

„*Exprime son intention de poursuivre l'amélioration des relations internationales, de manière à permettre la constitution d'un tribunal international auquel les Etats recourraient dans leurs différends;*

„*Et il invite les Sociétés de la Paix à faire tous leurs efforts pour que l'obligation de soumettre les différends internationaux à l'arbitrage ou à toute autre voie juridique soit inscrite dans les Constitutions de tous les Etats policés.*“

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La Commission annonce qu'elle formulera dans une des prochaines séances un dernier projet de résolutions sur les traités d'Arbitrage international tenant compte des décisions de la Conférence interparlementaire de Bruxelles et de l'idée émise par M. Hodgson Pratt.

II. Participation à l'Exposition universelle de 1900 à Paris.

La Société française pour l'arbitrage entre nations propose que les Sociétés de la Paix s'entendent pour participer à l'Exposition universelle de Paris en 1900 par une exposition collective.

A cette question pourra se relier une idée émise par M. Kemény, de Budapest, pour qu'on étudie les rapports entre la Paix et les Arts, la Paix devant encourager les Arts et les Arts devant contribuer à la propagande pacifique.

La Commission C rapporte par l'organe de M. Gaston Moch et propose la résolution suivante:

„Le Congrès invite les Sociétés de la Paix des divers pays à s'entendre entre elles pour constituer dans chaque pays une Commission d'étude, en vue de rechercher les moyens de préparer la participation du mouvement pacifique à l'Exposition de 1900. Les délégués de ces Commissions locales formeront au prochain Congrès une Commission spéciale, à laquelle ils pourront fournir des renseignements permettant d'entreprendre utilement, l'an prochain, la préparation de cette Exposition.

„Il est recommandé de ne pas s'écarter des idées conçues dans un but bien déterminé de propagande.“

M. Gaston *Moch*, rapporteur, expose que, dès maintenant, diverses propositions, parmi lesquelles il s'en trouve de fort coûteuses, ont été soumises à la Commission. Cette dernière a estimé que l'examen en est prématuré. Les Amis de la paix n'ont pas, comme les industriels, l'expérience des Expositions passées. Ils ont besoin de commencer par faire une sorte d'inventaire de ce qu'ils pourront exposer et des ressources sur lesquelles il leur est permis de compter. C'est ce travail préliminaire que la Commission propose de faire exécuter d'ici à l'an prochain par des Commissions d'étude, à instituer dans chaque pays.

M. Emile *Arnaud* propose que la Commission d'étude soit invitée à s'entendre avec le Bureau français de la Paix pour rechercher les moyens de préparer la participation du mouvement pacifique à l'Exposition, ce concours lui étant indispensable.

M. *Moch* complète cet amendement en ajoutant au Bureau français de la Paix „les Sociétés françaises de la Paix“.

M. *La Fontaine* demande qu'on prévoie le cas où il conviendrait, dans un pays, de substituer à la Commission d'étude un secrétariat spécial.

Cet amendement est combattu par Mme *Vincent*, qui ne voudrait pas confier à une seule personne le travail d'une Commission.

M. *Haberland* rectifie l'expression „participation du mouvement pacifique“, qu'il remplacerait par les mots „participation des Sociétés de la Paix“.

M. *Bajer* propose qu'on prenne une seule personne dans chaque pays au lieu de désigner des Commissions d'étude, qui finissent généralement par charger un seul de leur travail.

MM. *Pratt* et *Passy* estiment qu'il faut laisser à chaque pays la faculté de désigner, selon les conditions dans lesquelles il se trouve, une Commission ou un secrétaire spécial.

M. Bajer retire son amendement.

A la votation, la proposition de la Commission est adoptée dans la forme suivante:

„Le Congrès invite les Sociétés de la Paix des divers pays à s'entendre entre elles pour constituer dans chaque pays une Commission d'étude ou un Secrétariat spécial, en vue de rechercher, d'accord avec le Bureau français et les Sociétés françaises de la Paix, les moyens de préparer leur participation à l'Exposition de 1900. Les délégués de ces Commissions formeront au prochain Congrès une Commission spéciale, à laquelle ils pourront fournir des renseignements permettant d'entreprendre utilement, l'an prochain, la préparation de cette Exposition.

„Il est recommandé de ne pas s'écarter des idées conçues dans un but bien déterminé de propagande.“

III. Propositions diverses sur les pétitionnements à organiser.

a) L'Association suédoise de la Paix propose que dans tous les pays où cela n'a pas encore eu lieu on fasse signer une *pétition contre la guerre* dans le sens de l'Appel aux nations lancé en 1892 par le Bureau international de la Paix, en même temps qu'on ferait une collecte pour les besoins de la propagande.

b) M. Eberle, de Neu-Ulm, propose, comme complément de la manifestation annuelle:

L'organisation d'un pétitionnement tous les automnes pour la création d'une Cour permanente d'arbitrage, avec publication fréquente de petits articles en faveur de la Paix dans les journaux politiques, où l'on se servirait surtout des expressions d'„Amis de l'arbitrage“ et d'„Ennemis de la guerre“.

c) M. Jounet, au nom de l'„Alliance universelle“, propose que le VIII^e Congrès renvoie publiquement à une Commission d'étude la question d'un *Pétitionnement général en faveur de l'Arbitrage international et de la Paix*. Les pétitionnaires demanderaient 1° que tout différend international fût réglé par l'arbitrage; 2° que des traités permanents d'arbitrage fussent conclus entre leur pays et les nations alliées et amies; 3° qu'une Cour permanente d'arbitrage fût établie le plus promptement possible, en prenant pour base le projet Houzeau-Descamps; 4° que, d'une manière générale, les nations et les gouvernements civilisés prisissent toutes les mesures capables de perpétuer la Paix internationale.

d) *Vorschlag der Hamburger Ortsgruppe:*

Aus der Erwägung heraus, dass trotz der numerischen Stärke der internationalen Friedensgesellschaft bis jetzt nur wenig Einfluss auf die massgebenden Regierungen ausgeübt werden konnte, weil es den Friedensfreunden an der nötigen Macht fehlte, beschliesst der VIII. Welt-Friedens-Kongress in Hamburg, dass die Friedensvereine sämtlicher Kulturländer aufgefordert werden, eine Massenpetition an die gesetzgebenden Körperschaften vorzubereiten. Der Kongress

erwartet, dass die Friedensfreunde in Stadt und Land in diesem Sinne agitieren, und dass überall Bogen zur Unterschrift ausgelegt werden, um auf diese Weise unsere Bewegung zu einer wahren Volksbewegung zu machen. Der Kongress hofft zuversichtlich, dass die Macht und der Wille des Volkes im stande sein werden, die Macht und den Willen der Regierungen zu beeinflussen.

In der Petition soll zum Ausdruck kommen:

- I. Dass die Unterzeichneten Gegner des Krieges sind aus ethischen und volkswirtschaftlichen Gründen.
- II. Dass sie Gegner des sogenannten „bewaffneten Friedens“ und besonders der ins Masslose steigenden Militärlasten sind.
- III. Dass sie wünschen und erwarten, die Regierung werde eine internationale Konferenz ausschreiben:
 - 1) zum Zwecke der Beratung über eine gleichzeitige und allmähliche progressive Abrüstung;
 - 2) zum Zwecke der Einsetzung eines ständigen obligatorischen internationalen Friedensgerichtes.

Diese Petition ist am gleichen Tage — etwa 22. Februar 1898 — den Regierungen zu überreichen.

M. Gaston *Moch*, rapporteur, expose que la Commission n'a pas cru devoir revenir sur les résolutions déjà votées par divers Congrès précédents, tendantes à organiser un pétitionnement général. L'expérience a montré que les pétitionnements, comme tous les autres moyens de propagande, réussissent très différemment, selon les coutumes et les mœurs politiques des divers pays. La Commission propose donc de se borner à signaler à titre d'exemple les pays où de grands succès ont été obtenus par ce moyen particulier, le pétitionnement.

La Commission formule la proposition suivante:

„Le Congrès prend acte du fait qu'il a été recueilli dans les pays scandinaves plus d'un million de signatures pour une pétition en faveur de la Paix, et propose en exemple l'activité et les moyens employés à cet effet par les Sociétés scandinaves de la Paix.“

Cette proposition est adoptée sans opposition:

M. *Snape* présente un second alinéa ainsi conçu:

“The Congress is further informed that another influential petition, signed by 165 religious authorities, representing many millions of persons, has been presented by the “Arbitration Alliance” to 32 governments, also that great progress has been made in the observance of “Peace Sunday”, and commends these efforts as an additional example to every Peace Society.”

En français :

„En outre, le Congrès est informé qu'une autre pétition d'une grande importance, signée par 165 autorités religieuses représentant plusieurs millions de personnes, a été présentée par l'Alliance de l'Arbitrage“ à 32 Gouvernements et qu'un grand progrès a été réalisé quant à l'observation du „Dimanche de la Paix“; il recommande aussi ces efforts, à titre d'exemple, à toutes les Sociétés de la Paix.“

M. le Dr. Evans *Darby* fait, à ce sujet, la communication suivante :

It is always a delicate thing for one to speak of ones own work or achievements, and I do not propose to do so now. I believe in the motto "Acta non verba", and in letting the acta stand on their own merits. Nevertheless it is necessary that I should give you some report of the work which has been accomplished on your behalf, if only that the vote on this resolution may be an intelligent one, for the work about which I have to speak is not mine, but yours.

We have already wasted so much time in discussing mere forms of expression, which in most instances differ very little from each other that I am not tempted to criticise the terms of the Resolution, although they do not seem to me to form the most happy record of the work actually determined by and done on behalf of the Congress.

The mandate in connection with the Petition referred to in the Resolution, if not actually given by the Universal Peace Congress of Chicago, was sufficiently identified with it to be considered its own act. The work has been previously undertaken by some of the Churches of America, as early indeed as the year 1890, when Dr. W. A. Campbell, of Richmond, Virginia, came over to the London Congress, specially charged to secure its promotion. It has therefore been in progress 7 years. At the Ecclesiastical Peace Conference which occupied one of the sittings of the Congress in Chicago, a Report was given of what had been already done, and resolutions were adopted with regard to the future. It was then that I received the mandate to promote the signature and presentation of the Petitions in Europe. On my return to London, aided by letters of invitation sent by Dr. Campbell, I invited a number of ministers to meet in order to assist me in carrying out the work, it being impossible for a single individual to carry out such a gigantic task unaided. The result was the creation of the Arbitration Alliance, a body representing all the Protestant Churches in Gt. Britain und Ireland, and composed of a large number of their leading Bishops and Pastors. On the death of Dr. Campbell in 1896, the American Committee requested the Arbitration Alliance to undertake the completion and presentation of the Petition. The work thus came wholly into my hands, as Honorary Secretary and Convener of that Body. To-day therefore I have the extreme pleasure of reporting to the Congress that this great work has been entirely finished, as far as it was found possible.

The value of the work cannot be better represented than was expressed in the words of our esteemed friend and colleague, Dr Trueblood, in the Advocate of Peace, where he described it as "the most united expression of Christendom ever given on the subject."

Having completed this work, I wish to seize the opportunity of thanking in your presence, and if you will let me, in your name, those of our distinguished colleagues who have assisted me in completing the task. I wish to thank our revered friend M. Frederick Passy for arranging an interview with President Faure, and for accompanying me, and introducing me to the President of the French Republic, on the occasion of my presenting the Petition to him. I gratefully acknowledge the ready help afforded by our esteemed colleague M. Ducommun in presenting the Petition and accompanying volume to the President of the Swiss Confederation, and in eliciting the reply, which was subsequently repeated in a letter sent direct, that the President and the Federal Council were entirely in accord with the sentiments of the Petition, and had been so for years. I thank also Dr Trueblood for arranging to present the Petition to the President of the United States. I have also gratefully to acknowledge the assistance of the Baroness in organizing a Deputation through whom the Petition and volume were presented to the emperor of Austria: to Dr Barthe de la Zaillo and the Dutch Peace Society for rendering a similar service in presenting them to the Queen Regent of the Netherlands: to Don Arturo di Marcoartu in Spain, Signor E. T. Moneta in Italy, and Senor Magalhães Lima in Portugal, all of whom have rendered valuable cooperation.

The other work referred to in the Resolution, viz. the Peace Sunday Movement, may also be considered as the work of the Congress. For, in the year 1890, the London Congress adopted a Resolution endorsing what had been previously done by the Peace Society, and fixing upon the date which it had already determined.

Some years previously, in fact, the Peace Society had begun the movement, which, although interrupted for a time, was carried on faithfully by the Wisbech Society, under the guidance of our honoured and indefatigable colleague, Miss P. H. Peckover.

In the year 1889, however, this department of work was reorganized and the movement as it now exists was commenced.

I cannot report to you the completion of this work, nor do I hope or want to do so, because I do not expect that we shall have reached our final goal in my life-time so that it shall be unnecessary. I have, however, the gratification of reporting that the movement has grown year by year. Last year in Great Britain, as already mentioned, over 2500 replies were received from ministers, promising about 3000 sermons and addresses, and 225,000 papers and pamphlets were sent out by the Peace Society in connection with these invitations.

The movement has also progressed simultaneously on the Continent of America. It has been projected in some of the countries of Europe, and is about to be commenced in Australia.

It is a matter of intense satisfaction to be able to present this report,

for when you consider that the persons who are thus induced to cooperate are not only public, but ethical, moral and religious teachers of the people, and that they therefore have practical control of the springs of popular sentiment and opinion, you will agree that it is impossible to exaggerate its importance.

If, referring for a moment to the wider question of Peace propaganda with which we are at present dealing I may add a single word, it would be a two-fold one. I should like to say very earnestly to you, my colleagues, two things.

First, that in pursuing this propaganda we must not be tempted to be pessimistic.

(The *President*, interrupting: "Dr Darby, you have already spoken nearly a quarter of an hour.")

Dr *Darby*: "Thank you."

On the speaker turning to leave the tribune.

The *President*: "I do not ask you to stop. I only tell you how long you have spoken. You may continue.)

Thank you.

I was only concluding with the exhortation that we should not allow ourselves to become pessimistic because for the moment we have been disappointed in achieving all the progress in our Arbitration movement which seemed possible, by the failure of the American Senate to ratify the permanent treaty, which would have meant very substantial progress indeed. And on the other hand we must not allow ourselves to imagine that the victory has been gained and the goal practically reached because our principles are very much more popular than they were.

We are yet a long way from the attainment of our desires. We have yet a rugged path to follow, and many strenuous efforts to make before we reach the end. It will help us to remember this, for what our Cause most of all needs is — a re-dedication of personal energies and faith, a more serious and resolute determination to pursue the work, both in sunshine and shadow, — the irresistible force of personal conviction and of consecrated manhood and womanhood."

La proposition complémentaire de M. Snape, mise en votation, est adoptée à l'unanimité moins une voix.

IV. Correspondance entre étudiants.

Au nom de l'*Unione lombarda*, M. E. T. *Moneta* a fait imprimer et distribuer aux membres du Congrès le Rapport suivant sur la correspondance entre étudiants de différents pays:

Nos sociétés sont encore, en bien des pays, considérées comme ces Académies littéraires d'il y a un siècle, c'est-à-dire comme des lieux de réunion de personnes qui aiment à passer leur temps agréablement, mais dépourvues de sens pratique au point de ne pas savoir faire de leurs conceptions une réalité.

Cet air d'incrédulité et de moquerie, qui s'est formé autour des plus

anciennes, surgies presque toutes au lendemain de grandes guerres, alors que les haines entre certaines nations étaient encore fortes et que c'était un art de gouvernement de les cultiver, les accompagne presque toutes encore aujourd'hui où les événements viennent justifier les idées défendues par nos sociétés, aujourd'hui où les rapports de toute nature entre les peuples sont devenus plus fréquents et plus importants qu'ils ne l'étaient, il y a cinquante ans, entre les provinces d'un même Etat.

Par l'effet de ces rapports ainsi accrus, se produisent souvent des faits et des manifestations de caractère international, qui viennent apporter de nouveaux arguments et de nouvelles forces à la cause de la paix.

Un de ces faits, qui ne doit rien à notre initiative, et sur lequel l'*Union lombarde* croit opportun d'appeler l'attention du Congrès, est la correspondance entre étudiants de divers pays.

M. le professeur Mielle, de l'Ecole normale de Draguignan, pendant un séjour de plusieurs années en Angleterre, y avait contracté de nombreuses amitiés avec des professeurs anglais, enseignant les langues vivantes; de retour en France il avait établi, à l'effet de perfectionner ses élèves dans l'étude de la langue anglaise, une correspondance entre eux et les étudiants de quelque école anglaise.

Cette correspondance donna d'excellents fruits: en même temps qu'elle favorisait l'étude de la langue anglaise, le professeur Mielle put constater qu'elle avait aussi un autre avantage fort grand, celui d'établir un fort courant d'amitié entre ses élèves et ceux d'Angleterre. Il lui vint alors la splendide idée d'étendre la correspondance de la jeunesse écolière anglaise à tout ou partie de la jeunesse écolière française.

La Revue universitaire de Paris, éditée par Armand Colin & Cie., appuya le professeur Mielle.

Dans un numéro de janvier 1897, elle publia un pressant appel de l'excellent professeur, le faisant suivre des plus vives exhortations personnelles et déclarant se charger de recueillir les adhésions en France et de régler la correspondance. Une bonne partie de la presse quotidienne française l'oua et appuya cette idée, la divulguant ainsi rapidement, et en peu de temps les demandes de jeunes Français désirant correspondre avec des compagnons anglais atteignirent le nombre de deux mille.

De l'autre côté de la Manche l'idée avait été accueillie de même, et répandue par la *Review of Reviews*. Son illustre directeur, Mr. Stead, publia un noble appel à ses compatriotes, auquel s'unirent l'importante revue pédagogique anglaise *The Practical Teacher* et le *Français*, journal de la Société nationale des professeurs de français en Angleterre.

La Review of Reviews fut pour l'Angleterre ce que *la Revue Universitaire* fut pour la France, mais les adhésions qui lui parvinrent furent de beaucoup inférieures à celles recueillies en France; il faut cependant remarquer que les divers instituts scolaires anglais ayant leur autonomie, il est plus difficile et plus lent d'y faire pénétrer une même idée. Un fait notable toutefois est celui-ci, que, sur 2000 écoliers français qui ont demandé à correspondre, on ne compte que 300 étudiantes, tandis que sur 800 Anglais, plus de la moitié

sont des jeunes filles. Malgré toutes ces difficultés, aujourd'hui, après les quelques mois que cette correspondance a été imaginée et mise à exécution, plus de 800 Anglais écrivent régulièrement deux fois par mois à un nombre égal de camarades français, et l'on peut espérer avec raison que ce nombre augmentera sous peu très-sensiblement.

En même temps s'organisait la correspondance d'abord avec l'Italie, ensuite avec l'Allemagne. Pour cette dernière, M. le prof. Mieille s'adressa à M. le Dr Martin Hartmann de Leipsick, qui publia plusieurs articles dans la grande revue allemande *Deutsche Zeitschrift für Ausländisches Unterrichtswesen*, et se chargea de recueillir les adhésions; puis par lui, l'Association Saxonne adressa un appel à tous ses adhérents. A Paris, d'autre part, le prof. Arcamban écrivit à tous les professeurs allemands avec lesquels il était en relations: ainsi avec l'Allemagne la correspondance est également en bonne voie et se développera encore plus l'an prochain, grâce au prof. Arcamban, qui, convaincu du succès, se propose d'introduire la correspondance dans un certain nombre d'écoles françaises, anglaises et allemandes d'enseignement pour les adultes, comme l'*Association polytechnique* de Paris, l'*University extension* de Londres et les *Cours complémentaires* allemands.

En attendant, les correspondants franco-allemands sont actuellement au nombre de plusieurs centaines.

Pour l'Italie, le prof. Mieille s'adressa à notre *Société Internationale pour la Paix — Union Lombarde*, nous envoyant une très belle lettre; nous applaudîmes, comme il est aisé de l'imaginer, à cette noble initiative, et prîmes tout l'appui possible. *Le Secolo* de Milan publia un article de nous, dans lequel, mettant en lumière tous les avantages qui pouvaient en résulter pour les deux nations latines, nous annoncions que notre société recueillerait les adhésions et promettait de régler cette correspondance. De nombreux journaux de la péninsule reproduisirent notre article, et alors de toute l'Italie en peu de temps parvinrent de très nombreuses demandes de jeunes gens voulant correspondre avec leurs camarades français. Entre temps, au sein de l'*Union Lombarde*, s'était constitué le *Cercle pour la Solidarité Internationale*, composé de jeunes étudiants d'écoles supérieures ou lauréats depuis peu; ce cercle se chargea de continuer l'œuvre de notre société. Il s'y mit en effet avec un zèle et une ardeur juvéniles.

Mais tandis que les adhésions en Italie montaient à plusieurs centaines et auraient été encore plus nombreuses, si on l'eût voulu, elles furent au contraire peu nombreuses en France: c'est que là en effet, la langue italienne n'est étudiée que dans le midi, à Nice, Marseille, Lyon, etc. Le résultat n'en fut pas moins très satisfaisant: on compte environ deux cents jeunes Italiens qui deux fois par mois correspondent avec autant de Français, et leur nombre augmente tous les jours.

Le Cercle pour la Solidarité Internationale se propose d'entreprendre, sur les traces du prof. Mieille, la correspondance épistolaire, autre qu'avec la France, avec l'Angleterre et avec l'Allemagne.

Ainsi que le montre ce rapide exposé, cette noble entreprise, si l'on songe qu'elle n'a été organisée et ne fonctionne que depuis sept mois,

a eu un résultat très-heureux, qui ne fera qu'augmenter si elle peut compter sur l'appui des gens de bien et surtout sur celui de nos sociétés.

Ce qu'il faut noter, c'est que ceux qui demandent et pratiquent cette correspondance épistolaire ne sont pas seulement des étudiants, mais aussi de nombreux professeurs en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, des employés, des négociants, des lauréats et même des militaires. Les correspondances, dont le *Cercle pour la Solidarité Internationale* a pu prendre connaissance, sont vraiment cordiales, expansives, très-intéressantes; de nombreux jeunes gens ont déjà échangé leur photographie, d'autres se sont promis de se visiter bientôt dans leur pays respectif; il règne en somme dans ces relations épistolaires une telle *entente* que l'on voit combien l'idée du prof. Mieille répond à un véritable besoin de la jeunesse moderne et peut, sur un terrain pratique, amener les résultats les plus féconds.

Il y a déjà longtemps que les ouvriers des différents pays, guidés par l'instinct de leurs communs intérêts, se tendent la main et échantent, franchissant les frontières, des correspondances intimes; des intérêts aussi légitimes, auxquels se joint l'amour de l'étude, uniront de même la jeunesse cultivée, et la diversité des langues lui sera non plus un obstacle, mais un stimulant d'union. Point n'est besoin que les jeunes gens, pour se mettre en rapports entre eux d'un pays à l'autre, professent les mêmes idées politiques, comme il n'est pas non plus nécessaire qu'ils soient inscrits dans nos sociétés: car s'ils devaient être soumis à ces conditions, peu nombreux seraient les jeunes gens qui voudraient entamer des relations avec ceux d'autres pays; il faut désirer, au contraire, que leur nombre soit le plus grand possible et ne cesse d'augmenter.

Pour triompher des préjugés et des haines qui ont jusqu'ici divisé les nations, il faut que les peuples se connaissent mieux.

Aussi longtemps que sur le caractère des peuples étrangers les jeunes gens n'auront d'autres données que celles que leur fournissent des journaux intéressés à représenter ces peuples comme leurs ennemis, la paix de l'Europe sera toujours précaire.

Si, au contraire, de nombreuses relations épistolaires s'établissent entre jeunes gens de divers pays, n'eussent-ils que le désir de se perfectionner dans les langues, la courtoisie et la bienveillance propres au jeune âge créeront peu à peu entre eux des sympathies et des amitiés personnelles, qui seront un acheminement vers un respect plus grand et une réciproque estime des patries respectives. Ces relations épistolaires seront donc de puissants éléments de paix.

La jeunesse a une tendance naturelle à se passionner pour toutes les idées nouvelles, alors surtout que celles-ci paraissent justes; mais il est également vrai qu'elle ne persiste pas toujours longtemps dans une entreprise, qui demande un travail méthodique et patient, et dont on ne peut entrevoir aussitôt les avantages.

C'est ce qui est arrivé pour cette Alliance universitaire qui, due à l'initiative de notre vénéré collègue Hodgson Pratt, et née sous les plus heureux auspices au congrès de Berne, est allée finir on ne sait où. Pour que le même sort ne soit pas réservé à la correspondance épistolaire entre étudiants, qui

présente aujourd'hui les plus grandes avantages pour notre cause, il faut que les Sociétés de la Paix la prennent sous leur protection, en préparant la diffusion par tous les moyens en leur pouvoir, formant dans leur sein, si besoin est, des comités qui en surveillent la marche régulière et le développement progressif.

Etendue à tous les pays de l'Europe et complétée par des journaux dans lesquels collaboreront de jeunes écrivains de différentes nations, elle sera un acheminement vers cette alliance des intelligences qui préparera dans l'union des peuples civilisés le règne de la justice et de la science.

C'est pour ces considérations que je recommande au VIII^e Congrès universel de la Paix la résolution suivante :

„Le Congrès, informé de la correspondance épistolaire qui s'est établie depuis plusieurs mois entre étudiants français d'une part, et Anglais, Italiens et Allemands de l'autre.

„Voyant dans cette correspondance un nouvel élément de pacification internationale,

„Félicite le prof. Mielle, de l'Ecole normale de Draguignan, qui en a eu la belle initiative, Exhorte les jeunes gens des pays précités à continuer dans une entreprise en si bonne voie,

„Et invite toutes les Sociétés de la Paix à aider, par tous les moyens dont elles disposent, le développement d'une institution si féconde en promesses“.

E. T. MONETA.

La Commission C propose, par l'organe de son rapporteur, M. Moch, l'approbation des conclusions de ce rapport.

M. *Kemény*, de Budapest, signale les expériences qui ont été faites en Hongrie quant aux échanges de correspondances avec d'autres parties de la monarchie autrichienne. Il propose 1^o qu'on encourage pour ces échanges non seulement les élèves, mais encore les professeurs et les parents, et 2^o qu'on assimile à la correspondance internationale la correspondance intérieure dans les pays où l'on parle plusieurs langues.

Mr. Hodgson *Pratt* thought it very important to put the students of the various countries in communication with one another. He approved the efforts of Monsieur Mielle and considered this one of the most important branches of the work of the peace movement. He proposed that words should be added to the resolution urging the peace Societies to do all in their power to support these efforts.

(M. Hodgson *Pratt* appuie chaleureusement l'idée soulevée par l'Unione lombarda et désire que les Sociétés de la Paix soient invitées à s'occuper de cet important moyen de propagande parmi la jeunesse de l'Europe, afin qu'il s'étende autant que possible.)

M. J. G. *Alexander* thought Signor *Moneta's* resolutions should be added to the resolution in order to explain the scheme.

M. E. T. *Moneta* remercie la Commission de l'appui qu'elle a bien voulu lui prêter et compare la correspondance entre étudiants de nations différentes à un pont construit pour relier les deux rives d'un fleuve.

Personne ne demandant plus la parole, la proposition est adoptée à l'unanimité dans la forme suivante:

„Le Congrès, informé de la correspondance épistolaire qui s'est établie depuis plusieurs mois entre étudiants français d'une part, et Anglais, Italiens et Allemands de l'autre;

„Voyant dans cette correspondance un nouvel élément de pacification internationale;

„Félicite le professeur Mielle, de l'Ecole normale de Draguignan, qui en a eu l'initiative, et encourage les professeurs, les parents et les élèves à suivre cette idée, qui pourrait avantageusement aussi s'appliquer à la correspondance dans l'intérieur des pays où l'on parle plusieurs langues.“

La séance est levée à midi.

CINQUIÈME SÉANCE,

Samedi 14 août 1897, à 2 heures de l'après-midi,
au Bâtiment patriotique.

Présidence de M. le D^r Adolphe Richter.

Vice-Présidents: MM. Sørensen, Fleva et Wavrinsky.

Ordre du jour:

- 1° Congrès international d'étudiants.
- 2° Propagande par la presse.
- 3° Manifestation du 22 février.

I. Congrès international d'étudiants.

La Commission C fait la proposition suivante:

„Le Congrès a appris avec plaisir que M. G. Tosi, président de l'Association universitaire de Turin, a convoqué dans cette ville, pour l'année 1898, un Congrès international d'étudiants, à l'effet de fonder une „Fédération universelle d'étudiants“ destinée à agir énergiquement dans le sens du mouvement pacifique.“

Le Rapporteur de la Commission, M. Gaston Moch, explique que cet avis a fait l'objet d'une lettre envoyée par M. G. Tosi à M. Luzzati, de Turin, présent au Congrès, et il fournit quelques renseignements qui lui sont demandés sur la composition et le but de l'Association universitaire de Turin. La Commission a pensé que le Congrès doit se borner à exprimer sa satisfaction, puisque la Fédération n'est pas encore fondée.

M. Prudhommeaux, de Lyon, appelle l'attention du Congrès sur les difficultés que présente, dans la pratique, l'application de l'idée, si bonne en soi, d'une Fédération universelle d'étudiants. Il pense que le Congrès d'étudiants devrait avoir lieu non pas nécessairement à Turin, mais dans la ville où se tiendra le prochain Congrès universel de la Paix et à la même date, afin de se placer jusqu'à un certain point sous sa protection.

M. *Moch* répond que le Congrès projeté entre étudiants a pour but de trouver les bases de la Fédération qu'on a en vue. Ce sera donc une assemblée simplement préparatoire.

M. *Luzzati* précise le but de l'association qu'il s'agit de créer parmi la jeunesse universitaire. Une assemblée des étudiants italiens s'est tenue à Pise pour préparer celle qui aura lieu l'année prochaine à Turin. L'orateur rapportera à M. Tosi les paroles sympathiques du Congrès de la Paix; il remercie l'assemblée en son nom et au nom de la Société universitaire de Turin.

M. le D^r *Kolben* n'est pas d'avis de combiner dorénavant dans le même lieu les Congrès de la Paix et les Conférences interparlementaires.

M. *Lorenzen* fait observer qu'il ne s'agit pas ici de décider si les Congrès se tiendront au même lieu que les Conférences. Ces deux réunions sont indépendantes l'une de l'autre; chacune d'elles a son mandat et son travail à accomplir.

M. *Passy* appuie chaleureusement l'idée de la création d'une Association entre étudiants anciens et nouveaux ayant le programme de la paix pour objectif. Il rappelle ce qui a été dit aux étudiants par M. Lavisse lors du 6^e centenaire de l'Université de Montpellier: Vous êtes dans le pays de l'olivier; prenez-en des branches pour les porter chez vous, et rappelez-vous que c'est le signe de la paix!

La proposition de la Commission, mise aux voix, est adoptée sans opposition.

II. Propagande par la presse.

Propositions soumises au Congrès:

a) Proposition de M. Jules *Tripier*, au nom de la Société de la Paix d'Abbeville et du Ponthieu:

Considérant

- 1° que l'union fait la force;
- 2° que la Belgique en 1894, la France en 1895, l'Autriche-Hongrie en 1896, ont pris fort heureusement l'initiative d'un Congrès de la Presse, qui leur a valu les faveurs d'une bonne renommée et les suffrages de l'opinion;
- 3° que la Presse est une puissance, capable d'endoctriner cent peuples divers, de moraliser les individus et les So-

ciétés en préparant la Paix, ce bien par excellence et le plus cher aux nations;

Le Congrès émet le vœu :

Que la Revue „Die Waffen nieder“ (Bas les armes!) soit mise à l'ordre du jour et citée partout comme un modèle du genre pacifique et littéraire;

Que le Bureau international de la Presse soit mis constamment en contact avec le Bureau international de la Paix, au moyen de la „Correspondance bi-mensuelle“ et de la „Conférence inter-parlementaire“.

Le Parti de la Paix a l'espoir que les bonnes relations qu'il entretient par ses nombreux organes avec le monde entier seront continuées d'année en année et pour ainsi dire de jour en jour jusqu'à l'extinction du fléau de la guerre.

b) M. Jounet demande, au nom de l'„Alliance universelle“, que le Congrès renvoie publiquement à une Commission d'étude la question de la *création d'un journal pacifique quotidien*, populaire, traitant tous les sujets et donnant toutes les nouvelles, mais toujours dans le sens de la Paix. Ce journal, à un sou, paraîtrait à la fois dans toutes les langues nationales et aussi dans la langue internationale qui serait adoptée. La création dont il s'agit se ferait par étapes, d'après les besoins et les ressources.

La Commission C formule, par l'organe de son Rapporteur, la résolution suivante :

„Le Congrès invite le Bureau de Berne à se mettre en rapports avec le Comité central de l'Union des associations de la Presse, en vue de l'action qui pourra être exercée, par son intermédiaire, sur la presse de tous les pays.

„Le Congrès a appris avec plaisir la constitution imminente, à Paris, d'une „Association internationale des journalistes amis de la Paix“, pour laquelle une quarantaine d'adhésions sont recueillies dès maintenant.“

M. Raqueni explique que si un précédent projet analogue n'a pas abouti, cela provient de ce qu'il s'agissait alors d'une association de *journaux* pacifiques, qui nécessairement ne se sont pas trouvés en nombre suffisant. Ce qu'on a en vue aujourd'hui et pourra sans doute se réaliser assez facilement, c'est une association de *journalistes amis de la Paix*.

M. Magalhaës *Lima*, qui fait partie à la fois de la Commission du Bureau de Berne et de l'Union des journalistes, s'offre pour former le trait d'union entre ces deux organes.

La proposition de la Commission est adoptée.

III. Manifestation du 22 février.

La Commission C propose une résolution ainsi conçue :

„Une manifestation pacifique générale aura lieu le 22 février prochain, anniversaire de la naissance de Washington. Les Sociétés sont invitées à rechercher et à mettre en œuvre chacune les moyens d'agitation convenant le mieux à sa région.“

M. *Moscheles* tient à la date du 22 février, qui n'est pas compromettante, mais il amende la proposition en ce sens qu'on substituerait le mot „propagande“ au mot „agitation“ et qu'on prévoirait une résolution en termes identiques à présenter à l'occasion de la manifestation du 22 février, comme cela a été le cas en 1896 et en 1897.

M. *Fréd. Bajer* demande que la manifestation dont il s'agit ait lieu en juin et non pas en février, époque où, dans son pays, on se trouve en plein dans la saison rigoureuse, avec une grande difficulté de se réunir.

M. *Hodgson Pratt* demande quels ont été les résultats de la manifestation de 1897.

M. *Elie Ducommun* rappelle que le Bureau international de la Paix a publié un rapport provisoire sur ces résultats, duquel il ressort que 16 sociétés allemandes, 9 anglaises, 2 sociétés autrichiennes, 1 danoise, 7 françaises, 1 hongroise, 5 italiennes, 1 norvégienne, 1 néerlandaise, 1 suédoise, 2 suisses et 3 américaines ont adopté, avec ou sans adjonction, la résolution principale proposée par le Bureau à l'occasion de la manifestation du 22 février 1897. Ce rapport sera complété incessamment et transmis à toutes les sociétés de la Paix.

M. *Snape* désire qu'on ne mentionne pas, dans la résolution, l'anniversaire de Washington, qui, pour les Anglais, ne représente pas une idée de paix.

M. le Dr. *Trueblood* pense, au contraire, que l'anniversaire de la naissance de Washington est bien choisi, parce que, dans les Etats-Unis d'Amérique, cette fête donne lieu à des discours patrio-

tiques, où les idées de paix peuvent trouver leur expression d'une manière avantageuse.

A la votation, la résolution est adoptée à une grande majorité dans la forme suivante :

„Une manifestation pacifique générale aura lieu le 22 février prochain, et une résolution en termes identiques sera présentée à cette occasion, comme cela a été le cas en 1896 et 1897. Les sociétés sont invitées à rechercher et à mettre en œuvre chacune les moyens de propagande convenant le mieux à sa région.“

IV. Conférence interparlementaire.

M. Lorenzen donne connaissance d'une lettre par laquelle M. le Dr. Max Hirsch lui annonce que la Conférence interparlementaire réunie à Bruxelles a adopté la proposition des délégués allemands, amendée dans les termes suivants :

„Dès qu'il surgira, entre deux ou plusieurs pays, une contestation de nature à troubler la paix, l'administrateur du Bureau interparlementaire de Berne, à la requête du groupe parlementaire de l'un des pays intéressés dans le différend, convoquera immédiatement l'assemblée des délégués dans une localité à désigner par lui. L'assemblée des délégués, après s'être informée aussi exactement que possible, des deux côtés, des éléments de la contestation, en dressera un exposé, formulera une opinion sur le différend en question, et, par l'entremise des groupes parlementaires dans chaque pays, pourvoira, par tous les moyens que ceux-ci trouveront convenables, à ce que les conclusions de l'assemblée des délégués reçoivent la plus grande publicité possible.“

La séance est levée à 4 heures.

SIXIÈME SÉANCE,

Lundi 16 août 1897, à 9 heures du matin,
dans le Bâtiment patriotique.

Présidence de M. le Dr. Adolphe Richter.

Vice-présidence: MM. Novicow, Trueblood et Bajer

Mrs. *Emma Southwick Brinton*, de Washington:

„In the name of Mrs. Belva Lockwood, presidente of the American Society I represent, I wish to express to the Peace Society of Hamburg our hearty appreciation of the generous hospitality extended to us and the opportunity thus afforded of becoming acquainted with your beautiful city, and all owns to express the hope that at no distant date, we may welcome to the home of George Washington — our capitol city — the federated Peace Union of the world. Have no fear of overcrowding, it is no uncommon event for us, to accommodate from 20 to 40,000 visitors. Washington is the Mecca to which all Americans, turn for this great excursions, conventions and congresses, and surely none would be more welcome than an invading army of Peacemakers — for be assured the heart of our nation is for Peace — and we earnestly hope that always as now, its white banner may float beside the Stars and stripes of our great Republic.

M. le *président* remercie Mrs. Brinton pour son aimable invitation.

Ordre du jour:

- 1° *Question du duel.*
- 2° *Traités d'arbitrage.*
- 3° *Droit international.*
- 4° *Conseils de conciliation.*
- 5° *Transformation des armées.*
- 6° *Langue internationale.*

I. Question du duel.

La *Société académique de la Paix d'Innsbruck* propose une résolution ainsi conçue:

„Le Congrès siégeant à Hambourg considère la condamnation du principe du duel comme une conséquence nécessaire de l'idée de la Paix et comme un point indispensable du programme de la propagande pacifique. Le Congrès estime qu'une condamnation théorique du duel ne suffit pas et il réclame de ses membres la *confirmation pratique* de ce sentiment, par conséquent non seulement des discussions académiques, non seulement l'intention d'éviter toute occasion de duel, mais encore le refus de toute provocation.

„Cette déclaration sera inscrite au procès-verbal et envoyée aux journaux.“

Des propositions identiques sont formulées par la „*Friedensvereinigung*“ de Munich et par le „*Deutscher Verein für obligatorische internationale Friedensjustiz*“, de Berlin.

M. Félix *Moscheles* rapporte sur cette question au nom de la Commission B. Il constate que des divergences d'interprétation ont surgi depuis les Congrès d'Anvers et de Budapest. Les uns ont estimé que les résolutions prises dans ces deux Congrès sont suffisantes, tandis que d'autres ont demandé qu'on allât plus loin. Ces résolutions sont de la teneur suivante :

Décision du Congrès de 1894 à Anvers, contre le duel :

„Le Congrès condamne absolument le duel et prie tous les membres des Sociétés de la Paix, de même que ceux de la Conférence interparlementaire, de réagir avec énergie contre cet abus.“

Décision du Congrès de 1896 à Budapest :

„Le Congrès, considérant que le duel est contraire aux principes qu'il défend, prie ses membres de faire tous leurs efforts pour en faire cesser la pratique et pour assurer l'exécution des lois y relatives.“

En rappelant ces textes, M. *Moscheles* exprime l'avis qu'ils répondent dans une large mesure à l'idée unanime des partisans de la paix. Cependant, plusieurs Sociétés ont trouvé qu'il ne suffit pas de condamner le duel et d'inviter leurs membres à réagir énergiquement contre cet abus, mais qu'il faut encore exiger de ceux-ci qu'ils s'engagent à repousser toute provocation en duel. Ces Sociétés sont entre autres celles de Munich et d'Innsbruck.

La Commission pense que le Congrès n'a pas pour mission d'imposer la même obligation à toutes les Sociétés de la Paix, mais qu'il convient de recommander l'exemple de celles qui ont

pris cette initiative. Elle propose, en conséquence, une résolution ainsi conçue :

„Le Congrès félicite les Associations universitaires et pacifiques qui sont entrées dans la voie pratique de l'abolition du duel, en engageant leurs membres à ne répondre à aucune provocation. Le Congrès serait heureux de voir d'autres associations suivre cet exemple.“

M. Félix *Lacaze* s'était promis de ne pas représenter la Société de Munich parmi les nombreuses Sociétés qui lui ont confié leur délégation ; mais il accepte cette représentation après avoir reçu une carte postale du Président de la dite Société, qui proteste énergiquement contre l'exemple que donnent en ce moment le prince Henri d'Orléans, le général Albertone et le comte de Turin par le duel, et espère que l'orateur sera l'interprète de tous les Européens civilisés en présentant une résolution nette contre une telle conduite.

Il ne présentera pas une résolution autre que celle de la Commission, qu'il s'est engagé à ne pas combattre. Il se borne donc à protester contre la pratique du duel au nom de la Société de la Paix le Munich, de la Société académique d'Innsbruck, de la Société pour la Justice obligatoire de Berlin, et de la Ligue française du Bien public, ainsi qu'au nom de 10 associations allemandes d'étudiants. Les masses, auxquelles il faut bien s'adresser si l'on veut aboutir à quelque chose, sont simplistes ; elles demandent des faits plutôt que des paroles et se défient de la foi qui n'agit pas. Or, ce qui est simple et compréhensible, c'est de défendre à tout membre d'une Société de la Paix d'accepter une provocation en duel. On objecte que si les Congrès interdisent absolument le duel aux membres des Sociétés de la Paix ils en viendront à leur interdire aussi le service militaire. Il y a là une grande différence : le duel est interdit par la loi, tandis que le service militaire est ordonné par elle. Il ne manque pas, en dehors de nos assemblées, de gens courageux qui n'hésitent pas à faire une propagande active contre le duel et à se sacrifier réellement pour leurs convictions.

M. *Lacaze* conclut en déclarant, à l'adresse de ses commentants, qui ne comprendront pas qu'il accepte à titre provisoire la proposition de la Commission, qu'il n'a pas perdu la moindre étin-

celle de sa fermeté, mais qu'après mûre réflexion il a trouvé qu'il faut poursuivre le possible.

M. l'abbé *Pichot* donne lecture d'une lettre de M. Jorand, qui demande une protestation contre le duel du prince Henri d'Orléans et du comte de Turin. Il estime que le duel en lui-même est immoral et absurde, et il le condamne absolument.

M. Hodgson *Pratt* constate l'accord qui existe entre les amis de la paix sur le principe de la condamnation du duel, et il se demande comment l'on fera pour abolir cette détestable pratique. C'est le militaire qui l'a introduite, c'est au militaire à la supprimer, comme cela s'est fait en Angleterre, par l'initiative du prince Albert. Esprit noble et éclairé, le prince Albert a profité de l'occasion d'un duel malheureux entre deux parents pour créer un mouvement contre cette déplorable coutume, dans le public et dans les sphères militaires. Le Département de la guerre déclara catégoriquement que tout officier qui en provoquerait un autre en duel serait destitué. Cette mesure fut approuvée dans l'armée, de même que dans le peuple, et depuis 50 ans le duel est aboli de fait en Angleterre.

M. Pratt propose l'adjonction suivante à la résolution présentée par la Commission :

„Considérant que, sur l'initiative du prince Albert, le duel a été aboli en Angleterre par le Département de la guerre, qui a déclaré que tout officier qui provoquerait un duel serait dégradé, et que cette réforme de la loi militaire a été appuyée par les officiers de terre et de mer, il est à souhaiter que la même réforme s'accomplisse d'une façon analogue dans d'autres pays.“

M. *La Fontaine* répond à M. Lacaze, qui a regretté que la rédaction proposée par la Commission ne soit pas plus nette et plus catégorique. Au Congrès de Budapest, une proposition avait été formulée pour imposer aux Sociétés de la Paix l'obligation d'exiger de leurs membres la déclaration qu'en aucun cas ils ne répondraient à une provocation en duel. Le Congrès a repoussé cette proposition, par la raison qu'un certain nombre de Sociétés comptent parmi leurs membres des militaires qui perdraient leur situation s'ils refusaient un duel, selon les circonstances et selon la loi du pays. Il serait heureux que tous les Gouvernements suivissent l'exemple du prince Albert et modifiassent dans le même

sens leur code militaire; mais, ne pouvant faire mieux pour le moment, nous devons, en attendant, nous contenter de recommander cet exemple, ainsi que celui des Sociétés universitaires et autres qui ont obtenu de leurs membres le refus absolu du duel.

La Commission accepte d'ajouter à son texte les mots „ou en obligeant“, mais en laissant subsister les mots „en engageant“. Elle accepte également la proposition de M. Hodgson Pratt.

Mme de Suttner exprime sa satisfaction de la louable initiative prise par diverses associations d'étudiants et propose un amendement à la rédaction de la Commission, consistant à biffer les mots „engageant ou“ pour ne laisser subsister que le mot „obligeant“, l'alternative contenue dans le texte affaiblissant, selon elle, le sens de la proposition.

M. Lorenzen s'exprime dans le sens de l'interdiction absolue du duel. La rédaction de la Commission ne lui paraît pas aller assez loin.

La clôture étant votée, la proposition de la Commission, texte nouveau, est adoptée sans opposition.

La résolution relative au duel est donc ainsi conçue:

„Le Congrès félicite les Associations universitaires et les Sociétés de la Paix qui sont entrées dans la voie pratique de l'abolition du duel en engageant ou obligeant leurs membres à ne répondre à aucune provocation, et il serait heureux de voir d'autres Associations suivre cet exemple.

„Considérant que, sur l'initiative du prince Albert, le duel a été aboli en Angleterre par le Département de la guerre, qui a déclaré que tout officier qui provoquerait un duel serait dégradé, et que cette réforme de la loi militaire a été appuyée par les officiers de terre et de mer, il est à souhaiter que la même réforme s'accomplisse d'une façon analogue dans d'autres pays.“

M. l'abbé Pichot a formulé une protestation contre le duel entre le prince Henri d'Orléans et le comte de Turin.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée décide de ne pas rouvrir la discussion sur ce cas personnel.

II. Traités d'arbitrage permanent.

M. Emile Arnaud, rapporteur de la Commission B, présente un rapport verbal dont voici le résumé:

„Samedi matin vous avez voté une double résolution : la 1^{re} partie vous engageant à travailler à l'amélioration des relations internationales, la seconde relative à la *clause constitutionnelle d'arbitrage*, engageant le parti pacifique à une action politique et électorale énergique.

„Aujourd'hui nous devons, en bergers fidèles, revenir à ceux de nos moutons qui nous sont particulièrement chers : aux traités d'arbitrage permanent.

„La Conférence interparlementaire, qui, dit-on, ne veut pas nous connaître, mais que nous connaissons, nous, a voté à Bruxelles les résolutions que j'ai eu l'honneur de vous lire précédemment. En attendant qu'un lien très intime s'établisse entre le peuple pacifique, que nous représentons ici directement, et ses mandataires parlementaires, nous prions les membres de la Conférence interparlementaire (qui, j'en suis convaincu, ne les refuseront pas) d'agréer nos très vifs remerciements tant pour ses résolutions générales en faveur des traités d'arbitrage permanent que pour l'idée suggérée par elle de profiter de l'arbitrage spécial convenu entre les Gouvernements de la Belgique et de l'Angleterre, à l'occasion de l'expulsion de Ben Tillet, pour conclure un traité anglo-belge d'arbitrage permanent.

„Nous avons l'honneur de vous soumettre la résolution suivante. M. Trueblood vous promet de tirer aux Etats-Unis tout le parti possible de votre vote. Et par le 4^{me} paragraphe de ce projet de résolution, accepté par notre éminent ami M. Hodgson Pratt, nous vous proposons d'affirmer l'utilité de l'évolution. Nous disions samedi : *Soyez parfaits!* — Nous disions volontiers aujourd'hui : *Soyez parfaits, mais, si cela vous est impossible, soyez meilleurs!*“

Voici le projet de résolution :

„Le Congrès remercie la Conférence interparlementaire des résolutions favorables à la conclusion de traités d'arbitrage permanent prises par elle dans sa récente session de Bruxelles, — et en particulier de l'idée d'ouvrir la négociation d'un tel traité entre la Belgique et la Grande-Bretagne, à l'occasion d'un arbitrage spécial.

Il se réjouit, avec la Conférence interparlementaire, de ce que des hommes politiques responsables de deux des plus grands Etats du monde (les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne) ont, par le projet de traité qu'ils avaient adopté, admis la possibilité de lier leurs pays respectifs par un traité d'arbitrage permanent. Il espère que leur exemple sera fécond.

Le Congrès, tout en regrettant profondément que le traité proposé n'ait pas été ratifié par le Sénat des Etats-Unis d'Amérique, est heureux d'apprendre qu'un nouveau projet de traité anglo-américain est en voie de préparation, et que le gouvernement des Etats-Unis est disposé à accueillir favorablement les propositions de traités d'arbitrage qui pourraient lui être sou-

mises par les représentants des Républiques française et suisse accrédités à Washington.

„Le Congrès espère que, lors de sa prochaine session, il aura à saluer la conclusion de plusieurs traités d'arbitrage permanent, soit généraux, soit applicables seulement à des différends de certaines catégories, lorsque la conclusion de traités généraux paraît impossible.“

M. Hodgson *Pratt* déclare qu'il se rallie à cette proposition de M. Arnaud.

M. *Haberland* propose que cette rédaction soit adoptée sans nouvelle discussion.

La résolution proposée par la Commission est adoptée à l'unanimité.

III. Droit international.

Au nom de la Commission B, M. Emile *Arnaud*, rapporteur, remercie l'assemblée pour le vote unanime qu'elle vient d'émettre. Il s'agit maintenant de porter à la connaissance des Gouvernements les principes de *droit international public* que nos Congrès, notamment ceux de Rome et de Budapest, ont votés successivement et qui leur font honneur, en attendant qu'ils aient passé dans la pratique du droit chez toutes les nations civilisées. D'après ces principes, en effet, les devoirs des Etats les uns envers les autres doivent être les mêmes que ceux qui règlent les rapports entre les individus, c'est-à-dire que *l'unité de la morale* est proclamée, que la même morale, la seule morale est applicable aux nations comme aux individus, — il est interdit de se faire justice soi-même, — le droit de conquête n'existe pas — les peuples ont le droit imprescriptible et inaliénable de disposer librement d'eux-mêmes — le droit de libre défense est reconnu — et la solidarité des peuples est proclamée.

La Commission propose donc que le Bureau international soit chargé de porter à la connaissance des Gouvernements et des Bureaux des Parlements les principes du droit international adoptés par les Congrès de Rome et de Budapest, après que la Sous-commission juridique aura revu les textes, au point de vue de la rédaction proprement dite, qui a besoin de quelques modifications.

M. Hodgson *Pratt* remercie, au nom des amis de la Paix, les trois membres de la sous-commission juridique, MM. Arnaud, La Fontaine et Marcusen, et tout particulièrement M. La Fontaine, pour leurs remarquables travaux.

La résolution proposée par la Commission B est adoptée à l'unanimité. Elle est ainsi conçue :

„Le Congrès invite le Bureau international de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements et des Bureaux des Parlements les principes de Droit international public adoptés par les Congrès de Rome et de Budapest. Le Congrès prie le Bureau de donner à ces principes et à leurs exposés de motifs la plus grande publicité possible.

„Le Congrès autorise la Sous-commission juridique du Bureau international de la Paix à effectuer dans le Code de l'Arbitrage international et dans les chapitres déjà votés du Code de droit international public les modifications de pure rédaction qu'elle croira nécessaires.“

M. Emile *Arnaud*, avant de déposer son mandat de rapporteur de la Commission B, mentionne diverses propositions de M. *Tridon*, de M. *Jouret*, de M. *Eberle* et d'autres amis de la Paix, qui ont été soumises à la Commission par le Bureau international de Berne. Il remercie, pour leur initiative, les auteurs de ces propositions, bien que la Commission n'ait pas cru devoir y donner suite, parce qu'elles sont étrangères à l'œuvre des Congrès de la Paix.

IV. Conseils de conciliation.

M. Hodgson *Pratt*, agissant au nom de l'*International Arbitration and Peace Association*, a fait imprimer et distribuer un mémoire, concluant par le projet de résolution suivant :

„Le Congrès, eu égard au fait que les malentendus qui existent entre nations quant à leurs intentions, à leur politique et à leurs procédés sont une des principales causes des guerres ;

„Considérant aussi que les suspicions et les antipathies internationales sont un obstacle majeur à la conclusion de traités d'arbitrage permanents ;

„Le Congrès exprime le désir qu'une organisation sérieuse soit créée en Europe pour constater et publier les faits réels toutes

les fois que des accusations fausses et dangereuses sont répandues contre une nation sur le territoire d'une autre nation.

„Il recommande, en conséquence, à l'attention des Sociétés de la Paix et de tous les amis de la Paix la proposition qui vient de lui être soumise, concernant la constitution de Conseils de conciliation et de concorde internationale.

„Le Congrès institue un Comité de cinq personnes, savoir . . ., chargé de préparer un rapport sur la proposition présentée au Congrès et de le remettre au Bureau international de la Paix, qui le transmettra aux Sociétés et à tous les groupes qui se déclareraient prêts à appuyer cette initiative.“

M. Henri *La Fontaine*, rapporteur de la Commission B sur cet objet, explique qu'en présence de la décision prise par la Conférence interparlementaire sur l'étude des différends pouvant surgir entre des Etats, la Commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu de créer, dans les Sociétés de la Paix, un nouvel organe pour cette étude et de faire ainsi jusqu'à un certain point double emploi.

La Commission propose donc le projet de résolution suivant:

„Le Congrès accueille avec joie la décision par laquelle la Conférence interparlementaire réunie récemment à Bruxelles crée une procédure pour l'étude des contestations entre deux ou plusieurs pays qui seraient de nature à troubler la paix.“

M. Hodgson *Pratt*, toujours prêt à s'incliner devant les conclusions d'une commission composée d'hommes distingués, trouve cependant que la décision de la Conférence interparlementaire ne répond pas complètement à son idée. L'œuvre de la Conférence est plus importante que celle que l'orateur avait en vue. Elle s'applique aux litiges graves pouvant surgir entre nations, et l'on ne peut que se réjouir de ce que le Bureau interparlementaire se propose de mener à bien cette grande tâche, qui consistera à amener la conciliation et l'entente en portant la lumière sur les intentions des parties en cause. Le but que poursuit l'orateur est plus modeste, bien que se rapportant au même ordre d'idées: il s'agit de constituer dans chacune des capitales et des grandes villes de l'Europe des commissions permanentes composées de l'élite des hommes de bonne volonté, pris entre autres dans les Chambres de commerce, avec le mandat de s'enquérir de suite de la réalité des faits toutes les fois que des germes de malentendus sont semés dans le peuple.

On peut malheureusement constater qu'en Europe de graves difficultés ont surgi par suite de renseignements basés sur des erreurs. L'orateur n'en accuse pas la presse, mais il est certain que les relations entre peuples sont trop souvent troublées par des malentendus provenant d'indications erronées. Il ne faut pas que ces accusations dénuées de fondement circulent sans être contrôlées par des hommes impartiaux, au courant des affaires, qui prennent note immédiatement des erreurs, rédigent des rapports et portent la vérité à la connaissance des journaux, des ministres, des parlements et des gouvernements. C'est une œuvre constante, continue, qui diffère de celle dont la Conférence interparlementaire vient de s'occuper.

M. Gaston *Moch* appuie chaleureusement la proposition de M. Pratt, qui se justifie par le fait que l'œuvre inaugurée par la Conférence interparlementaire sera nécessairement intermittente, tandis qu'il s'agit ici d'une action continue, permanente.

M. *La Fontaine* soutient la proposition de la Commission. Il ne croit pas que les Commissions qu'on veut créer puissent faire un travail plus efficace que ne serait celui du Bureau interparlementaire.

M. *Elie Ducommun* propose de combiner les deux rédactions sous la forme suivante :

„Le Congrès accueille avec joie la décision par laquelle la Conférence interparlementaire, réunie récemment à Bruxelles, crée une procédure pour l'étude des contestations de nature à troubler la paix entre deux ou plusieurs pays.

„Il exprime aussi le désir qu'une organisation sérieuse soit créée en Europe pour constater et publier les faits réels toutes les fois que des accusations fausses et dangereuses sont répandues contre une nation sur le territoire d'une autre nation.

„Il recommande, en conséquence, à l'attention des Sociétés de la Paix et de tous les amis de la Paix la constitution de Conseils de conciliation et de concorde internationale. Il institue, pour la réalisation de cette idée, un Comité de cinq personnes, chargé de préparer un rapport sur cette organisation et de le remettre au Bureau international de la Paix, qui le transmettra aux Sociétés et à tous les groupes qui se déclareraient prêts à appuyer cette initiative.“

M. le D^r *Kolben* voudrait qu'on laissât intacte, pour le moment, la question de savoir si ces conseils de conciliation seront organisés ou ne le seront pas.

M. *Elie Ducommun* lui répond qu'il ne s'agit encore que de la formation d'un Comité chargé de préparer un rapport sur la question.

La rédaction combinée, proposée par M. Ducommun, est adoptée sans opposition.

(Le Comité a été composé de MM. *Gaston Moch*, *Novicov*, baron de *Suttner*, *Th. Moneta* et *M. von Egidy*. Il peut se compléter.)

V. Transformation des armées.

Un rapport et mémoire de *M. Raoul de la Grasserie*, membre de la Commission d'étude sur l'idée de la *Transformation des armées destructives en armées productives*, a été imprimé et transmis avant le Congrès aux Sociétés de la Paix. Ce travail comprend 32 pages et conclut à l'adoption du système préconisé par *Mme. Griess-Traut* „pour faire de l'armée du travail, en attendant la suppression de la paix armée et de la guerre, l'intermédiaire entre l'armée présente de la guerre et l'armée future et internationale de la Paix.“

D'autre part, *M. Gaston Moch*, aussi membre de la Commission d'étude, a rédigé et fait distribuer à l'ouverture du Congrès un mémoire intitulé „*Comment se fera le désarmement*“, formant une brochure de 36 pages. L'auteur de cette brochure conclut à ce que le Congrès passe à l'ordre du jour sur la proposition; il estime que, du point de vue militaire, elle serait mal interprétée, et que, de plus, elle est ruineuse pour les finances publiques et la prospérité générale, enfin qu'elle est attentatoire aux droits de l'homme.

Mme Vincent dépose une proposition appuyée par MM. *Frédéric Bajer* et *Frédéric Green* et ainsi conçue:

„*Le Congrès prend acte des brochures de M. Moch et de M. de la Grasserie, et prie la Commission de continuer ses travaux.*“

Cette proposition est adoptée.

VI. Choix d'une langue internationale.

Deux rapports de fractions de la Commission d'étude sur cette question sont également en présence.

Le premier, intitulé „*Urgence d'une langue internationale. Adoption du Latin*”. Mémoire de M. Griess-Traut, est présenté par M. Raqueni. Ses conclusions sont les suivantes :

„Considérant l'urgence d'une langue internationale ayant pour objet la langue latine;

„Considérant qu'il est douteux que le choix définitif d'une des propositions en présence, comme langue internationale, ait lieu;

„Considérant, en outre, et l'opportunité et le bienfait qui résulterait de la réforme de l'enseignement théorique des langues par l'enseignement pratique;

„Nous demandons instamment au Congrès, si même le choix de la langue latine était confirmé, d'émettre un vote en faveur de l'enseignement pratique substitué à la théorie, afin qu'il en soit fait mention au compte-rendu du Congrès, de manière à lui attirer l'attention publique.“

L'autre mémoire a pour titre: *Rapport sur la question de la langue internationale, par Gaston Moch*. Il conclut en proposant l'adoption de la résolution suivante :

„Le Congrès,

„Affirmant à nouveau l'utilité que présenterait pour l'idée pacifique l'existence d'une langue internationale assez facile et offrant assez de ressources pour s'imposer dans les relations entre hommes de pays différents;

„Considérant que diverses langues, vivantes, mortes ou artificielles, ont été proposées à cet effet;

„Considérant que le développement incessant des relations internationales ne peut manquer d'amener l'adoption spontanée de la plus avantageuse de ces langues ou d'une autre langue encore à créer, par les personnes qui ressentent le besoin d'un tel instrument;

„Considérant d'autre part que M. Samenhof vient d'ouvrir sur cette question un „Congrès par opinions écrites“, dans des conditions d'impartialité telles, que tous les hommes compétents seront amenés à y prendre part;

„Prenant acte des déclarations qui lui ont été faites au sujet de la langue esperanto, que diverses personnes, présentes au Congrès, considèrent comme satisfaisant à toutes les exigences, au prix d'un effort insignifiant;

„Recommande aux membres des Sociétés de la Paix l'étude de cette question, et notamment la comparaison de l'esperanto et du latin, qui ont été plus particulièrement signalés à son attention;

„Les engage à prendre part autant que possible au Congrès organisé par M. Samenhof, ou tout au moins à en suivre les travaux;

„Recommande aux revues pacifiques l'expérience consistant à instituer dans leurs colonnes une rubrique en langue internationale;

„Et remet à un Congrès ultérieur le soin de statuer sur l'emploi d'une langue internationale dans les rapports et délibérations, suivant les conclusions auxquelles aboutira cette indispensable étude préliminaire.“

Après un court débat, dans lequel la question de fond reste réservée, le Congrès adopte une proposition formulée comme suit par M. Haberland :

„Après avoir pris connaissance des travaux intéressants présentés au nom de la Commission d'étude sur le choix d'une langue internationale, le Congrès ajourne la discussion sur cette question.“

M. Arnaud propose que les travaux des Commissions spéciales relatives aux deux questions précédentes : *Langue internationale* et *Transformation des armées*, soient soumis, au prochain Congrès, à l'une des Commissions préconsultatives du Congrès. Ce système est le seul qui eût permis, cette année, à ces questions d'aboutir.

M. Ducommun approuve cette proposition, à laquelle le Congrès donne son assentiment.

La séance est levée à midi.



SEPTIÈME SÉANCE,

Lundi 16 août 1897, à 2 heures de l'après-midi,
dans le Bâtiment patriotique.

Présidence de M. le D^r Adolphe *Richter*.

Vice-Présidents: MM. *Pratt*, *Passy* et *Otto Ernst*.

Il est donné lecture d'une dépêche ainsi conçue de Mme Lina *Morgenstern*:

„Helgoland, 16. August 1897. — Zurückgeblieben in Helgoland. Sei dem Festkomitee mein Dank gesandt. Muss ich ohne Abschied von Euch gehen, wünsche ich allen ein frohes Wiedersehen, den Friedensfreunden von Nah und Fern als treue Genossen. Lina *Morgenstern*.“

La proposition suivante est parvenue au Bureau trop tard pour pouvoir être renvoyée à une Commission:

„La Société pacifique de Felletin et d'Aubusson (France) et l'Association française de la Paix par le Droit émettent la proposition suivante:

„Le Congrès, estimant que d'une manière générale les Congrès internationaux servent la cause de la Paix, charge le Bureau de Berne d'attirer leur attention, toutes les fois qu'il le jugera opportun, sur l'influence qu'ils peuvent exercer pour l'amélioration des relations entre les peuples.“

M. M. *von Egidy* annonce que du 23 au 28 août siégera à Zurich un Congrès international pour la législation sur la protection des ouvriers, et qu'il prendra part à ce Congrès. Il demande d'être chargé de lui transmettre les salutations du Congrès universel de la Paix et l'expression de ses sympathies.

M. *von Egidy* ayant motivé sa demande, le Congrès le charge du mandat qu'il sollicite et le remercie pour sa bienveillante intervention.

M. *Heyder*, de Metz, dépose la protestation suivante:

In Erwägung,

1. dass die vom Bureau des VIII. Kongresses aufgestellte Tagesordnung keinen Anhalt bietet, um den Delegierten der Friedensvereinigungen zu verstaten, über die dringendsten aktuellen Kriegs-Vorgänge zu sprechen und Resolutionen zur Verhandlung und Beschiessung zu bringen;
2. dass frühere Beschlüsse der internationalen Friedensliga vom September 1887 betr. die Ausdehnung der Propaganda auf die grossen Städte nicht erledigt werden und auf hierauf gerichtete Resolutionen lokaler Gruppen weder reagiert wird, noch Beweggründe für solche Nichtberücksichtigung angegeben werden wollen,

wird hiedurch gegen diese Restriktion der Thätigkeit des Friedenskongresses als der Sache schädlich und im Interesse der Vermeidung gleicher Einengung der Friedensarbeit bei den folgenden Kongressen energisch Verwahrung eingelegt.

Ordre du jour:

- 1^o *Date et lieu du IX^e Congrès.*
- 2^o *Appel aux nations.*
- 3^o *Clôture du Congrès.*

I. Date et lieu du IX^e Congrès.

La Société de *Lisbonne* et celle de *Turin* ont offert l'une et l'autre de se charger du prochain Congrès.

La Commission C propose une résolution ainsi conçue:

„Le Congrès décide qu'un IX^e Congrès aura lieu en 1898. Il prend acte des invitations faites à ce propos au nom des villes de Lisbonne et de Turin, et donne au Bureau de Berne le pouvoir de fixer, d'accord avec les Sociétés de la Paix, la date et le lieu du IX^e Congrès.“

M. *Gaston Moch*, rapporteur de la Commission, constate que les raisons alléguées par les deux villes sont sérieuses, de sorte qu'il convient de prendre son temps pour les examiner de plus près. Quant à la proposition tendant à ce que les Congrès universels de la Paix ne se tiennent que tous les deux ans, elle n'est

pas maintenue pour l'année prochaine; elle sera présentée au Congrès de 1898.

M. Magalhaës *Lima* parle en faveur de l'offre de Lisbonne, qui célébrera l'an prochain l'anniversaire de la découverte du Nouveau-Monde.

M. *Luzzati* recommande, au nom des Sociétés italiennes de la Paix, le choix de Turin comme siège du IX^e Congrès, à l'occasion du cinquantenaire du statut de 1848.

Il est appuyé par M. *Lacaze*.

La proposition de la Commission est adoptée à l'unanimité.
En conséquence, le Bureau international de la Paix réunira en un rapport les arguments qui seront présentés par les amis de Lisbonne et ceux de Turin en faveur de leur offre, et il transmettra ce rapport aux Sociétés de la Paix, pour qu'elles donnent leur avis.

M. le D^r *Trueblood* recommande une solution assez prompte pour que les amis de la Paix dans les Etats-Unis d'Amérique reçoivent la convocation du prochain Congrès en temps utile.

II. Appel aux nations.

Au nom de la Commission B, M. *Emile Arnaud* recommande l'approbation du texte de l'*Appel aux nations*, rédigé par M. *Elie Ducommun*, Secrétaire honoraire du Bureau international de la Paix, texte dont il donne lecture.

Ce texte est approuvé par acclamations à l'unanimité.

Il est entendu, sur une observation de M. *Hartmann*, de Stuttgart, qu'il recevra la plus grande publicité possible.

III. Clôture du Congrès.

M. *Frédéric Passy*. Un bon président est la moitié d'un bon Congrès. Nous avons eu à nous louer de l'assiduité, de la cordialité et de la fermeté du nôtre, qui a dirigé nos travaux de manière à faire de bonne besogne. Nous connaissions depuis longtemps les qualités de notre ami *Richter*; ceux qui ne le connaissaient pas encore sont maintenant d'accord avec nous. Nous le remercions de tout notre cœur! (*Acclamations.*)

M. le *Président* reporte le mérite de la bonne marche des travaux du Congrès sur le Bureau et les Congressistes, qui ont beaucoup facilité sa tâche.

M. Hodgson *Pratt* exprime les sentiments de gratitude du Congrès envers le Sénat, la Bourgeoisie, la population et la presse de Hambourg.

M. le Président Adolphe *Richter* prononce le discours de clôture suivant :

Mesdames et Messieurs !

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux et le moment viendra bientôt où il faudra nous séparer. Nous sommes venus à Hambourg avec l'intention et la bonne volonté de faire avancer d'un pas l'œuvre de la Paix et de discuter les questions que nos membres ont estimé être les plus importantes pour propager de plus en plus nos idées, pour organiser les rangs des guerriers de la Paix et pour donner à nos partisans les moyens de faire enrôler progressivement dans l'armée pacifique le gros de nos concitoyens.

Si j'avais à examiner le succès de nos efforts et les résultats de nos réunions, je dirais que nous avons réussi, sinon tout à fait au moins dans une large mesure. En tous cas je suis sûr que nous nous sommes tous efforcés de faire de notre mieux, c'est-à-dire notre devoir.

Il y a deux buts essentiels que les Congrès Universels de la Paix doivent poursuivre, savoir : la réunion de leurs membres pour l'étude des questions actuelles et l'exemple que nous voulons donner à nos concitoyens en émettant hautement nos idées et nos vœux ; car il me semble qu'il ne suffit pas qu'un grand nombre d'hommes émettent la même opinion, il faut encore qu'ils l'émettent ensemble et en grande masse pour exercer une impression déterminante sur l'opinion publique. C'est ce que nous avons fait et la Presse a bien voulu nous prêter son appui en multipliant ainsi nos forces. — J'ai dit que nous allons nous séparer et toute séparation est pénible, surtout dans cette occasion, où nos hôtes ont eu l'intention de nous enchaîner par les efforts qu'ils ont faits pour nous montrer tous les attraits et toutes les délices de leur belle ville et de ses environs. Je crois, Mesdames et Messieurs, qu'ils y ont réussi, car nous emporterons de Hambourg un excellent souvenir et j'ose prétendre que nous avons réalisé ce que j'ai indiqué en vous souhaitant la bienvenue, c'est-à-dire le rapprochement des peuples et une intimité de plus en plus grande dans les relations personnelles.

Nous allons maintenant retourner tous dans nos villes, dans nos familles, et reprendre nos occupations ordinaires, mais j'espère que nous retiendrons toujours les belles impressions que nous avons puisées ici, dans cette grande métropole du commerce allemand, à Hambourg.

Je ne veux pas vous dire : „adieu“, je préfère vous dire : „au revoir“, — au revoir l'année prochaine et tous en bonne santé ! Et vous, représentants des nations d'Europe et d'Amérique, je vous prie de garder un bon souvenir à vos amis allemands ! (Applaudissements prolongés.)

La séance est levée à 4 heures et le Congrès est clos.

Résolutions.

I. Rapport du Bureau international sur les événements de l'année.

Le Congrès remercie le Bureau international de la paix de son rapport sur les événements de l'année 1896—1897 intéressant les relations internationales, et il approuve les idées émises dans ce rapport.

Il constate avec plaisir que le Bureau n'a perdu aucune occasion de manifester au dehors les opinions des Sociétés et des Congrès de la Paix dans la politique internationale, et il l'invite à prendre l'initiative de démarches analogues toutes les fois que cette intervention lui paraîtra utile à la cause.

Le Congrès remercie tout particulièrement le Secrétaire honoraire du Bureau pour l'infatigable dévouement à son travail dont il n'a cessé de faire preuve.

(Sur la proposition de ses membres italiens, le Congrès a décidé, dès l'ouverture de ses travaux, d'envoyer à la veuve du ministre Canovas de Castillo un télégramme de condoléance, en vertu du principe du respect de la vie humaine, but suprême de l'œuvre que poursuivent les Sociétés de la Paix.)

II. Arbitrage international.

1° Le Congrès invite le Bureau international de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements le *Code de l'Arbitrage international* voté en 1894 par le Congrès d'Anvers et à attirer leur attention sur l'utilité d'appliquer ce Code dans les conventions arbitrales à intervenir.

2° Le Congrès, considérant le vœu précédemment émis en faveur de l'introduction de la clause arbitrale dans tous les traités, recommande notamment l'introduction de cette clause dans les *traités d'alliance*.

3° Le Congrès, considérant que tout différend entre les peuples doit être réglé par voie juridique, exprime son intention de poursuivre l'amélioration des relations internationales, de manière

à permettre *la constitution d'un tribunal international* auquel les Etats recourraient dans leurs différends;

Et il engage les Sociétés de la Paix à faire tous leurs efforts pour que l'obligation de soumettre les différends internationaux à l'arbitrage ou à toute autre voie juridique soit inscrite dans les constitutions de tous les Etats policés.

4° Le Congrès remercie la Conférence interparlementaire des résolutions favorables à la conclusion de traités d'arbitrage permanent prises par elle dans sa récente session de Bruxelles, — et en particulier de l'idée d'ouvrir la négociation d'un tel *traité entre la Belgique et la Grande-Bretagne*, à l'occasion d'un arbitrage spécial. Il se réjouit, avec la Conférence interparlementaire, de ce que des hommes politiques responsables de deux des plus grands Etats du monde (les *Etats-Unis d'Amérique* et la *Grande-Bretagne*) ont, par le projet de traité qu'ils avaient adopté, admis la possibilité de lier leurs pays respectifs par un *traité d'arbitrage permanent*. Il espère que leur exemple sera fécond.

Le Congrès, tout en regrettant profondément que le traité proposé n'ait pas été ratifié par le Sénat des Etats-Unis, est heureux d'apprendre qu'un nouveau projet de traité anglo-américain est en voie de préparation, et que le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à accueillir favorablement les propositions de traités d'arbitrage qui pourraient lui être soumises par les représentants des Républiques française et suisse accrédités à Washington.

Le Congrès espère que, lors de sa prochaine session, il aura à saluer la conclusion de plusieurs *traités d'arbitrage permanent, soit généraux, soit applicables seulement à des différends de certaines catégories, lorsque la conclusion de traités généraux paraît impossible*.

III. Droit international.

Le Congrès invite le Bureau international de la Paix à porter à la connaissance des Gouvernements et des Bureaux des Parlements les principes du droit international public adoptés par les Congrès de Rome et de Budapest. Le Congrès prie le Bureau de donner à ces principes et à leurs exposés la plus grande publicité possible.

Le Congrès autorise la Sous-commission juridique du Bureau international de la Paix à effectuer dans le *Code de l'arbitrage*

international et dans les chapitres déjà votés du *Code de droit international public* les modifications de pure rédaction qu'elle croira nécessaires.

IV. Question du duel.

Le Congrès félicite les Associations universitaires et les Sociétés de la Paix qui sont entrées dans la voie pratique de l'abolition du duel en engageant ou obligeant leurs membres à ne répondre à aucune provocation, et il serait heureux de voir d'autres Associations suivre cet exemple.

Considérant que sur l'initiative du prince Albert, le duel a été aboli en Angleterre par le Ministère de la guerre, qui a déclaré que „tout officier qui se battrait en duel, ou provoquerait un duel, ou prendrait une mesure quelconque en vue d'un duel, ou ne s'efforcera pas de prévenir un duel, serait mis hors service ou subirait toute autre punition à décider par le Conseil de guerre“ ; — considérant que cette réforme de la loi militaire a été appuyée par les officiers de terre et de mer ; — il est à souhaiter que la même réforme s'accomplisse d'une façon analogue dans d'autres pays.

V. Comités internationaux de conciliation.

Le Congrès accueille avec joie la décision par laquelle la Conférence interparlementaire, réunie récemment à Bruxelles, crée une procédure pour l'étude des contestations entre deux ou plusieurs pays qui seraient de nature à troubler la paix.

Il exprime aussi le désir qu'une organisation sérieuse soit créée en Europe pour constater et publier les faits réels toutes les fois que des accusations fausses et dangereuses sont répandues contre une nation sur le territoire d'une autre nation.

Il recommande, en conséquence, à l'attention des Sociétés de la Paix et de tous les amis de la Paix la constitution de Conseils de conciliation et de concorde internationale. Il institue, pour la réalisation de cette idée, un comité de cinq personnes, chargé de préparer un rapport sur cette organisation et de le remettre au Bureau international de la Paix, qui le transmettra aux Sociétés et à tous les groupes qui se déclareraient prêts à appuyer cette initiative.

VI. Transformation des armées.

Le Congrès prend acte des brochures de M. Moch et de M. de la Grasserie, et prie la Commission de continuer ses travaux.

VII. Choix d'une langue internationale.

Après avoir pris connaissance des travaux intéressants présentés au nom de la Commission d'étude sur le choix d'une langue internationale, le Congrès ajourne la discussion sur cette question.

VIII. Participation à l'Exposition universelle de 1900.

Le Congrès invite les Sociétés de la Paix des divers pays à s'entendre entre elles pour constituer dans chaque pays une Commission d'étude ou un Secrétariat spécial, en vue de rechercher, d'accord avec le Bureau français et les Sociétés françaises de la Paix, les moyens de préparer leur participation à l'Exposition de 1900. Les délégués de ces Commissions locales formeront au prochain Congrès une Commission spéciale, à laquelle ils pourront fournir des renseignements permettant d'entreprendre utilement, l'an prochain, la préparation de cette Exposition.

Il est recommandé de ne pas s'écarter des idées conçues dans un but bien déterminé de propagande.

IX. Pétitions.

Le Congrès prend acte du fait qu'il a été recueilli dans les pays scandinaves plus d'un million de signatures pour une pétition en faveur de la paix, et propose en exemple l'activité et les moyens employés à cet effet par les Sociétés scandinaves de la Paix.

En outre, le Congrès est informé qu'une autre pétition d'une grande importance, signée par 165 autorités religieuses représentant plusieurs millions de personnes, a été présentée par „l'Alliance de l'arbitrage“ à 32 gouvernements et qu'un grand progrès a été réalisé quant à l'observation du „Dimanche de la Paix“; il recommande aussi ces efforts, à titre d'exemple, à toutes les Sociétés de la Paix.

X. Correspondance entre étudiants.

Le Congrès, informé de la correspondance épistolaire qui s'est établie depuis plusieurs mois entre étudiants français d'une part, et Anglais, Italiens et Allemands de l'autre;

Voyant dans cette correspondance un nouvel élément de pacification internationale;

Félicite le professeur Mieille, de l'Ecole normale de Draguignan, qui en a eu l'initiative, et encourage les professeurs, les parents et les élèves à suivre à cette idée, qui pourrait avantageusement aussi s'appliquer à la correspondance dans l'intérieur des pays où l'on parle plusieurs langues.

XI. Congrès international d'étudiants.

Le Congrès a appris avec plaisir que M. Giglio-Tos, président de l'Association universitaire de Turin, a convoqué dans cette ville, pour l'année 1898, un Congrès international d'étudiants, à l'effet de fonder une „Fédération universelle d'étudiants“ destinée à agir énergiquement dans le sens du mouvement pacifique.

XII. Rapports avec la presse.

Le Congrès invite le Bureau de Berne à se mettre en rapports avec le Comité central de l'Union des associations de la Presse, en vue de l'action qui pourra être exercée, par son intermédiaire, sur la presse de tous les pays.

Le Congrès a appris avec plaisir la constitution imminente à Paris d'une „Association internationale des journalistes amis de la Paix“, pour laquelle une quarantaine d'adhésions sont recueillies dès maintenant.

XIII. Manifestation du 22 février.

Une manifestation pacifique générale aura lieu le 22 février prochain, et une résolution en termes identiques sera présentée à cette occasion, comme cela a été le cas en 1896 et 1897. En outre, les Sociétés sont invitées à rechercher et à mettre en œuvre chacune les moyens de propagande convenant le mieux à sa région.

XIV. Siège et date du IX^e Congrès.

Le Congrès décide qu'un neuvième Congrès aura lieu en 1898. Il prend acte des invitations faites à ce propos au nom des villes de Lisbonne et de Turin, et donne au Bureau de Berne le pouvoir de fixer, d'accord avec les Sociétés de la Paix, la date et le lieu du IX^e Congrès.

XV. Appel aux nations.

Le texte de cet appel est approuvé.

Beschlüsse.

I. Bericht des Internationalen Friedensbureaus über die Ereignisse des Jahres.

Der Kongress spricht dem Internationalen Friedensbureau seinen Dank für seinen Bericht über die Ereignisse des Jahres 1896—1897, welche die internationalen Beziehungen betreffen, und seine Zustimmung zu den darin enthaltenen Gedanken aus.

Er bestätigt gern, dass das Bureau keine Gelegenheit versäumte, um die Ideen der Friedensgesellschaften und Kongresse in der internationalen Politik auch nach aussen kundzugeben, und ersucht das Bureau überall da in ähnlicher Weise vorzugehen, wo es die Förderung der Friedenssache erheischt.

Der Kongress spricht noch dem Ehrensekretär des Internationalen Bureaus seinen besonderen Dank aus, für die unermüdete, hingebende Thätigkeit, die er fortdauernd an den Tag legte.

(Auf den Antrag seiner italienischen Mitglieder hat der Kongress am ersten Tag seiner Arbeiten beschlossen, der Witwe des Ministers Canovas de Castillo, in Erwägung des von den Friedensgesellschaften verfochtenen Grundsatzes der Unverletzbarkeit des Menschenlebens, ein Beileidstelegramm abzusenden.)

II. Internationale Schiedsgerichte.

1. Der Kongress ersucht das Internationale Friedensbureau die Bestimmungen für internationale Schiedsgerichte, welche im Jahr 1894 auf dem Kongress zu Antwerpen beschlossen wurden, zur Kenntnis der Regierungen zu bringen und sie darauf aufmerksam zu machen, wie vorteilhaft diese Bestimmungen bei zukünftigen Schiedsgerichts-Verträgen sein würden.

2. In Erwägung, dass bereits früher der Wunsch ausgesprochen wurde, die Schiedsgerichtsklausel in alle Verträge einzufügen, empfiehlt der Kongress ganz besonders, diese Klausel in die Bündnis-Verträge aufzunehmen.

3. In Erwägung, dass jede Streitigkeit unter den Völkern auf dem Rechtswege beigelegt werden sollte, gibt der Kongress seine Absicht kund, eine Verbesserung der internationalen Beziehungen herbeizuführen, durch Errichtung eines internationalen Gerichtshofes, welchem die Staaten ihre Streitfragen zu unterbreiten hätten.

Er ladet daher die Friedens-Gesellschaften ein, ihre Anstrengungen dahin zu leiten, dass die Verpflichtung, die internationalen Streitigkeiten auf schiedsgerichtlichem oder einem andern gerichtlichen Wege zu schlichten, in die Verfassung aller civilisierten Staaten Aufnahme finde.

4. Der Kongress spricht der interparlamentarischen Konferenz seinen Dank aus für die Beschlüsse, welche sie in ihrer letzten Tagung zu Brüssel zu Gunsten des Abschlusses *permanenter internationaler Schiedsgerichtsverträge* gefasst hat, im Besonderen für den Gedanken „die Verhandlungen über einen solchen Vertrag zwischen Belgien und England gelegentlich einer speciellen Schiedsgerichtsfrage zu eröffnen.“ Der Kongress ist mit der interparlamentarischen Konferenz erfreut darüber, dass die verantwortlichen Politiker von zwei der grössten Staaten der Welt, den Vereinigten Staaten von Nord-Amerika und England, durch das Schiedsgerichtsprojekt, das sie angenommen, die Möglichkeit gegeben haben, ihre Länder durch einen permanenten Schiedsgerichtsvertrag zu verbinden und hofft, dass ihr Beispiel erfolgreich sein wird.

Der Kongress nimmt, unter lebhaftem Bedauern dass der vorgeschlagene Vertrag durch den Senat der Vereinigten Staaten nicht angenommen worden ist, mit Freuden davon Kenntnis, dass ein neuer Entwurf des englisch-amerikanischen Vertrages sich in Vorbereitung befindet, und dass die Regierung der Vereinigten Staaten bereit ist, die Vorschläge von Schiedsgerichtsverträgen, die ihr durch die Vertreter Frankreichs und der Schweiz in Washington unterbreitet würden, günstig aufzunehmen. Der Kongress hofft, dass bei seiner nächsten Tagung der Abschluss verschiedener Schiedsgerichtsverträge erfolgt sein wird, seien diese Verträge allgemeiner Art, seien sie anwendbar nur in besonderen Streitigkeitsfällen, falls der Abschluss allgemeiner Verträge unmöglich erscheint.

III. Internationales Recht.

Der Kongress ladet das Internationale Friedensbureau ein, die Regierungen und Parlamente mit den internationalen Rechtsprinzipien bekannt zu machen, welche von den Kongressen von Rom und Budapest angenommen worden sind. Der Kongress ersucht das Bureau, diesen Prinzipien und deren Motiven die grösstmögliche Verbreitung zu geben.

Der Kongress bevollmächtigt die juristische Sub-Kommission des Internationalen Friedensbüreaus, in dem Codex über das Verfahren vor dem internationalen Schiedsgericht und in jenen Kapiteln des Codex des Völkerrechts welche bereits angenommen sind, die derselben geeignet scheinenden lediglich redaktionellen Änderungen vorzunehmen.

IV. Duellfrage.

Der Kongress begrüsst es mit Freuden, dass einige studentische und Friedens-Vereinigungen Stellung gegen das Duell genommen und ihre Mitglieder aufgefordert oder verpflichtet haben, jede Herausforderung abzulehnen, und er würde es mit Befriedigung sehen, dass andere Gesellschaften diesem Beispiele folgten.

In Erwägung, dass auf die Initiative des Prinzen Albert hin, in England das Duell vom Kriegsministerium in der Weise abgeschafft worden ist, dass „Jeder der einen Andern fordert, oder eine Herausforderung annimmt, oder in diesem Sinne handelt, oder nicht nach Möglichkeit ein Duell zu verhindern sucht, kassiert werden soll, wenn Offizier, oder einer vom Kriegsgericht über ihn zu verhängenden Strafe anheim fällt“; — in Erwägung, dass diese Reform der militärischen Gesetzgebung von den Offizieren des Landheeres und der Marine unterstützt wurde; — spricht der Kongress den Wunsch aus, es möchte diese Reform bei andern Völkern in ähnlicher Weise Nachahmung finden.

V. Internationale Versöhnungskomitees.

Der Kongress nimmt mit Freuden Kenntnis vom Beschluss der Interparlamentarischen Konferenz während ihrer neulichen Tagung zu Brüssel, der darauf hinausgeht, ein Procedere auszuarbeiten zum Studium des zwischen zwei oder mehr Ländern auftauchenden friedensgefährdenden Streitfälle.

Er spricht im fernern den Wunsch aus, es möchte in Europa ein kräftiges Organ ins Leben gerufen werden, behufs Festsetzung

und Publikation der richtigen Thatsachen jedes Mal, wenn falsche und gefahrbringende Anschuldigungen über eine Nationalität im Gebiet einer andern verbreitet werden.

Er lenkt daher die Aufmerksamkeit der Friedensgesellschaften und aller Friedensfreunde überhaupt auf die Einführung von Veröhnungs-Zusammenkünften zur Förderung der internationalen Eintracht. Er setzt zu diesem Zwecke eine Kommission von fünf Mitgliedern ein, mit dem Auftrag, einen Bericht über jene Organisation auszuarbeiten und dem Internationalen Friedensbureau abzugeben. Das Bureau hat Sorge zu tragen, dass der Bericht an die Friedensgesellschaften und an alle diejenigen gelangt, welche sich dieser Initiative anzuschliessen bereit erklären.

VI. Umwandlung der Armeen.

Der Kongress nimmt Kenntnis von den Schriften der Herren Moch und de la Grasserie und ersucht die Kommission ihre Arbeiten fortzusetzen.

VII. Wahl einer Weltsprache.

Der Kongress, nach Kenntnisnahme der interessanten, im Namen der Weltsprache-Kommission vorgelegten Arbeiten, beschliesst Verschiebung der diesbezüglichen Diskussion.

. VIII. Teilnahme an der Ausstellung von 1900.

Der Kongress ersucht die Friedensgesellschaften der verschiedenen Länder sich unter einander, sowie mit dem Französischen Friedensbureau und den französischen Friedensgesellschaften, zu verständigen, behufs Einsetzung einer Studien-Kommission oder eines speciellen Sekretärs in jedem Lande für die Besprechung der Mittel und Wege, wie sie sich an der Ausstellung von 1900 beteiligen können. Die Delegierten dieser Lokal-Kommissionen werden beim nächsten Kongress eine Special-Kommission bilden, welcher sie ihre Ansichten und Erfahrungen vorlegen, um im folgenden Jahr die Vorbereitungsarbeiten zu der Ausstellung in passender Weise vorzunehmen.

Es ist darauf zu achten, nicht von dem eigentlichen Zweck dieser Kommission, der Friedenspropaganda, abzugehen.

IX. Petitionen.

Der Kongress nimmt Kenntnis davon, dass in Skandinavien mehr als eine halbe Million Unterschriften für eine Friedenspetition gesammelt worden sind, und empfiehlt die Thätigkeit und die Mittel zur Nachahmung, mit welchen die Skandinavischen Friedensgesellschaften zu diesem schönen Resultat gelangt sind.

Ausserdem wird dem Kongress mitgeteilt, dass eine neue sehr wichtige Petition, welche die Unterschrift von 165 kirchlichen Autoritäten trägt, die mehrere Millionen Personen vertreten, von der „Arbitration Alliance“ bei 32 Regierungen eingereicht worden ist und dass ein grosser Fortschritt verwirklicht wurde in der Innehaltung des „Friedenssonntags.“ Der Kongress empfiehlt diese Bestrebung allen Friedensgesellschaften zur Nachahmung.

X. Briefwechsel der Studierenden unter sich.

Der Kongress, gestützt auf die Thatsache, dass seit einigen Monaten ein Briefwechsel zwischen französischen, englischen, italienischen und deutschen Studierenden ins Leben getreten ist, erblickt in diesem ein neues Moment zur Förderung des internationalen Friedens und beglückwünscht den Initiator dieser Neuerung, Herrn Mieille, Professor an der Normalschule in Draguignan. Der Kongress ersucht die Professoren, die Eltern und die Schüler dieser Idee, welche auch auf den Briefwechsel innerhalb eines vielsprachigen Landes Anwendung finden könnte, Folge zu geben.

XI. Internationaler Studenten-Kongress.

Der Kongress drückt seine Freude aus über das Vorgehen des Herrn Giglio-Tos, Vorsitzender des Hochschulverbandes Turin, der einen internationalen Studenten-Kongress auf das Jahr 1898 nach Turin, zum Zwecke der Gründung einer allgemeinen Studenten-Konföderation, einberufen hat. Diese Institution soll im Sinne des Friedens wirken.

XII. Beziehungen zur Presse.

Der Kongress ersucht das Berner Bureau mit dem Central-Komitee der Press-Union in Verbindung zu treten, im Hinblick auf den Einfluss, den dieser Verband auf die Presse aller Länder ausübt.

Der Kongress nimmt mit Freude Kenntnis von der bevorstehenden Gründung einer „Internationalen Gesellschaft der friedensfreundlichen Journalisten“ in Paris, welche schon etwa 40 Anhänger zählt.

XIII. Kundgebung am 22. Februar.

Eine allgemeine Friedenskundgebung soll auch am nächsten 22. Februar stattfinden, und ein identischer Beschluss wird bei dieser Gelegenheit, wie in den Jahren 1895 und 1896, den Friedensvereinen vorgeschlagen. Ausserdem werden dieselben eingeladen, die in ihrem Land am besten sich hierfür eignenden Massregeln zur Propaganda zu wählen.

XIV. Festsetzung von Ort und Zeit des IX. Kongresses.

Der Kongress beschliesst, dass ein IX. Kongress im Jahr 1898 stattfinden soll. Er nimmt Kenntnis von den von Lissabon und Turin ausgegangenen Einladungen und überlässt dem Berner Bureau nach Anhörung der Friedensgesellschaften Ort und Zeitpunkt des IX. Kongresses festzusetzen.

XV. Aufruf an die Nationen.

Der Text dieses Aufrufes ist angenommen.

Resolutions.

I. Report of the International Peace Bureau relating to the events of the year.

This Congress thanks the International Peace Bureau for the report submitted on the events of the year 1896 to 1897 concerning international relations and approves the ideas expressed in it.

It recognises with pleasure that the Bureau has lost no occasion for calling public attention to the opinions of the Peace Societies and Congresses in international politics, and invites it to take the initiative in similar steps whenever such intervention may appear to be useful.

In other the Congress especially thanks the Honorary Secretary of the Bureau for the indefatigable devotion to its work of which he has given unceasing proofs.

(This Congress, at the suggestion of its Italian members, commences its proceedings by resolving to forward to the widow of the late Spanish Minister, Canovas de Castillo, a telegram expressing its condolence; and it does so in recognition of the principle of respect due to human life, which is the supreme object of the work of Peace Societies.)

II. International Arbitration.

1st The Congress invites the International Peace Bureau to bring to the knowledge of Governments, the Code of International Arbitration voted by the Peace Congress at Antwerp in 1894, and to draw their attention to the desirability of applying this Code in future cases of arbitration.

2nd The Congress, considering the resolution previously passed in favour of introducing an arbitral clause in all treaties, earnestly recommends the introduction of this clause especially in treaties of alliance.

3rd This Congress, considering that all differences between peoples should be settled by juridical methods;

Expresses its intention to advance the amelioration of international relations so as to allow of the establishment of an International Tribunal, to which all States would have recourse.

It urges the Peace Societies to do all that is possible to have inserted in the Constitution of civilised States the obligation to submit international disputes to arbitration or some other juridical process.

4th The Congress thanks the Interparliamentary Conference for the resolutions favourable to the conclusion of permanent treaties of arbitration adopted by it at its recent meeting at Brussels, —and, in particular, for the proposal to open negotiations for such a treaty between Belgium and Great Britain on the occasion of a special arbitration now before them.

In common with the Interparliamentary Conference it rejoices that responsible statesmen of two of the greatest Powers of the world (the United States of America and Great Britain) have, by the project of a Treaty which they had adopted, admitted the possibility of binding their respective countries by a permanent treaty of arbitration. It trusts that their example will be fruitful.

The Congress while regretting profoundly that the proposed treaty was not ratified by the Senate of the United States, is happy to learn that a new Anglo-American treaty is being prepared; and that the Government of the United States is disposed to give a favourable consideration to the proposals for arbitration treaties which may be submitted to it by the representatives of the French and Swiss Republics accredited to Washington.

The Congress expresses the hope that by the time of its next meeting it will be able to welcome the conclusion of several permanent arbitration treaties, either general or applicable only to disputes of a special class whenever the conclusion of general treaties appears impossible.

III. International Law.

The Congress invites the International Peace Bureau to bring to the notice of Governments and Parliaments the principles of public international law adopted by the Congresses of Rome and Budapest.

The Congress begs the Bureau to publish as widely as possible these principles and the considerations on which they are based.

The Congress authorizes the juridical Subcommittee of the International Peace Bureau to adopt any verbal alterations that may be thought necessary in the Code of international arbitration and in the sections of the Code of public international law already adopted.

IV. Duel.

The Congress congratulates those Peace Societies and Associations of students which have taken practical steps towards the abolition of the practise of duelling, by asking or requiring their members to leave unanswered any challenge to fight. The Congress would further be happy to see other Societies follow their example.

Inasmuch as the custom of Duelling was, on the initiative of the late Prince Albert, abolished in Great Britain, under an Order of the Minister of War that "Every person that should fight or promote a duel, or take any steps thereto, or who shall not do his best to prevent the duel, shall, if an officier, be cashiered, or suffer such other penalty as a General Court Martial may award"; inasmuch as the reform in question was supported by the officers of the British army and navy; this Congress expresses the hope that a similar course may be adopted in other countries.

V. International Councils of conciliation.

This Congress hails with great satisfaction the adoption by the Interparliamentary Conference recently assembled at Brussels, of a procedure whereby controversies between two or more States endangering the preservation of peace, may be carefully investigated.

The Congress also expresses the hope that some competent organisation may be established in Europe for the declaration and publication of the exact facts of the case, whenever false and dangerous charges are circulated in one country respecting another country.

The Congress therefore recommends to the consideration of the Peace Societies and of all Friends of Peace the desirability of constituting Councils of Conciliation and of international concord. With a view to the realisation of this proposal, the Congress here-

by appoints a Committee of five persons to prepare a Report on the proposed organisation, and to forward the same to the International Bureau of Peace, which shall transmit it to the Societies and to all bodies which may express their desire to support this proposal.

VI. Transformation of Armies.

This Congress takes note of the pamphlets written by M. Moch and by M. de la Grasserie relating to this subject, and requests the Commission to continue its labours.

VII. The choice of an international language.

The Congress having taken note of the interesting works on this subject, presented in the name of the Commission appointed to study the question of an international language, adjourns the discussion of the same.

VIII. Exhibition of 1900.

The Congress invites the Peace Societies of the various countries to come to an agreement among themselves, and to constitute in every country a Committee of enquiry or a special secretary to discover the best means of participating in the Peace Movement at the Exhibition of 1900. The delegates of these local Committees will form at the next Congress a Special Committee to which information can be given, so that next year, preparation for this Exhibition may be usefully undertaken. The Committees are recommended to deal only with subjects relating to the Peace propaganda.

IX. Propaganda.

The Congress is informed that more as a million signatures to a petition in favour of peace, have been obtained in the Skandinavian countries, and commends the activity and the means which were employed as example to all.

The Congress is further informed that another influential petition signed by 165 religious authorities representing many millions of persons, has been presented by the Arbitration Alliance to 32 Governments, also that great progress has been made in the observance of "Peace Sunday", and commends these efforts as an additional example to every Peace Society.

X. Correspondence between students.

This Congress, having received information respecting the epistolary correspondence which has, for some months past, taken place between French students, on one part, and English, Italian and German students, on the other part, finds in this correspondence a new element of international pacification. The Congress congratulates Prof. Mieille, of the Normal School of Draguignan, who has taken the initiative in this matter, and begs to recommend professors, parents and pupils to adopt this plan, which may be advantageously applied also within countries where several languages are spoken.

XI. Students International Congress.

The Congress has learned with pleasure that M. Giglio-Tos, President of the University Association of Turin, has convoked in that town for the year 1898 an International Congress of Students with the object of founding an Universal federation of students, designed to act energetically in the cause of Peace.

XII. Relationship to the Press.

The Congress invites the Berne Bureau to put itself into communication with the Central Committee of the Union of Press Associations in view of the influence which the press possesses in every country.

The Congress has learned with pleasure of the approaching constitution in Paris of an International Association of Journalists favourable to Peace, to which forty members have already given their adhesion.

XIII. Demonstration on 22th of February.

A general demonstration in favour of Peace will take place on the 22th of February next, and an identical resolution will be prepared to this occasion. The Societies are also invited to seek out and to put into practice every means of agitation which may suit each locality.

XIV. Date of the Ninth Congress.

This Congress decides that the ninth Congress shall take place in 1898. It takes note of the invitations given in the name of the Cities of Lisbon and Turin, and gives to the Berne Bureau the power of fixing the date and the place of the Ninth Congress after consulting the Peace Societies.

XV. Appeal to the nations.

The text of this appeal is approved.

Appel aux nations.

Après des siècles où l'on considérait l'esclavage et la torture comme indispensables au maintien de l'ordre social, l'opinion des masses a supprimé ces institutions barbares. La sécurité est devenue la base des relations entre les citoyens d'un même pays et nul ne voudrait retourner au régime de l'arbitraire.

Le même besoin de sécurité s'est emparé des peuples, et chaque année qui s'écoule dans les angoisses d'une situation menaçante rend ce besoin plus impérieux.

L'instruction, le bon sens des masses, les intérêts identiques des populations dans tous les Etats policés, établissent un courant qui sera irrésistible dès que les peuples eux-mêmes voudront qu'il le soit.

Qu'on ne dise pas que certains différends internationaux ne peuvent être résolus que par l'appel à la violence! La guerre ne saurait résoudre définitivement aucun des graves problèmes de notre époque; elle ne peut que les rendre plus redoutables pour un prochain avenir.

C'est à vous, peuples, à exiger que les déclarations pacifiques que les Gouvernements sentent la nécessité de réitérer sans cesse, aboutissent enfin à la création d'institutions permanentes.

Le Congrès universel de la Paix, réuni pour la première fois sur territoire allemand, dans la ville libre de Hambourg, compte des représentants de seize nations d'Europe et d'Amérique. Il s'adresse à l'opinion publique et sollicite son appui.

Membres de la famille humaine, quelle que soit votre position sociale, vous éprouvez tous le même besoin de concorde, de justice et de paix. Unissez vos efforts: aucune puissance humaine n'y pourra résister, et vous aurez, en proclamant le règne du droit dans les relations de peuple à peuple, proclamé du même coup en faveur de vos familles la sécurité du lendemain!

Hambourg, le 16 août 1897.

Le Président du Congrès:

D^r Adolphe Richter.

Les Secrétaires:

Elie Ducommun. J. Lorenzen.

Aufruf an die Nationen.

Nachdem man Jahrtausende lang Sklaverei und Folter als unerlässlich zur Aufrechterhaltung der gesellschaftlichen Ordnung angenommen hatte, ist die öffentliche Meinung über diese barbarischen Einrichtungen längst zur Tagesordnung geschritten. Für die Beziehungen der Bürger eines Landes zu einander ist eine sichere Grundlage geschaffen worden, und niemand möchte zu der frühern Willkürherrschaft zurückkehren.

Das Bestreben nach Sicherheit verschafft sich auch im Verkehr unter den Völkern mehr und mehr Geltung, und jedes Jahr, welches unter dem drückenden Gefühl einer bedenklichen Lage abläuft, bringt den Gedanken daran immer gebieterischer zur Geltung.

Die Bildung, der gesunde Sinn der Massen und die allen civilisierten Staaten gemeinsamen Interessen beginnen die öffentliche Meinung zu unsern Gunsten in Fluss zu bringen, sie wird unwiderstehlich sein, sobald die Völker selbst dies wünschen.

Es ist irrig anzunehmen, dass einzelne Streitpunkte unter den Völkern nur durch rohe Gewalt entschieden werden könnten; der Krieg ist nicht imstande, irgend eine ernste Frage unserer Zeit endgiltig zu entscheiden; er könnte sie nur noch drohender für die nächste Zukunft gestalten.

An Euch, Ihr Völker, ist es zu verlangen, dass die friedlichen Erklärungen, welche stets zu wiederholen die Regierungen sich gedrängt fühlen, endlich auch zur Einsetzung friedlicher Institutionen führen mögen.

Der Weltfriedenskongress, welcher zum ersten Male auf deutschem Boden, in der freien Stadt Hamburg zusammentrat, wurde von 16 verschiedenen Nationen Europas und Amerikas beschiedt. Er wendet sich an die öffentliche Meinung und bittet um ihre Unterstützung.

Welches auch Eure gesellschaftliche Stellung sei, ihr Mitglieder der grossen Menschen-Familie, ihr empfindet Alle in gleichem Masse Sehnsucht nach Eintracht, nach Gerechtigkeit und Frieden. Schliesst Eure Reihen und keines Menschen Macht wird Euch

widerstehen können. Und wenn Ihr die Herrschaft der Gerechtigkeit in den Beziehungen der Völker zu einander durchgesetzt haben werdet, dann werdet Ihr mit einem Schlage auch die Sicherheit für die Zukunft errungen haben zum Segen für Eure Angehörigen.

Hamburg, den 16. August 1897.

Der Präsident des Kongresses:

Dr. Adolf Richter.

Die Sekretäre:

Elie Ducommun. J. Lorenzen.

Appeal to the Nations.

After centuries during which slavery and torture were considered indispensable to the maintenance of social order, the opinion of the masses suppressed those barbarous institutions. Security has become the basis of the relations between the citizens of the same country, and no one would desire to return to the *régime* of arbitrary government.

There is the same need of security among nations, and every year that passes amidst the sufferings of a threatening situation renders the need more imperative.

Education, the good sense of the masses and the identity of interests of the populations in all civilised States are establishing a current of public opinion which will be irresistible when the nations themselves desire that it should be so.

Let no one say that some international disputes can only be settled by an appeal to violence. War would not settle any of the grave problems of our age, it would only render them more difficult in the near future.

It is for you, citizens of all nations, to demand that the pacific declarations which the Governments feel the necessity of constantly reiterating should result in the creation of permanent institutions.

The Universal Peace Congress, met for the first time on German soil in the free city of Hamburg, includes representatives from sixteen nations of Europe and America. It appeals to public opinion and begs its support.

Members of the great human family, whatever your social position, you have all the same need of concord, justice and peace. Unite your efforts: no human power will be able to resist them, and by proclaiming the reign of justice in the relations between nation and nation, you will at the same time have proclaimed for your families security for the future.

Hamburg, 16th August 1897.

The Chairman of the Congress:

Dr. Adolf Richter.

The Secretaries:

Elie Ducommun. J. Lorenzen.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE LA PAIX

Bureau international de la Paix (membres présents)

- M. Frédéric Bajer, Copenhague.
- M. Elie Ducommun, Berne.
- Mme la baronne Bertha de Suttner, Harmannsdorf.
- Mlle Ellen Robinson, Liverpool.
- M. Frédéric Passy, Neuilly-sur-Seine.
- M. Hodgson Pratt, Londres.
- M. Henri La Fontaine, Bruxelles.
- M. Emile Arnaud, Luzarches (Seine et Oise).
- M. le D^r Adolphe Richter, Pforzheim.
- M. le comte de Bothmer, Wiesbaden.
- M. Magalhaës Lima, Lisbonne.
- M. E. T. Moneta, Milan.
- M. Edouard Wavrinsky, Stockholm.
- M. Nicolas Fleva, Bucarest.
- M. le D^r Benjamin Trueblood, Boston.

Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

- M. Arnaud, Emile, notaire, Luzarches.
- M. Bajer, Frédéric, Copenhague.
- M. Ducommun, Elie, Berne.
- M. La Fontaine, Henri, Bruxelles.
- M. Lima, Magalhaës, Lisbonne.
- M. Moch, Gaston, Paris.
- M. Richter, D^r Adolf, Pforzheim.
- Mlle Toussaint, Julie, Paris.

Société du Journal „Les Etats-Unis d'Europe“.

- M. Arnaud, Emile, Luzarches.
- M. Richter, D^r Adolphe, Pforzheim.

Union internationale des Femmes.

- Mme Morgenstern, Lina, Berlin.
- Mlle Robinson, Ellen, Liverpool.

Allemagne.

Deutsche Friedensgesellschaft.

Ortsgruppe Berlin.

M. le Dr Haberland, Berlin.

M. Alfred H. Fried, Berlin.

Ortsgruppe Breslau.

M. Heilberg, Rechtsanwalt, Breslau.

Ortsgruppe Wiesbaden.

Graf von Bothmer, Wiesbaden.

Ortsgruppe Elberfeld-Barmen.

M. Wagener, Dr Bruno, Hamburg.

Ortsgruppe Gera.

M. J. Fisahn.

Ortsgruppe Gotha.

M. Renter, Richard, Naumburg.

Ortsgruppe Görlitz.

M. Arthur Heilborn.

Ortsgruppe Hamburg.

Mlle Ahlswede, Dora, Hamburg.

M. Ernst, Otto, "

M. Kossodo, "

M. Lorenzen, Johannes, "

M. Löwenberg, Dr J., "

Mme Lapp-Schlemm, "

M. Witt, Auguste, "

M. Wolf, J., "

Ortsgruppe Königsberg.

M. Boll, Berlin.

Ortsgruppe Naumburg.

M. Reuter, Richard, Naumburg a. S.

Ortsgruppe Offenburg.

M. le Dr Adolphe Richter, Pforzheim.

Ortsgruppe Pforzheim.

M. le Dr Adolphe Richter.

Ortsgruppe Possneck.

M. Richard Eberlein.

Ortsgruppe Schwäb. HaH.

M. le Dr Blezinger.

Ortsgruppe Schorndorf.

M. Otto Schaller.

Ortsgruppe Stuttgart.

M. Hartmann, Wilhelm, Stuttgart.

Ortsgruppe Siegen.

M. Klein, Hermann, architecte.

Ortsgruppe Ulm.

M. Höltzel, à Heidenheim.

Frankfurter Friedensverein.

M. Richard Feldhaus, Bâle.
Mme Ida Meyer, Francfort.
M. le Dr Heinrich Bössler, Francfort.

Friedensvereinigung München.

M. Félix Lacaze.

Deutscher Verein für obligatorische Friedensjustiz, Berlin.

M. Félix Lacaze.

Friedensverein Metz.

M. Charles Heyder.

Antriche.

Österreichische Gesellschaft der Friedensfreunde.

M. le baron de Suttner, Harmansdorf.
Mme la baronne Bertha de Suttner, Harmansdorf.

Akademischer Friedensverein Innsbruck.

M. Félix Lacaze.

Belgique.

Société belge de la Paix et de l'Arbitrage.

M. Henri La Fontaine, Bruxelles.

Danemark.

Dansk Fredsforening.

M. Bajer, Frédéric, Copenhague.
Mme Bajer, Math., Copenhague.
M. Bayer, Jens, Copenhague.
Mme Enderneitt Bayer, H., Copenhague.
M. Rasmussen, Skovshoved.

France.

Bureau français de la Paix.

M. Gaston Moch, Paris.

Société française d'arbitrage entre les nations.

M. Frédéric Passy, à Neuilly-sur-Seine.

Société de la Paix de Felletin.

M. l'abbé Pichot, à Felletin.

Groupe des Amis de la Paix du Puy-de-Dôme.

M. le Dr Girard, député, Paris.
M. Baqueni, journaliste, Paris.

Société de la Paix d'Abbeville et du Ponthieu.

M. Jules Tripier.

Association de la Paix par le Droit.

- M. Ruysen, Th., professeur, à La Rochelle.
M. Decharme, Paris.
M. Godart, J., avocat, Lyon.
M. Prudhommeaux, J., agrégé de lettres, Montluçon.

Ligue du Bien public.

M. Félix Lacaze.

Alliance des Savants et des Philanthropes.

M. Frédéric Passy, Neuilly-sur-Seine.

Club espérantiste de Louhans.

M. Gaston Moch, Paris.

Sociétés ouvrières coopératives.

Mme V. Vincent, de Paris.

Le Travail (Association d'ouvriers peintres), Paris,

La Ligue franco-Italienne, Paris,

La Société de l'amélioration du sort de la Femme, à Paris,
représentés par M. Raqueni, Paris.

Grande-Bretagne.

Peace Society.

- M. Aston, Rev. J. C., Altona.
M. Alexander, J. G., L. L. B. Tunbridge Wells.
M. Darby, D^r Evans, Londres.
M. Eastley, Richard, Liverpool.
M. Hall, Dalrymple C., Spalding.
M. Moscheles, Felix, Londres.
M. Mather, John, Manchester.
Mlle Peckover, P. H., Wisbech.
Mlle Phillips, Londres.
Mme Quelch, Bristol.
Mme Richardson, Plymouth.
Mlle Snell, Bristol.
M. Snape, Alderman Thomas J. P., Liverpool.
M. Stevenson, Manchester.
M. Wright, Thomas, Birmingham.

International Arbitration and Peace Association.

M. Hodgson Pratt, à Londres.

M. Félix Moscheles, „

Mme Moscheles, „

M. Ford, L. P., „

Mrs. Ford, „

M. Green, J. F., „

Wisbech Peace Association.

M. Hall, Dalrymple C., Spalding.

Mlle Peckover, P. H., Wisbech.

M. Poyser, W., Wisbech.

Birmingham Workmen's Peace and International Arbitration League.

M. Gilliver, William F. P., Birmingham.

International Law Association.

M. Alexander, J. G., L. L. B., Tunbridge Wells.

M. Darby, D^r Evans, Londres.

M. Snape, Alderman Th., Londres.

Society of Friends.

M. Alexander, J. G., Tunbridge Wells.

M. Cheal, Joseph, Lowfield Crawley.

Mme Richardson, Plymouth.

Mlle Robinson, Ellen, Liverpool.

Liverpool Peace Society.

M. Eastley, Liverpool.

M. Howarth, Merk., Liverpool.

M. Snape, Alderman Th., Liverpool.

Hongrie.

Société hongroise de la Paix.

M. Türr, Stefan, général, Nice.

M. Kemény, François, directeur, Budapest.

Italie.

Unione lombarda.

M. E. T. Moneta, Milan.

M. Prestini, Rome.

M. Racah, Milan.

M. Valentini, Arrigo, Milan.

Associazione per l'Arbitrato e per la Pace internazionale, à Rome.

M. E. T. Moneta, Milan.

M. Prestini, Rome.

Società della Pace ed Arbitrato di Perugia.

M. E. T. Moneta, Milan.

Società internazionale per la Pace e l'Arbitrato, de Turin.

M. Luzzati, Ippolito, avocat, Turin.

M. Robotti, Paul, Turin.

Groupes de Ceres, de Barzano, de Missaglia, et Société de Paix de Palerme.

M. E. T. Moneta, Milan.

Société de dames de Palerme.

Mme la baronne Bertha de Suttner, Harmannsdorf.

Miss H. P. Peckover, Wisbech.

Norvège.

Norges Fredsforening.

M. J. Sørensen, Staatsrevisor, Christiania.

M. Hermannsen, Stiftsarchivar, Bergen.

M. Th. Bryne, commercant.

Pays-bas.

Ligue générale néerlandaise de la Paix.

M. le D^r Baart-de la Faille, La Haye.

M. J. B. Bruckelmann, La Haye.

Portugal.

Commission générale de Paix et d'Arbitrage.

M. Magalhaës Lima, Lisbonne.

Suède.

Svenska Freds och Skiljedoms Förening.

M. Ed. Wavrinsky, Stockholm.

Suisse.

Société suisse de la Paix.

M. Elie Ducommun, Berne.

M. le D^r Jules Ducommun, Berne.

M. Richard Feldhaus, Bâle.

Universal Peace Union.

M. Frédéric Bajer, Copenhague.

M. le D^r Evans Darby, Londres.

M. Hodgson Pratt, Londres.

M. Elie Ducommun, Berne.

M. E. T. Moneta, Milan.

American Peace Society.

Mrs. Emma Southwick Brinton, Washington.

M. le D^r Benjamin Trueblood, Boston.

ADHÉRENTS.

Alexander, Waldemar J.

Alexander, Gilbert C.

Aston, John C., Altona.

Bloemendahl, Jos., Hamburg-St. Pauli, Marktstrasse 94.

Bloemendahl, Frl. A., " "

Bourne, Fox H. R., London.

Brehmer, Fr., Hamburg, Albertstrasse 6.

Brinke, Carl, Breslau.

Baart de la Faille-Bachiene, Mme, Haag (Niederlande).

- Behn, Itzehoe.
Bajer, Asfred, Dänisches Konsulat, Hamburg.
Bajer, Sigrun, Kopenhagen.
Biber, Annette, Hamburg-Odessa.
Brinke, Breslau.
Blättner, Ad., Redacteur, Altona.
Blättner, Frau Ad.
Borchardt, J., Hamburg, Parkallee 21 p.
Bloh, Frau Chr., Hamburg.
Bloh, Fritz, Hamburg, Papendamm 26.
Burkhardt, Frl. Cilly, Hamburg.
- Cohn, J., Berlin.
Cohn, Frau J., Berlin.
Cohn, Flora, Berlin.
Conitzer, Dr., Hamburg.
- Dalrymple, E., Hall, Neat Wisbech (England).
Dressen, R., Hamburg-Bahrenfeld.
Dettmering, H. v., Hamburg.
- Einhorn, Chr. D., Hamburg.
Epping, Hamburg.
Eastley, Miss, Liverpool.
Engel, Henry, Hamburg.
Engel, Bruno, Hamburg.
Engel, Frida, Hamburg.
Egidy, M. von, Berlin.
Eicken, Carl H. von, Hamburg.
Eicken, Frau von, Hamburg.
- Fireks, Heinrich Freiherr von, Altona, Holstenstrasse 145.
Fried, Martha, Berlin, Ansbacherstrasse 39.
Feldhaus, Frau R., Basel.
Fricke, H., Hamburg.
Fold, L. P., Shortlands House, Shortlands Renk (England).
Friedmann, William, Hamburg.
Forell, von, Berlin.
Forell, Frau von, Berlin.
Fernbach, M., Hamburg.
Freimann, J. J., Hamburg.
- Gray, Miss Charlotte A, London.
Godart, Justin, avocat, membre du Comité de la Paix par le Droit, Lyon.
Glessmer, Paul, Buchhändler, Hamburg.
Gloger, Frl. Martha, Hamburg.
Goldschmidt, Leon, Hamburg.

Halben, Christ., Hamburg.
Holländer, Lina, Berlin.
Haberland, Frau L., Berlin.
Heilberg, Frau R., Breslau.
Halm, Louis, Graveur, Schorndorf (Württemberg).
Hesselbarth, Karl, Redacteur, Hamburg.
Hille, Peter, Schriftsteller, Berlin.
Hoffmann, Frl. Ottilie, Bremen.
Hinrichsen, A. W., Hamburg.
Hansen, J., Bergedorf bei Hamburg.

Israel, Frl., Hamburg, Sechslingspforte 7.
Joël, J., Hamburg.

Kelling, Otto.
Kelling, Arnold.
Kelling, Frau C.
Kloster, Peter, Hamburg.
Kolben, Dr. Max, Wien.
Karfiol, Leopold, Hamburg.
Köhncke, Harro, Hamburg.
Krassusky, Max, Paris.
Krüger, F. R., Hamburg.

Lorenzen, Frau, Hamburg.
Löwenberg, Frau Dr. J.
Lotz, Arthur, Hamburg, 1. Durchschnitt 59, II.
Lübker, Frau E., Hamburg, Osterstrasse 121, II.
Ludwig, August, Gr. Lichtenfelde A.
Lenz, Frau E., Oevelgönne.
Lourmel, M. le baron de, Paris.
Lourmel, Mme la baronne de, Paris.
Lapp, Fr., Hamburg.
Levy, J.
Lehnedey, St-Etienne (France).
Lippert, A., Hamburg.

Michel, Maximilian, Frankfurt a. M., Langestrasse 61.
Mathew, J., Manchester.
Mauriceau, Mme, Paris.
Müller, August, Hamburg.
Marchlewsky, H. und Frau, Hamburg, Steinstrasse 125.
Moser, A., (Berliner Lokal-Anzeiger) Berlin.

Nyström, Dr. Anton, Stockholm.
Nordheim, J., Hamburg.

Paulsen, Frl., Hamburg, Hohenfelderstrasse 14.
Pape, Henry, Hamburg, Holzdamm 32,
Probst, Hugo, Crossen a. d. Oder.
Pfeiffer, Heinrich, Hamburg.
Puelch, E., Bristol (England).

Richter, Paul, Pforzheim.
Ritter, Joseph, Hamburg, Grindelberg 42.
Ruschmann, Frl. Adelaide, Hamburg, Arndtstrasse 13.
Reimers, B., Hamburg-Eppendorf, Schrammsweg.
Rilitz, P., Hamburg, Kielerstrasse 4.
Rilitz, F., " " "
Rilitz, M., " " "

Suttner, Baronesse Mizzi v., Schloss Harmannsdorf (Nieder-Oesterreich).
Sampi, Max, Hamburg.
Schulz, Dr. von.
Strenge, Dr. Ernst, Hamburg.
Snell, Caroline Ursula, Bristol.
Sobernheim, Curt, Berlin.
Sauer, M., Hamburg, St. Georg, Neue Koppel 3.
Scheel, Margarete, Altona.
Steinbach, Frau H., Hamburg.
Scheer, P. A. Ed., Hamburg.
Schaedtler, H., Rotterdam.
Schlosser, Hamburg.
Struve.

Todtenhaupt, Frau Louise.
Todtenhaupt, Fräulein.
Tachard, A., Alsace.
Thörenberg, Frau Vally, Lübeck.
Thüme, E., „Hamburger Freie Presse“.
Thormählen, H., Bahrenfeld-Hamburg.

Valentini, Arrago.
Volquardsen, A.

Wetekamp, W., Oberlehrer, Breslau.
Wetekamp, Frau Anna, Breslau.
Wetekamp, Frl. H., Breslau.
Westberg, Dr., Hamburg.
Westberg, Frau M., Hamburg.
Witt, A., Hamburg.
Wigge, Carl, Düsseldorf.
Wüst, Otto, Mannheim.
Wolff, Frau J., Hamburg.

Wolf, M., Hamburg.

Wagner, Dr. Bruno, Hamburg, Hoheluft-Chaussée 132.

Weiner, M., Hamburg.

Zipernowsky, Carl, Professor, Budapest.

Zipernowsky, Frau Professor Carl, Budapest.

TABLE ANALYTIQUE

| | Page |
|---|-----------|
| Programme du Congrès | 3 |
| Allgemeines Programm des Organisations-Komitees | 4 |
| Règlement | 6 |
| Communications parvenues au Comité et au Bureau | 12 |
| | |
| Première séance | 15 |
| Discours d'ouverture, de M. le Dr Adolphe Richter | 15 |
| Rede des Herrn Senator Dr Herz | 17 |
| Discours de M. le Dr Haberland | 17 |
| Rede des Herrn Dr Löwenberg | 19 |
| Discours de M. Frédéric Passy | 22 |
| Formation du Bureau du Congrès | 24 |
| Formation des Commissions | 25 |
| Rapport sur les événements de l'année | 26 |
| Télégramme à la veuve du ministre Canovas del Castillo | 30 |
| | |
| Deuxième séance | 32 |
| Communications de Mme de Suttner | 32 |
| Communications de Mme Vincent | 33 |
| Communication de Miss Ellen Robinson | 33 |
| Communication de M. Th. Snape | 33 |
| Communication de M. le Dr Evans Darby | 33 |
| Communications de Mme Lina Morgenstern | 33 |
| Communications de Mlle Hoffmann | 34 |
| Lettre de Mme Belva Lockwood | 34 |
| Evénements de l'année | 34 |
| Observations de M. Lacaze | 35 |
| Arbitrage international | 37 |
| | |
| Troisième séance | 43 |
| Arbitrage international | 43 |
| | |
| Quatrième séance | 49 |
| Communications de Mme de Suttner | 49 |
| Adresse aux nations de l'Extrême Orient | 49 |
| Arbitrage international | 51 |
| Participation à l'Exposition universelle de 1900 | 51 |
| Pétitionnements | 53 |
| Communication de M. le Dr Evans Darby sur les démarches de l'Arbitration Alliance | 55 |
| Correspondance entre étudiants | 57 |

| | Page |
|---|------|
| Cinquième séance | 63 |
| Congrès international d'étudiants | 63 |
| Propagande par la presse | 64 |
| Manifestation du 22 février | 66 |
| Conférence interparlementaire (Communication de M. H. Lorenzen) | 67 |
| Sixième séance | 68 |
| Communication de Mme Emma Southwick Brinton | 68 |
| Question du duel | 68 |
| Traité d'arbitrage permanent | 72 |
| Droit international | 74 |
| Conseils de conciliation | 75 |
| Transformation des armées | 78 |
| Choix d'une langue internationale | 79 |
| Septième séance | 81 |
| Proposition de la Société de Felletin | 81 |
| Salutations au Congrès international pour la législation sur la protection des ouvriers | 81 |
| Protestation de M. Heyder | 82 |
| Date et lieu du IX ^e Congrès | 82 |
| Appel aux nations | 83 |
| Clôture du Congrès | 83 |
| Résolutions (texte français) | 85 |
| „ (texte allemand) | 90 |
| „ (texte anglais) | 96 |
| Appel aux nations (texte français) | 102 |
| „ (texte allemand) | 103 |
| „ (texte anglais) | 105 |
| Liste des délégués et des adhérents | 106 |

TABLE ALPHABÉTIQUE

A.

| | |
|---|------------|
| Adhérents | 111 |
| Adresse aux nations de l'Extrême Orient | 49 |
| Appel aux nations | 102 |
| Arbitrage international | 37, 43, 51 |
| Arbitration Alliance | 55 |

B.

| | |
|-----------------------------|----|
| Bureau du Congrès | 24 |
|-----------------------------|----|

| | Page |
|--|------------|
| C. | |
| Canovas del Castillo | 30 |
| Clôture du Congrès | 83 |
| Commissions | 25 |
| Communications (dépêches etc.) | 12 |
| Communications diverses | 32, 49, 68 |
| Conférence interparlementaire | 67, 73 |
| Congrès internationaux | 81 |
| Congrès international d'étudiants | 63 |
| Congrès de 1898 | 82 |
| Conseils de conciliation | 67, 75 |
| Correspondance entre étudiants | 57 |
| D. | |
| Date et siège du IX ^e Congrès | 82 |
| Délégués | 106 |
| Discours d'ouverture | 15 |
| Droit international | 74 |
| Duel | 68 |
| E. | |
| Etudiants | 57, 63 |
| Evènements de l'année | 26, 34 |
| Exposition universelle de 1900 | 51 |
| J. | |
| Justice internationale obligatoire | 39, 51 |
| L. | |
| Langue internationale | 79 |
| Liste des délégués et des adhérents | 106 |
| M. | |
| Manifestation du 22 février | 66 |
| N. | |
| Neuvième Congrès | 82 |
| O. | |
| Ordre du jour du Congrès | 3 |
| P. | |
| Pétitionnements | 53 |
| Programme du Congrès | 3, 4 |
| Propagande par la presse | 64 |
| Protestation de M. Heyder | 82 |

| | Page |
|---|------|
| R. | |
| Règlement | 6 |
| Résolutions | 85 |
| S. | |
| Société de Felletin (proposition) | 81 |
| T. | |
| Traité d'arbitrage | 72 |
| Transformation des armées | 78 |



105 111
113/114





